Quis ut Deus ? **Dieu premier servi**

TOME 1er **N° 9**

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 15 de chaque Mois

PREMIÈRE ANNÉE

N° 9 — 15 SEPTEMBRE 1912

ABONNEMENTS { France et Belgique. . . . . 20 fr. par an.
Etranger . . . . 25 —

Prix du Numéro : 2 francs

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

— À PARIS —

Bureaux de la Revue
16, Place et Square De Laborde

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Et aux Messageries des Journaux

En gros : *111, Rue Réaumur* | En détail : 5, *Rue du Croissant*

À SAINT-LOUIS, Mo (*Etats-Unis*)

B. HERDER, PUBLISHER
17, South Broadway

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à M. Charles NICOULLAUD, 10, place De Laborde, Paris 8e.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

L'INITIATION

DANS LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

I. INITIATION AUX MYSTÈRES D'ISIS

Les religions de l'antiquité ont toutes été organisées en sociétés secrètes. Il a fallu la venue du Rédempteur pour sortir la lumière placée sous le boisseau, et admettre la masse aux enseignements de la vérité.

Chez les païens, la démarcation est absolue. D'un côté, le sacerdoce et les Initiés ; de l'autre, le peuple. Celui-ci assiste aux cérémonies et aux sacrifices exotériques ; mais les premiers seuls participent aux mystères célébrés dans le secret des temples.

A la foule, les prêtres ne livrent qu'une doctrine vulgaire, représentée par des symboles le plus souvent grossiers, alors qu'ils réservent pour les initiés les arcanes de la science. Et dans le sacerdoce lui-même, tous sont loin de connaître la signification ésotérique des formules qu'ils emploient et des gestes hiératiques qu'ils font chaque jour.

C'est la société secrète, dans toute la force du terme, où chaque section ignore ce qui se passe à l'échelon au-dessus. Et nulle part la puissance de ces formidables organisations ne se montre comme en Egypte, dans le culte d'Isis et d'Osiris.

« Tous les Initiés de l'Egypte ne faisoient qu'un corps[1] » et leurs noms « étoient gravés (dans une langue dont ils avaient seuls la

1. SÉTHOS, *histoire ou vie tirée des monuments, anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un manuscrit grec*. Paris, an III. 2 v. in-8° *sans nom d'auteur. Celui-ci est l'abbé Terrasson*. — T. I, p, 282.

clef) sur une colonne élevée dans le temple d'Osiris[1] ». Le pouvoir de cette vaste association, dont les membres étaient triés, avec un soin tout particulier et une prudence spéciale, après de longues et pénibles épreuves, fut tel qu'en « Egypte le sacerdoce disciplina la royauté, n'abdiqua jamais, même aux pires époques, s'imposant aux rois, chassant les despotes, gouvernant toujours la nation[2] »

Si nous en croyons les écrivains qui, de nos jours, ont cherché un point d'appui dans les religions antiques pour combattre l'Eglise catholique et la Révélation, les enseignements de l'ésotérisme égyptien émanaient d'une « supériorité intellectuelle » d'une « sagesse profonde et cachée que nul corps enseignant n'a jamais égalée dans aucun pays ni dans aucun temps [3]».

Il y a certainement une exagération voulue dans cette exaltation des écoles de Thèbes, de Memphis et des autres centres religieux de la vallée du Nil. Et il est prudent de ne pas admettre, sans contrôle, comme on essaie de nous le faire croire, que « l'Egypte fut dans le monde antique une véritable citadelle de la science sacrée, une école pour ses plus illustres prophètes, un refuge et un laboratoire des plus nobles traditions de l'humanité... Depuis l'époque aryenne, à travers la période troublée qui suivit les temps védiques jusqu'à la conquête persane et à l'époque alexandrine, c'est-à-dire pendant un laps de plus de cinq mille ans, l'Egypte fut la forteresse des pures et hautes doctrines, dont l'ensemble constitue la science des principes qu'on pourrait appeler l'orthodoxie ésotérique de l'antiquité... L'Egypte devint l'axe autour duquel évolua la pensée religieuse de l'humanité en passant d'Asie en Europe... Au milieu des flux et des reflux de l'histoire, sous l'idolâtrie apparente de son polythéisme extérieur, l'Egypte garda le vieux fonds de sa théogonie occulte et son organisation sacerdotale ».[4]

Une philosophie qui conduit au polythéisme et à l'idolâtrie ne peut pas, quel que soit son enseignement ésotérique, être considérée comme une « pure et haute doctrine » ; et heureusement, l'humanité a de « plus nobles traditions » que celles qui proviennent des temples païens, et cela même avant l'ère chrétienne. Il y aura lieu d'examiner cette question, mais il est nécessaire, au préalable, d'étudier l'initiation donnée par les Mages égyptiens.

1. ALEXANDRE LENOIR, *La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine ou l'antiquité de la Franche-Maçonnerie prouvée par l'explication des mystères anciens et modernes*, in-4°, Paris, 1814, p. 92.— On sait qu'il y avait dans l'ancienne Egypte trois sortes d'écitures : l'épistolographique, ou vulgaire ; l'hiératique, ou sacrée ; et l'hiéroglyphique. *Cf.* : CLÉMENT D'ALEXANDRIE ; JAMBLIQUE, *de Mysteriis*.

2. EDOUARD SCHURÉ, *Les Grands Initiés*, 1 v. in-18, Paris, Perrin et Cie, 1911, p. 114.

3. EDOUARD SCHURÉ, *Les Grands Initiés*, p. 115.

4. EDOUARD SCHURÉ, *Les Grands Initiés*, p. 113, 114 et 115.

Ce qui ne saurait être contesté, c'est que la vallée du Nil fut, pendant de longs siècles, le centre d'une haute culture scientifique. Les monuments de tout genre, qui sont venus jusqu'à nous, en donnent des preuves aussi nombreuses qu'indiscutables.

C'est ainsi que tous les « grands systèmes mythologiques, qui nous sont parvenus,... ont pris naissance dans la haute Egypte, quatre mille six cent dix-neuf ans environ à dater de nos jours, c'est-à-dire à l'époque où le soleil faisoit, à l'équinoxe du printemps, son entrée dans le signe du Taureau [1] ». En effet, le Sphinx, qui est le résumé ésotérique de toutes les théories astronomiques et astrologiques des temples égyptiens, est formé des quatre constellations équinoxiales et solsticiales de cette époque, le Taureau, le Lion, le Scorpion et le Verseau, signes de terre, de feu, d'eau et d'air.

Seulement, si nous en croyons François Lenormant, la construction du Sphinx de Gizéh est beaucoup plus ancienne encore. « Dans une inscription de la quatrième dynastie, il est parlé du sphinx comme d'un monument dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, qui avait été trouvé fortuitement sous le règne de ce prince, enfoui par le sable du désert sous lequel il était oublié depuis de longues générations[2] ».

Et j'ajouterai que cette théorie astrologique du Sphinx, dont on ignore en réalité la véritable source, peut tout aussi bien venir des anciens Chaldéens qui étaient de grands astronomes.

Quoiqu'il en soit, il est acquis, par des données absolument certaines, que la civilisation égyptienne fut l'une des plus brillantes de l'antiquité et celle sur laquelle les destructions du temps nous ont laissé les renseignements les plus complets et les plus curieux. Et, chose absolument remarquable, toute la clef de cette civilisation si avancée se trouvait au pouvoir d'une société secrète. « Le collège des initiations réunissoit par son institution, l'universalité des sciences et des connoissances humaines qu'on ne pouvoit professer ailleurs ». [3]

Fabre d'Olivet, dans son enthousiasme pour la civilisation des bords du Nil, ne craint pas de se faire l'apologiste du paganisme et

1. ALEXANDRE LENOIR, *La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 41. Je crois qu'il eût été plus exact de dire dans la *constellation* du Taureau. Le Bélier a toujours été le « signe équinoxial », mais par suite de la précession, il a passé successivement, depuis l'époque indiquée par l'auteur, dans les constellations du Taureau, du Bélier et des Poissons où il est encore de nos jours. Il est entré dans cette dernière constellation au début de l'ère chrétienne. C'est une des raisons pour lesquelles on retrouve le signe des Poissons sur beaucoup de tombes des premiers chrétiens.

2 *Histoire d'Orient*, t. II., p. 55, cité par EDOUARD SCHURÉ, *Les Grands Initiés*, p. 116 note. Celui-ci ajoute : « La 4e dynastie nous reporte à 4000 ans avant J.-C. ».

3. ALEXANDRE LENOIR, *La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 121.

de ses écoles : « Les religions antiques, écrit-il,[1] et celle des Egyptiens surtout, étaient pleines de mystères. Une foule d'images et de symboles en composaient le tissu : admirable tissu ! ouvrage sacré d'une suite non interrompue d'hommes divins, qui, lisant tour à tour, et dans le livre de la Nature et dans celui de la Divinité, en traduisaient en langage humain, la langue ineffable. Ceux dont le regard stupide, se fixant sur ces images, sur ces symboles, sur ces allégories saintes, ne voyaient rien au delà, croupissaient, il est vrai, dans l'ignorance ; mais leur ignorance était volontaire. Dès le moment qu'ils en voulaient sortir, ils n'avaient qu'à parler. Tous les sanctuaires leur étaient ouverts ; et, s'ils avaient la constance et la vertu nécessaire, rien ne les empêchait de marcher de connaissance en connaissance, de révélation en révélation, jusqu'aux plus sublimes découvertes. Ils pouvaient vivants et humains, et suivant la force de leur volonté, descendre chez les morts, s'élever jusqu'aux Dieux, et tout pénétrer dans la nature élémentaire. Car la religion embrassait toutes ces choses ; et rien de ce qui composait la religion, ne restait inconnu au souverain pontife. Celui de la fameuse Thèbes égyptienne, par exemple, n'arrivait à ce point culminant de la doctrine sacrée, qu'après avoir parcouru tous les grades inférieurs, avoir alternativement épuisé la dose de science dévolue à chaque grade, et s'être montré digne d'arriver au plus élevé.

« Le roi d'Egypte seul était initié de droit, et par une suite inévitable de son éducation admis aux plus secrets mystères.[2] Les prêtres avaient l'instruction de leur ordre, augmentaient de science en s'élevant de grade et savaient tous que leurs supérieurs étaient non seulement plus élevés, mais plus éclairés qu'eux... Quant au peuple, il était à son gré tout ce qu'il voulait être. La science, offerte à tous les Egyptiens, n'était commandée à personne... On ne prodiguait pas les mystères, parce que les mystères étaient quelque chose ; on ne profanait pas la connaissance de la Divinité, parce que cette connaissance existait ; et pour conserver la vérité à plusieurs, on ne la donnait pas vainement à tous ».

Sans rechercher, pour le moment, quelle était cette prétendue vérité, parce que cela ressortira mieux de la suite de cette étude, constatons que c'est bien là l'organisation et la pratique des sociétés secrètes de tous les temps : conserver leurs enseignements ésotériques pour les seuls membres qui les composent ; et ne les distribuer à ceux-ci mêmes que selon le rang occupé par eux dans la hiérarchie occulte.

1. *La Langue Hébraïque restituée*, t. II. p. 7.
2. Cela n'est pas exact d'une façon générale, et dépend des époques.

« En effet, comme le dit Clément d'Alexandrie, les prêtres ne divulguaient leurs mystères qu'aux Initiés dont la vertu et la sagesse exceptionnelles se révélaient par l'examen et par l'épreuve ».[1]

∴

« L'Initiation n'était pas une science, car elle ne renfermait ni règles, ni principes scientifiques, ni enseignement spécial. Ce n'était pas une religion, puisqu'elle ne possédait ni dogme, ni discipline, ni rituel exclusivement religieux. Mais elle était une école où l'on enseignait les arts, les sciences, la morale, la législation, la philosophie et la philanthropie, le culte et les phénomènes de la nature, afin que l'Initié connût la vérité sur toute chose ».[2]

C'est un côté de l'initiation ; ce n'est pas le seul, ni le plus important. A cette éducation, qu'on peut appeler exotérique, vient s'ajouter une partie ésotérique qui, dans les sociétés secrètes anciennes et modernes, est un véritable pacte liant non seulement les Adeptes entre eux à tous les degrés de la hiérarchie, mais encore les asservissant, par une transformation de tout l'être, dont nous allons essayer de montrer les phases, à une puissance occulte, que beaucoup, même parmi ceux qui en subissent le joug, ne semblent pas toujours connaître.

« On distinguoit en Egypte la grande et la petite initiation. La première étoit donnée aux seuls naturels du pays, et l'on n'accordoit aux étrangers que la seconde ».[3]

D'après Ernest Bosc, qui s'appuie, dit-il, sur le témoignage d'Apulée, les petits mystères comprenaient l'*Initiation Isiaque* et les grands, l'*Initiation des secrets d'Osiris*.[4] Voici le passage de l'écrivain latin, qui a donné lieu à cette distinction : « Je n'étais initié qu'aux mystères de la déesse, nullement à ceux du grand Dieu, du Souverain père des Dieux, de l'invincible Osiris... Il y a cependant une immense différence entre l'une et l'autre initiation.[5]

Les petits mystères se célébraient tous les deux ans et les grands, tous les cinq ans seulement.[6] Nous sommes assez peu instruits sur

1. SAINT-YVES D'ALVEYDRE, *Mission des Juifs*, Paris, gr-in°, 1884, 4° Ed. p. 394. Cf : JAMBLIQUE *De Mysteriis*.

2. J.-M. RAGON, *Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes* Paris, 1841, in-8°, p. 24.

3. *Séthos*, t. I, p. 168. Cf : ALEX. LENOIR, *La Franche-maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 79 et 122.

4. ERNEST BOSC, *Isis dévoilée*, in-18°, Paris, 1897. Perrin et Cie, 2e éd. p. 274.

5. L'*Ane d'or*, trad. J.-A. Maury, Paris, 1834, 2 v. in-12, ch. XI t. II, p. 211.

6. Cf : LENOIR, *La Franche-Maçonnerie*..., p. 122.

la nature de ces mystères et sur les détails de l'organisation hiérarchique de cette vaste société secrète, à la fois sacerdotale et laïque. Le *Crata Repoa*[1] donne une initiation en sept grades, mais c'est une conception moderne. En effet, Ragon qui est l'auteur de la traduction[2] écrit : « Le *Crata Repoa* est une conception de doctes initiés allemands, qui ont distribué en sept grades toutes les notions qu'ils ont pu recueillir parmi les anciens auteurs qui ont traité des diverses initiations anciennes. Les Egyptiens, comme les maçons modernes, leurs imitateurs, n'avaient que trois grades principaux, suivis de la manifestation de l'Initié, laquelle n'était pas un grade[3] ». C'est aussi l'opinion d'Alexandre Lenoir : « En Egypte, l'Initié au second grade recevoit les hautes sciences et passoit à l'étude de la morale. Arrivé à ce degré, il ne sortoit plus de l'espèce de collège dans lequel il étoit, pour ainsi dire, aggrégé aux prêtres qui faisoient les fonctions de professeurs... Les Mages et les Prêtres d'Isis avoient des mystères plus sacrés, plus grands et plus profonds qu'ils ne partageoient qu'avec les Egyptiens, ce qui formoit un troisième grade ».[4]

Mais tous, depuis le premier degré jusqu'au plus élevé, étrangers ou égyptiens, — et c'est encore là un des points caractériques des sociétés secrètes à travers les âges —, tous « étoient obligés à un secret qui n'avoit jamais été violé qu'il n'en eut coûté la vie au coupable... en quelque endroit du monde qu'il pût être ; et l'on ne manquoit jamais de changer, du moins en partie, la pratique révélée. C'est ce qui fait qu'on sait si peu de choses des cérémonies anciennes ».[5]

Alexandre Lenoir, confirme cette opinion en citant à l'appui plusieurs déclarations d'Initiés[6] : « Apulée s'excuse de ne point donner de détail sur l'attirail mystérieux de l'initiation, en disant qu'il

1. *Crata Repoa* ou initiations aux anciens mystères d'Egypte, traduit de l'Allemand et publié par le F.·. Antoine Bailleul, Paris, 5821. L'exemplaire que possède la bibliothèque de la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* est relié avec l'*Aperçu général et historique des principales sectes maçonniques* par le F.·. Jacq.·. Ph.·. Levesque, Paris, 1821, in-8°.

2. « C'était un gros manuscrit allemand du F.·. Köppen avec les mots en français dans les interlignes, acheté par le F.·. Ant. Bailleul qui en confia en mai 1821 la rédaction au F.·. Ragon qui arrivait d'Amérique, et qui réduisit le travail allemand à sa plus simple expression ». Ragon, *Rituel du grade de Maître*, p. 44, note.

3. Ragon, *Rituel du grade de Maître*, p. 54. « Les auteurs cités à l'appui du texte du *Crata repoa* sont : Actianus, Annobius, Asianus, Apulée, Cicéron, Clément d'Alexandrie, Diodore de Sicile, Eusèbe, Hérodote, Jamblique, Lucas (*Voyage en Egypte*), Lucien, J.-F. Matenus, Montfaucon, Origène, Pausanias, Pierius, Plutarque, Porphyre, Rufin, Synesius, Tertullien, Ungerus ». Ragon, *ouv. cité*, p. 44, note.

4. *La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 274 et 258.

5. *Séthos*, t. I, p. 168.

6. *La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 110.

n'est point permis de s'expliquer clairement sur toutes ces choses[1]... Pausanias parle dans le même sens ; il n'ose décrire les différens monumens et ustensiles qui sont déposés dans le temple d'Eleusis ; et, en donnant la description de plusieurs peintures qui en forment la décoration, il prévient le lecteur qu'il ne parle que de ce qu'il peut parler... Je jette, dit Hérodote, le voile auguste du mystère sur ce que j'ai vu et entendu aux initiations ; je m'impose à moi-même un profond silence sur ces mystères, dont je connois la plus grande partie ».

Nous retrouvons la même obligation, qui s'est transmise aux sociétés secrètes modernes et a été une des causes de leur condamnation par l'Eglise, non seulement en Egypte, mais aussi en Grèce, en Perse, partout en un mot où fleurit ce genre d'associations. « La tête de Diagoras fut mise à prix pour avoir dévoilé le secret des mystères. Androcide et Alcibiade, accusés du même crime, furent traduits au tribunal de l'inquisition d'Athènes... L'Initié, — aux mystères de Zoroastre — avant son intronisation au temple, faisoit serment de garder le secret sur ce qu'il avoit éprouvé, vu et entendu... Quiconque auroit révélé les secrets de l'initiation auroit été regardé comme un infâme et comme indigne de conserver la vie »[2].

La réputation des écoles de Thèbes, de Memphis et des autres centres initiatiques d'Egypte était telle que les esprits les plus élevés venaient y compléter leur instruction. « Tous les philosophes, tous les législateurs qui ont illustré l'antiquité sont sortis de l'initiation[3] ». Aux noms que nous avons déjà cités on peut ajouter ceux de Platon, Pythagore, Lycurgue, Solon, pour n'indiquer que les plus marquants. Socrate fait, je crois, exception. « Orphée avait manqué la dernière épreuve, mais il reçut néanmoins, par une faveur spéciale des Prêtres, l'initiation[4] ».

Apulée mérite une mention spéciale. Bien que n'ayant « point reçu les secrets des grands mystères, qui ne se communiquoient qu'aux Egyptiens, par une faveur particulière, après les cérémonies et les purifications d'usage à un troisième grade, il fut admis au service du culte, seulement comme externe, ce qui nous fait connoître un nouveau genre d'admission aux mystères d'Isis.

« Je fus bientôt déterminé, écrit l'auteur de l'*Ane d'or*, à me ren-

1. « Peut-être me demanderez-vous avec empressement ce qui fut dit, ce qui fut fait. Je le dirais si le dire était permis ; vous le sauriez si l'entendre était permis ». *L'Ane d'or,* trad. J. A. Maury t. II, Ch. XI, p. 207.

2. Alex. Lenoir, *La Franc-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 3.

3. Ragon. *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes, p. 24.* Cf : Ernest Bosc, *Isis-dévoilée, p. 266.*

4. *Séthos*. t. I, p. 159.

dre au sacré collège pour compléter mon éducation. De ce moment, j'écrivis au prêtre qui m'avoit guidé la première fois, je repris mon jeûne de dix jours, je le suivis scrupuleusement, et je fis toutes les dépenses convenables pour arriver à mes fins... A mon arrivée, je fus admis au rang des pastophores, [1] et bientôt après, je passai à la dignité de desservant en chef de l'Hiérophante, [2] office qui duroit cinq ans ; enfin je me fis raser la tête, selon l'ordonnance du cérémonial de l'ancien collège [3] ». Et le disciple de Platon ajoute ce détail, qu'il serait regrettable de passer sous silence : « L'initiation me procurait même une vie plus abondante. Et comment ? favorisé par le Dieu, je suivais le forum et je gagnais à plaider en latin... Par Hercule ! je n'eus à me repentir ni de mes peines, ni de mes dépenses : en effet la libéralité des Dieux me favorisait largement par mes profits dans le barreau ». [4] Au deuxième siècle de notre ère, comme aujourd'hui, les sociétés secrètes, on le voit, savaient assurer leur domination et leur recrutement par l'appui qu'elles donnaient à leurs Adeptes.

« L'initiation s'opéroit par des épreuves terribles... elles avoient pour but de sonder le caractère du candidat, de mettre son âme à découvert, d'y descendre pour ainsi dire, et d'y découvrir si elle seroit ébranlée par la terreur ou par la vue d'un péril imminent, car on considéroit avec raison la faiblesse d'âme comme la source des vices et des passions honteuses ». [5]

Depuis lors, les sociétés secrètes n'ont pas beaucoup varié leurs méthodes de réception, les épreuves physiques et morales y tiennent le premier rang, seulement, moins sérieuses et sévères, elles sont devenues, à notre époque, la caricature de ce qu'elles étaient dans l'antiquité païenne. Nous allons commencer par examiner les anciennes, puis nous parlerons des modernes dans une autre étude.

*
* *

On a beaucoup écrit sur les épreuves qu'avaient à subir, dans l'antiquité, les candidats à l'initiation. Les auteurs se sont généralement recopiés l'un l'autre. Et sans aller jusqu'à adopter complètement l'opinion d'un critique moderne, qui écrit : « Tout ce qui a

1. Premier grade d'après le *Crata Repoa*.
2. Apulée dit : « A la dignité quinquennale de Décurion ». *L'Ane d'or*, trad. J.-A. Maury, t. II, ch. XI, p. 216.
3. Alex. Lenoir, *ouvrage cité*, p. 259. Cf : *L'Ane d'or*, trad. J.-A. Maury, t. II, ch. XI, p. 216.
4. L'*Ane d'or*, trad. J.-A. Maury, t. II, ch. XI, p. 214 et 215.
5. Alex. Lenoir, *La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 3.

été fait et dit sur ce sujet est du domaine de la fantaisie pure », [1] il est nécessaire cependant de faire un départ entre les exagérations voulues et les erreurs involontaires, si l'on veut essayer de trouver la vérité historique. La méthode scientifique est d'autant plus utile en semblable matière que si tous les érudits, qui traitent de ce sujet périlleux, n'emploient pas la méthode que M. Edouard Schuré expose en ces termes : « C'est un rayon de ce mystérieux soleil des sanctuaires que nous voudrions faire revivre en suivant la voie secrète de l'ancienne initiation égyptienne, autant, que le permet l'intuition ésotérique et la fuyante réfraction des âges », beaucoup de ceux qui se sont faits les historiens de ces mystères ont trop souvent laissé libre cours à leur imagination plutôt poétique. Cela nous a valu des livres fort attrayants, mais souvent dépourvus de critique.

L'intuition ésotérique, aussi précieuse soit-elle, pour pénétrer la doctrine, n'est pas enseignée à l'école des Chartes, comme moyen d'investigation historique.

Avant de suivre le candidat à l'initiation au milieu des épreuves, qui lui étaient imposées par le collège des prêtres, il est intéressant de reproduire les lignes suivantes. Elles émanent d'un savant officiel, Alexandre Lenoir, administrateur du Musée royal des Monuments français, conservateur des objets d'art de la Malmaison, membre de l'Académie des Antiquaires de France, de l'Académie Italienne, de l'Académie des Sciences, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, etc., etc., auteur de nombreux ouvrages, dont un sur l'Egypte, qui nécessita de sa part un voyage d'études au pays des Pharaons :

« Rapportons ce qui nous a été révélé lorsque, transporté par la pensée dans les immenses tombeaux des rois d'Egypte, nous errâmes dans les souterrains de Memphis...

« Armé seulement de mon courage et d'une lampe, je me trouvai seul sous une voûte immense uniquement décorée de caractères emblématiques : de niches carrées, sans nombre déterminé, mais régulièrement dessinées, dans lesquelles je voyois, à la lueur de la clarté qui s'échappoit de ma lampe, des statues colossales en basalte et en granit, que je jugeai avoir été taillées dans une seule masse, dont les bras et les jambes rapprochés du corps leur donnoient l'attitude de simples momies, qui cependant étoient assises sur des cubes tumulaires en attendant la résurrection ou la vie éternelle.

« Là, j'étois isolé de la nature entière. Pensif et réfléchissant à l'antique splendeur de la terre que je foulois sous mes pieds, je vis d'abord à l'entrée d'une longue galerie, divisée par plusieurs rangs

1. Ernest Bosc, *Isis dévoilée*, p. 275.

de colonnes, l'antre de Mithra, l'image symbolique du monde céleste et terrestre. Je remarquai ensuite les inscriptions sentencieuses des mystères de la grande déesse Isis ; et la première qui s'offrit à mes regards, gravée sur un morceau de basalte noire *(sic)*, étoit ainsi conçue, selon la traduction que l'on avoit eu la précaution d'écrire en bas : *Quiconque fera cette route seul et sans regarder derrière lui, sera purifié par le feu, par l'eau et par l'air ; et s'il peut vaincre la frayeur de la mort, il sortira du sein de la terre, il reverra la lumière et il aura droit de préparer son âme à la révélation des mystères de la grande déesse Isis*.

« Plus loin, je trouvai le foyer du volcan factice à l'usage des épreuves du feu ; puis, je traversai à pied sec, le canal dans lequel l'aspirant devoit se jeter à la nage avant d'arriver à la porte du temple ou à l'orient, c'est-à-dire au trône du bonheur ou au siège de la lumière, car l'Initié au moment de sa réception voyait les lumières divines. Je vis les instruments nécessaires aux initiations, tels que le gril de fer, la fameuse roue à laquelle l'Initié se trouvoit inopinément comme suspendu et tournoit plusieurs fois. Je vis aussi les idoles des dieux, et généralement tout ce qui servait à l'auguste cérémonie des mystères. Ces objets divers, jetés çà et là, reportèrent bientôt ma pensée au-delà des calculs reçus sur l'origine du monde, et je ne pus m'empêcher de réfléchir un moment sur la destinée des empires comme sur les vicissitudes humaines. Cependant les leçons que j'avois reçues dans les loges maçonniques me furent d'un grand secours, j'en tirai un grand avantage pour tout ce qui s'offrait à mes regards... [1] ».

Si ce récit n'est pas entièrement fantaisiste, il semblerait indiquer que le savant auteur a retrouvé, dans ses voyages, les traces matérielles des instruments servant aux épreuves physiques imposées aux postulants à l'initiation des mystères, en Egypte. Epreuves dont nous allons raconter les curieuses phases d'après *Séthos*,[2] l'ouvrage de l'abbé Terrasson, à l'érudition duquel tous les écrivains, qui l'ont mis à contribution, ont rendu hommage ; à commencer par Alexandre Lenoir, dont le témoignage est des plus importants. *Séthos* est la source moderne où tous ont puisé.

1. ALEX. LENOIR, *La Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 18, 19 et 20.

2. *Séthos*, histoire ou vie tirée des monuments, anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un manuscrit grec. Paris. Jean-François Bastien. An III de la République française, une et indivisible, 2 v. in-8°, sans nom d'auteur.

A moins d'indication contraire les citations qui vont suivre sont empruntées à cet ouvrage, t. I. p. 136 et suivantes.

⁂

Lorsqu'un étranger se présentait à l'initiation la première condition à laquelle il devait se soumettre était la circoncision. « Cette pratique religieuse était absolument indispensable chez les Egyptiens, puisque les prêtres ne permettaient l'accès des temples qu'aux seuls circoncis : Pythagore, Thalès, Eudoxe, Solon, Platon, Hérodote et autres étrangers durent donc subir cette opération, puisqu'ils se firent initier aux mystères dont cet acte de pureté était la première obligation[1] ».

Quand un postulant « alloit demander l'initiation, les Mages, qui sembloient l'accorder avec une extrême facilité, se contentoient de lui faire écrire son nom et sa demande et lui donnoient aussitôt un Initié pour lui indiquer ses épreuves ». L'initiation comprenait trois parties : la purification du corps, la purification de l'âme et la manifestation, suivie du triomphe de l'Initié. Si, après les premières explications reçues, le néophyte, auquel on n'avait pas caché qu'il allait s'exposer à de grands dangers, qui avaient fait reculer de plus intrépides que lui, « sentait en son âme une soif ardente de vérité, en son cœur le courage nécessaire pour braver les terribles épreuves de l'initiation, il gravissait jusqu'à la seizième assise de la grande pyramide de Memphis, où se trouvait une fenêtre taillée dans le granit qui jour et nuit restait ouverte. Cette ouverture, seule entrée du temple d'initiation, d'environ trois pieds carrés, était située au nord[2] ».

D'autres auteurs ont placé la porte, donnant accès aux galeries, entre les pattes du grand Sphinx de Gizèh. Le problème archéologique reste ouvert. « Il n'est pas démontré, écrit Alexandre Lenoir[3], que les pyramides servaient d'entrée... Mais il est au moins prouvé que les routes qui conduisoient aux souterrains mystérieux, par lesquels les aspirans devoient passer, avant de toucher au terme de la félicité suprême, étoient telllement difficiles à aborder, que ceux qui s'y engageoient couroient en apparence, le plus grand danger. L'Initié, porteur uniquement d'une lampe, marchoit ainsi dans les ténèbres, et traversoit, sous terre, des galeries tellement basses, qu'il étoit souvent obligé de joindre l'emploi de ses mains à celui de ses pieds, pour avancer ».

Après avoir rampé ainsi, moitié sur les genoux, moitié couché à

1. Ernest Bosc, *Isis dévoilée*, p. 143.
2. Henri Delaage, *La Science du vrai*, p. 21.
3. *Ouvrage cité* p. 224.

plat ventre, un temps assez long, le postulant arrivait au bord d'un puits « très large et enduit d'un asphalte très noir et uni comme une glace », dont il ne pouvait apercevoir le fond.

Pendant que le profane cherchait une issue, l'Initié, qui l'avait amené jusqu'à l'entrée des souterrains, venait le rejoindre et sans rien dire, après avoir placé sa lampe, disposée à cet effet en forme de casque, sur sa tête, il descendait, en faisant signe au néophyte de l'imiter et de le suivre, les degrés d'une échelle de fer, dissimulée contre la paroi du puits.

Au bout de soixante échelons, l'échelle s'arrêtait brusquement et la lueur des deux lampes ne laissait voir, au-dessous de soi, qu'un trou béant s'enfonçant dans la profondeur de la terre. L'Initié s'arrêtait un moment, pour laisser son compagnon apprécier la situation, puis il lui proposait de renoncer à son entreprise. Si le postulant refusait et déclarait vouloir continuer, le guide lui montrait « à côté de soi une fenêtre qui étoit l'entrée d'un chemin assez commode, creusé dans la roche vive, qui descendoit en tournoyant la longueur de cent vingt-quatre pieds ». Cette spirale conduisait au fond du puits, à cent cinquante pieds de profondeur, et se terminait par « une porte grillée à deux battans d'airain qui s'ouvroient au moindre effort que l'on faisoit pour les pousser, et sans faire le moindre bruit. Mais en retombant d'eux-mêmes pour se rejoindre, ils rendoient, par un artifice dont le principe étoit dans les gonds, un son très fort qui sembloit se porter successivement et se perdre au loin dans le fond d'un vaste édifice...

« Vis à vis de cette porte, qui étoit du côté nord, il y en avoit une autre du côté du midi. Celle-ci étoit fermée d'une grille de fer dormante, dont chaque barreau étoit de la grosseur d'un bras ». A travers ces barreaux on apercevait « une allée à perte de vue, bordée à gauche et du côté de l'orient, d'une longue suite d'arcades, d'où sortoient de grandes lueurs de lampes et de torches. Mais de plus on entendoit dans la profondeur de ces arcades, des voics (*sic*) d'hommes et de femmes, qui formoient une musique très harmonieuse....

« Les Mages, avertis par le son que rendoit la porte à deux battans, venoient incessamment reconnoître, à travers des ouvertures pratiquées dans les murs, ceux qui arrivoient au fond du puits, afin de préparer toutes choses pour les recevoir, s'ils alloient plus loin ».

Parvenus à cet endroit, l'Initié et son compagnon se reposaient pendant une heure environ. Le Mage s'entretenait avec le postulant et lui posait des questions, dont les réponses étaient soigneusement recueillies pour servir plus tard.

Puis le Thesmosphore disait : « Mon fils voilà du côté nord la « porte par où nous sommes entrés, et par où nous pouvons remonter en haut ; ou bien voilà, du côté de l'orient, une autre porte « qui vous conduira dans un chemin parallèle aux enfoncements « des arcades qui sont encore fermées pour vous ».

« Ce chemin étoit de six pieds de large, très-uni, tiré en ligne droite et voûté en plein cintre sur une imposte qui régnoit de part et d'autre à six pieds de terre... une inscription en lettres noires tracées sur un marbre très-blanc... étoit posée en forme de fronton sur les impostes de l'arcade, qui servoit d'entrée à ce chemin :

« *Quiconque fera cette route seul et sans regarder derrière lui, sera purifié par le feu, par l'eau, et par l'air ; et s'il peut vaincre la frayeur de la mort il sortira du sein de la terre, il reverra la lumière, et il aura droit de préparer son âme à la révélation des mystères de la grande déesse Isis*.

Ici, l'Initié qui avait accompagné le profane, le quittait. Mais « il le suivait de loin, sans qu'il le sût. C'était la règle établie ; parce que si le cœur venoit à manquer à l'aspirant avant qu'il fut arrivé à la première épreuve, son conducteur, qui se trouvoit fort près de lui, le ramenoit, lui faisoit remonter le puits, et le reconduisoit à la fenêtre de la pyramide par laquelle il étoit entré. Là, il lui conseilloit de taire pour son honneur une entreprise à laquelle il avoit succombé, et l'avertissoit de ne se présenter jamais à l'initiation, ni à Memphis, ni à aucun autre des douze temples de l'Egypte où on la donnoit ».

Le néophyte faisait seul un long trajet dans cette galerie sans rien apercevoir de nouveau. Puis, il arrivait enfin près d'une petite porte de fer située dans le mur à droite, au midi. Elle était fermée. Deux pas plus loin, se tenaient trois hommes armés, coiffés d'un casque « chargé d'une tête d'Anubis [1] », c'est à dire d'une tête de chien, ou de chacal.

« L'un de ces trois hommes disoit à l'aspirant : « Nous ne sommes pas ici pour vous arrêter dans votre route ; continuez-la, si « les dieux vous en ont donné le courage. Mais si vous êtes assez « malheureux pour revenir sur vos pas, nous vous arrêterons dans « votre retour ; vous pouvez encore vous en retourner ; mais après « ce moment, vous ne sortirez jamais de ces lieux, si vous n'en « sortez incessamment par le passage que vous vous ferez devant « vous, sans tourner la tête et sans reculer ».

1. Dieu de l'ancienne Egypte, fils, d'après la légende, d'Osiris et de sa sœur Nephthys. Il présidait aux sépultures et à l'embaumement. Ce qui explique pourquoi l'aspirant rencontrait ici son symbole.

Et ce n'était pas là une vaine menace. Le postulant, qui manquait une épreuve, demeurait à tout jamais enfermé dans les galeries du temple, où il remplissait un des offices secondaires, suivant le degré auquel il s'était arrêté. Il pouvait se marier avec une fille d'officier du même rang, mais il lui était interdit de sortir. La loi était formelle. Il faisait savoir son état à sa famille en écrivant et signant de sa main la déclaration suivante : « Pour avoir tenté une entreprise téméraire, les Dieux justes et miséricordieux me retiennent pour jamais dans une prison favorable, craignez et aimez les Dieux ». Cette formule rituélique le faisait regarder comme mort et délivrait la famille de tout engagement à son égard. C'était, pour lui, ce que nos anciens codes appelaient la mort civile.

« Un moment après, l'aspirant appercevoit (*sic*) à l'extrémité de son chemin une lueur de flamme très-blanche et très-vive qui venoit de s'allumer... Le chemin qui finissoit là, aboutissoit à une chambre voûtée qui avoit plus de cent pieds de long et de large. A droite et à gauche en y entrant, étoient deux bûchers, ou pour mieux dire, c'étoient des bois plantés debout fort près les uns des autres, autour desquels étoient entortillées, en forme de pampres de vignes, des branches de beaume arabique, d'épine d'Egypte, et de tamarinde ; trois sortes de bois très-souples, très-odoriférans et très-inflammables. La fumée s'échappoit par de longs tuyaux placés exprès pour cet effet. Mais cette flamme, qui s'élevoit aisément jusqu'à la voûte, et qui se recourboit par ondes, donnoit à l'espace qu'elle occupoit toute la ressemblance d'une fournaise ardente ».

De plus il y avait « à terre entre les deux bûchers, une grille de fer rougie au feu, de huit pieds de large et de trente pieds de long. Cette grille étoit formée de losanges qui ne laissoient guères entre elles (*sic*) que la place du pied.... ».

Lorsqu'il avait franchi ce premier obstacle le néophyte se trouvait au bord d'un canal, dérivé du Nil, qui, coulant avec un fracas de torrent, barrait la route. Il fallait le traverser à la nage, tout en ayant soin de ne pas laisser éteindre sa lampe, ou bien en se servant de deux rampes de fer, placées à droite et à gauche pour indiquer le chemin à suivre. De l'autre côté, et baignant dans l'eau, était un escalier qui conduisait, par une arcade, à une plate forme. Celle-ci avait six pieds de longueur sur trois de largeur.

« Le sol étoit un pont-levis, qui tenoit par de fortes pentures à des gonds scellés dans la plus haute marche de l'arcade, de sorte que le pont-levis sembloit être baissé pour recevoir l'arrivant. Les murs qu'il avoit à ses côtés étoient d'airain et servoient d'appui aux moyeux de deux grandes roues de même matière, l'une à droite et l'autre à

gauche. Leurs moitiés inférieures s'abaissoient derrière les murs ; et les supérieures, qu'on pouvoit voir, étoient chargées d'une grosse chaîne de fer. Le dessus ou le toit du pallier présentoit, à l'élévation de quinze pieds, trois concavités ténébreuses, telles que les présenteroient l'intérieur de trois grandes statues creuses, vues par dessous. Il avoit devant lui une porte, recouverte toute entière de l'ivoire le plus blanc, garnie dans le milieu de deux lisières d'or, qui marquoient que la porte, qui n'avoit aucun armure en dehors, s'ouvroit en dedans à deux battans ».

Vainement le néophyte, après avoir posé sa lampe à terre, essayait d'ouvrir cette porte, elle résistait à tous ses efforts. En cherchant un mécanisme il finissait par apercevoir deux gros anneaux d'acier poli, attachés au linteau de la porte à « environ sept pieds de hauteur ». Il les saisissait. C'était la dernière épreuve et la plus difficile à soutenir. — C'est celle-là qu'avait, dit-on, manqué Orphée.

« Le premier mouvement, que le candidat donnoit à ces anneaux, faisoit lever la détente des deux roues qui, emportées par un poids énorme pendu à leurs chaînes, produisaient plusieurs effets très effrayans. Le pont-levis commençoit à s'élever par l'extrémité la plus proche de la porte de sorte que l'aspirant n'avoit que deux partis à prendre, ou celui de regagner les marches et de reculer, [ce qui allait] contre la loi prescrite, ou celui de s'attacher aux anneaux.

« Mais le linteau même de la porte s'élevoit aussi avec l'aspirant suspendu. La lampe, qui glissoit sur le pont-levis, se renversant bientôt, le laissoit sans lumière au milieu du bruit épouvantable que faisoient les deux roues...

« Ce mouvement, qui duroit près d'une minute, élevoit l'aspirant jusqu'à la hauteur d'un quart de cercle. Mais de peur que le linteau, que les grandes roues abandonnoient alors, ne retombât trop vite, entraîné par son poids et par celui de l'aspirant [qui y demeurait suspendu], ce linteau se trouvoit attaché par des cordes, qui passoient par-dessus plusieurs poulies, à une troisième roue, composée de volants de tôle qui ralentissaient cette chute, et qui empêchoient que l'aspirant ne se blessât. Mais en même temps, cette roue, qui étoit placée vis-à vis de lui, dans un grand vide au-dessus de la porte d'ivoire, lui faisait sentir par son mouvement une violente agitation d'air[1] .

« Dès que l'aspirant étoit descendu ainsi au point où la machine

1. On trouve dans *La Franche-Maçonnerie* d'ALEX. LENOIR une planche hors texte qui représente ses épreuves. Et aussi dans l'*Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie* de CLAVEL 2e éd, Paris, 1843, p. 297.

l'avoit pris, les deux battans de la porte d'ivoire s'ouvroient par une dernière détente, et laissoient voir un lieu éclairé d'un très grand jour ; ou s'il était nuit, par des lampes qui en égaloient la clarté. » Le novice apercevait alors « le bœuf Apis, à travers les barreaux de son étable » qui était située au fond du sanctuaire du temple des trois divinités à Memphis » et le postulant constatait, « avec une grande surprise, qu'il sortoit de dessous le piédestal creux de la triple statue d'Osiris, d'Isis et d'Horus ».

Le néophyte était reçu par les Mages. L'Hiérophante, après l'avoir embrassé, le félicitait sur son courage et sur le bon succès de ses épreuves. Puis, le Grand-Prêtre lui présentait une coupe pleine de l'eau du Nil, et ajoutait : « Que cette eau soit un breuvage de Léthé « ou d'oubli, à l'égard de toutes les maximes fausses que vous « avez ouïes de la bouche des hommes profanes ».

Le novice se prosternait du côté de la triple statue et le Grand-Prêtre prononçait sur lui les paroles suivantes : « Isis, ô grande « Déesse des Egyptiens ! donnez votre esprit au nouveau serviteur, « qui a surmonté tant de périls et de travaux pour se présenter à « vous. Rendez-le victorieux, même dans les épreuves de son âme, en « le rendant docile à vos loix, afin qu'il mérite d'être admis à vos « mystères ». Tous les prêtres répétaient les premières paroles : Isis, ô grande Déesse des Egyptiens ! On relevait le novice et l'Hiérophante lui donnait à boire « une liqueur composée, que les Grecs ont nommée cycéon[1], en lui disant : « Que ceci soit un breu-« vage de mnémosyne, ou de mémoire pour les leçons que vous re-« cevrez de la sagesse ».

Le voyage dans les souterrains, destiné à constater le courage s'arrêtait là. Mais les membres du collège des initiations « ne s'engageoient encore, par ces épreuves terribles, qu'à admettre les aspirans à un examen très-sévère sur toutes les autres vertus ».

*
* *

Le néophyte, après une journée de repos, dont nous verrons plus loin l'emploi, commençait la purification de l'âme. Il habitait alors un appartement dans la maison des Mages. « En Egypte, le second grade étoit entièrement consacré à des épreuves morales... On y faisoit réellement un cours de philosophie théorique et pratique »[2].

Alors commençait, pour le novice, un jeûne de quatre-vingt-un jours, divisé en plusieurs degrés d'austérité. Il ne buvait que de

1. Breuvage mystique composé de farine d'orge, de miel, de fromage, de vin et d'eau.
2. Alex. Lenoir. *La Franc-Maçonnerie rendue à sa véritable origine*, p. 255.

l'eau. Pendant deux mois, il recevait à discrétion le pain et des fruits crus ou séchés au soleil. Les vingt et un jours suivants étaient sectionnés en deux parties ; dans la première, qui comprenait douze jours, le pain lui était encore donné suivant sa faim, mais il était accompagné de huit onces de fruits seulement par vingt-quatre heures. Enfin la période la plus rigoureuse durait neuf jours, il touchait alors dix-huit onces de pain sec pour toute la journée.

Pendant soixante-douze jours, le novice prenait son repas seul. Il dormait six heures sur un lit de sangles de papyrus. Et lors de la méridienne, de midi à une heure, il devait rester assis.

La purification de l'âme proprement dite comprenait deux parties : l'invocation et l'instruction. L'invocation consistait à « assister une heure le matin et une heure le soir aux sacrifices qui se faisoient à la vue de tout le peuple : mais l'aspirant étoit placé en un lieu où il ne pouvoit ni le voir ni en être vu ». L'instruction comprenait deux conférences obligatoires faites par des Mages. La première, qui avait lieu le matin, durait une heure, elle portait sur la religion égyptienne. La seconde, d'une heure et demie, était exclusivement réservée à des questions de morale. En outre le novice avait, deux fois par jour, des conversations familières avec les Mages sur le même sujet. Enfin « tous les Mages destinés aux instructions sacrées, étoient obligés de le recevoir dans leurs cabinets, à quelque heure qu'il se présentât dans les intervalles de ces exercices ».

Cela durait ainsi quarante-deux jours pendant lesquels les membres du collège des initiations, « de leur côté, apportaient une grande attention à étudier son caractère et ses inclinations ».

Ce laps de temps écoulé, venait une série de dix-huit jours où le novice avait pour obligation de garder un silence absolu. Il assistait toujours aux conférences, mais il ne devait prendre garde à personne et personne ne paraissait faire attention à lui. « Le moindre manquement faisoit perdre la liberté pour la vie ».

En même temps, à intervalles plus ou moins rapprochés, trois Mages venaient dans la chambre du néophyte « pour lui reprocher les dispositions défectueuses ou vicieuses qu'ils avoient remarquées ou dans ses discours ou dans ses manières. Ils ne s'en tenoient pas là. Comme le courage, qu'il falloit avoir pour s'exposer aux épreuves de l'initiation, ne pouvoit guères se trouver qu'en des hommes déjà célèbres, les Mages connoissoient assez, ou par eux-mêmes, ou par le bruit public, leurs perfections ou leurs défauts ».

Là ne se bornait pas le rôle de ces admoniteurs. Ce serait dommage de retrancher un mot aux lignes suivantes, dans lesquelles l'auteur de *Séthos* peint sur le vif les habitudes de mouchardage, chères aux sociétés secrètes, quelles qu'elles soient.

« Mais outre cela, comme on venoit demander fréquemment des conseils, ou même des prédictions aux Mages, qui passoient pour très profonds dans la connoissance de l'avenir et des choses les plus cachées, il n'étoit point de diligence qu'ils ne fissent pour s'instruire, sans qu'on s'en apperçût (*sic*), de tous les secrets des princes et des particuliers ; à quoi même l'adresse de leurs femmes et de leurs officiers du second ordre, qui alloient dans le monde, ne contribuait pas peu. Depuis même que l'aspirant étoit enfermé chez eux, ils recherchoient, avec un grand soin, toutes les circonstances de sa vie. Ainsi ils l'étonnoient étrangement en lui rappelant ses actions passées, qui pouvoient mériter quelque censure, et en lui faisant des réprimandes proportionnées à la grièveté du cas, sans qu'il lui fut permis seulement d'ouvrir la bouche... mais ils prenoient toutes les précautions imaginables pour ne lui rien imputer qui ne fût vrai. Ce fâcheux exercice étoit plus ou moins long à chaque fois... et ils insinuoient qu'ils en savoient plus qu'ils n'en vouloient dire... »

En un mot il y avait dans les archives des sociétés secrètes de l'Egypte des fiches... sur papyrus.

Ces dix-huit jours, passés dans le silence absolu, étaient suivis de douze autres, consacrés au recueillement et à la méditation, au bout desquels le novice devait répondre à trois questions de morale.

Plus de conférences. Il assistait dans la journée à un discours, qui roulait sur l'esprit du véritable initié. La présence aux prières et aux sacrifices devenait libre et réglée par sa seule piété et son goût. Il pouvait de nouveau prendre part aux conversations des Mages et les entretenir en particulier.

A l'issue de cette période, l'Hiérophante posait trois questions au néophyte, et lui donnait neuf jours pour préparer la réponse qu'il devait y faire. Durant ces neuf derniers jours plus d'instructions, plus de lectures, ni de conversations communes. Le novice passe les nuits dans le sanctuaire derrière la statue des trois divinités. Il prend ses repas avec les Mages et ceux-ci ne reçoivent comme lui que neuf onces de pain par repas. Le silence est absolu pour tous.

A la fin de ce jeûne rigoureux, l'Initié était pendant douze jours soumis à un régime gradué, afin d'éviter le danger d'un trop brusque retour à une alimentation normale. Ses repas étaient surveillés par un Mage médecin.

« Ces douze jours étoient ceux de la manifestation, troisième et dernière partie de l'initiation, qui étoit moins un exercice que la récompense de tous ceux qui avoient précédé. En effet, la curiosité

humaine étoit comblée par la découverte des mystères sacrés et même des autres secrets du sacerdoce Egyptien : et en comparaison des plus grands voyageurs de la terre, les Initiés visitant les souterrains de l'Egypte, voyageoient pour ainsi dire dans un autre monde...

« Dès l'aurore du premier de ces douze jours, on menoit l'Initié devant la triple statue ; et l'ayant fait mettre à genoux, l'Hiérophante le consacroit premièrement à Isis... secondement à Osiris... troisièmement à Horus, Dieu du silence et du secret auquel il s'alloit engager. Aussitôt on faisoit lire à l'Initié la formule d'un serment formidable. Il juroit de ne parler jamais à aucun profane, de ce qu'il verroit en ces douze jours, et en tous temps, dans les temples souterrains de l'Egypte ; se soumettant, s'il violoit ce secret, à la vengeance de toutes les divinités du ciel, de la terre et des enfers ; se déclarant, en ce cas, coupable de mort, et souscrivant par avance à l'exécution de ce jugement, qu'il regardoit comme prononcé ».

L'Initié recevait alors les signes secrets et les mots sacrés, qui lui permettaient de se faire reconnaître de tous les autres membres de la Société secrète et de trouver auprès d'eux aide et protection en cas de besoin.

L'initiation se terminait par une imposante cérémonie publique, clôturée elle-même par une procession magnifique à travers les rues de la ville. On en trouvera la description, avec planche à l'appui, dans l'ouvrage d'Alexandre Lenoir et dans celui de l'abbé Terrasson. C'était la partie exotérique de l'initiation.

∴

Après avoir résumé, d'après les principaux auteurs qui ont traité cette question, les épreuves de l'initiation, il serait intéressant de pouvoir faire connaître quels étaient en réalité ces mystères auxquels le nouvel élu était admis. Malheureusement, la science moderne est fort peu renseignée. « Malgré tout ce qu'on a écrit sur ce sujet, nous sommes bien obligés d'avouer que nous n'en savons presque rien, en tout cas, fort peu de choses » [1].

Comme le constate un autre auteur, « la tradition ésotérique ou la doctrine des mystères, est très difficile à démêler. Car elle se passe dans le fond des temples, dans les confréries secrètes, et ses drames les plus saisissants se déroulent tout entiers dans l'âme des

1. Ernest Bosc, *Isis dévoilée*, p. 263.

grands prophètes, qui n'ont confié à aucun parchemin ni à aucun disciple leurs crises suprêmes, leurs extases divines. Il faut la deviner »[1].

Si nous en croyons l'inscription gravée sur la plaque d'or, que portait sur sa poitrine l'Hiérophante chef des initiations, cette doctrine se résumait en trois mots : vérité, sagesse et science.

Mais d'après les initiés modernes, « la vérité ne se donne pas. On la trouve en soi-même ou on ne la trouve pas ». Et leur principe est : « Nous ne pouvons faire de toi un adepte, il faut le devenir par toi-même. Le lotus pousse sous le fleuve longtemps avant de s'épanouir »[2].

Et ils concluent de là, toujours d'après le même savant auteur : « La véritable initiation était donc bien autre chose qu'un songe creux et bien plus qu'un simple enseignement scientifique ; c'était la création d'une âme par elle-même, son éclosion sur un plan supérieur, son efflorescence dans le monde divin »[3].

Nous verrons un peu plus loin ce qu'il faut penser de cette dernière phrase.

Si l'on cherche à pénétrer plus avant dans la pensée de ceux qui prétendent faire remonter leurs rêveries très modernes aux temples de l'Egypte ou aux écoles du Thibet, on y découvre, non sans une certaine surprise, des idées très modernistes et américanistes. « Les sages et les prophètes des temps les plus divers sont arrivés à des conclusions identiques pour le fond, quoique différentes dans la forme, sur les vérités premières et dernières — et cela toujours par la même voie de l'initiation intérieure et de la méditation[4] ».

« C'est un grand et sublime arcane que celui-ci : *Nul ne peut parfaire son initiation, que par la révélation directe de l'Esprit universel, qui est la voix qui parle à l'intérieur* ».[5]

On voit, sans que ce soit le lieu d'insister, ce que deviennent la Révélation et l'autorité de l'enseignement, en présence de ces théories, chères aux sociétés secrètes spiritualistes.

Stanislas de Guaïta ajoute : « Il est le Maître unique, l'indispensable Gourou[6] des suprêmes initiations. Nous connaissons les diverses manières d'entrer en rapport avec Lui ; de L'aller chercher,

1. Edouard Schuré, *Les Grands Initiés*, p. XIV.
2. Edouard Schuré, *Les Grands Initiés*, p. 189.
3. *Les Grands Initiés*, p. 124, 125.
4. Edouard Schuré, *Les Grands Initiés*, p. XVIII.
5. Stanislas de Guaïta, *Le Serpent de la Genèse*, t. II, p. 214.
6. Instructeur, en langage d'Initié théosophe.

de Le faire venir, de Le laisser venir, de se donner à Lui ou de prendre part à sa souveraineté ».[1]

Et c'est là, en effet, ce que les Mages de l'Egypte enseignaient et pratiquaient dans les mystères secrets : la Magie.

Ils y joignaient l'étude et le culte de la nature. Leur « grand système consistoit à faire l'application des causes physiques de la nature à la morale pour en former un corps de doctrine à l'usage de la civilisation des peuples ».[2] Et « le caractère dominant de leur enseignement était, dit-on, la synthèse, réunissant dans quelques lois fort simples la somme des connaissances acquises ».[3]

Mais il ne faut pas laisser dénaturer les choses et comme le remarque très bien le savant traducteur d'Hermès, « Pour les Egyptiens, l'unité divine ne s'est jamais distinguée de l'unité du monde. Le grand fleuve qui féconde l'Egypte, l'astre éclatant qui vivifie toute la nature leur fournissaient le type d'une force intérieure, unique et multiple à la fois, manifestée diversement par des vicissitudes régulières, et renaissant perpétuellement d'elle-même »[4]. Ils n'ont jamais été plus haut. Et loin de s'élever jusqu'au Dieu personnel et créateur de la Bible et de Moïse, ils sont retombés dans les dieux infernaux. Voilà la triste réalité que tous les efforts ésotériques des modernes théosophes ne doivent pas nous empêcher de mettre au grand jour.

Dans l'initiation, les Mages des temples égyptiens enseignaient à leurs disciples la plupart des doctrines qui sous le nom d'occultisme, de théosophie, de magie, de kabbale et de gnose sont parvenues jusqu'à nous. La Science des nombres vient des cénacles de la vallée du Nil. Mais nous ne savons pas quel a été l'apport du temps et jusqu'à quel point la prédiction d'Hermès Trismégiste à son disciple Asclépios s'est réalisée :

« Il est une chose qu'il faut que vous sachiez : un temps viendra où il semblera que les Egyptiens ont en vain observé le culte des Dieux avec tant de piété, et que toutes leurs saintes invocations ont été stériles et inexaucées. La divinité quittera la terre et remontera au ciel, abandonnant l'Egypte, son antique séjour, et la laissant veuve de religion, privée de la présence des Dieux. Des étrangers remplissant le pays et la terre, non seulement on négligera les choses saintes, mais, ce qui est plus dur encore, la religion, la piété, le culte des Dieux seront proscrits et punis par les lois. Alors

1. *Le Serpent de la Genèse*, t. II, p. 214.
2. ALEX. LENOIR, *La Franche-Maçonnerie*..., p. 6.
3. PAPUS, *Le Tarot*, p. 10.
4. LOUIS MÉNARD, *Hermès Trismégiste* traduction complète. Paris, Perrin et Cie, 1910, préface p. XXIX.

cette terre sanctifiée par tant de chapelles et de temples sera couverte de tombeaux et de morts. O Egypte ! Egypte ! il ne restera de tes religions que de vagues récits que la postérité ne croira plus, des mots gravés sur la pierre et racontant la piété. Le Scythe ou l'Indien, ou quelque autre voisin barbare habitera l'Egypte. Le divin remontera au ciel, l'humanité abandonnée mourra tout entière, et l'Egypte sera déserte et veuve d'hommes et de Dieux.

« ... L'Egypte elle-même tombera dans l'apostasie, le pire des maux. Elle, autrefois la terre sainte aimée des Dieux pour sa dévotion à leur culte ; elle sera la perversion des saints, l'école de l'impiété, le modèle de toutes les violences [1] ».

En effet, si nous connaissons bien l'état de décadence dont parle le livre Hermétique, nous ignorons scientifiquement toute la période de pureté dans la doctrine religieuse à laquelle le discours d'initiation à Asclépios fait allusion.

Devons-nous alors en chercher la trace dans cette « loi pivotale » de « l'ésotérisme le plus secret des temples antiques » que Stanislas de Guaïta, après avoir assuré qu'elle « n'était transmise qu'au seul Epopte, par voie traditionnelle et sous la garantie d'un serment solennel et terrible », formule en ces termes : « Le Mâle est positif dans la sphère sensible, négatif dans la sphère intelligible. La femelle, par contre, est positive dans la sphère intelligible, négative dans la sphère sensible. Inversement complémentaires, le mâle et la femelle sont neutres dans la sphère médiane du psychique. Cette similitude animique est même leur seul point de fusion. C'est moralement la charte d'En Haut qui consacre l'identité de la race entre individus de sexe opposé[2] ». Ou dans cette théorie du « feu éther, principe organique ou feu pur et vierge qui circule dans le ciel ; celui dont les astres et même nos âmes se composent.... substance active et incréée ». Dieu en réalité, et « dieu hermaphrodite, comme le sont généralement les divinités du premier ordre ». Par lequel, « selon les Perses, le monde devait être détruit, au bout de douze mille ans », pour renaître de ces cendres, comme l'a vulgarisé la fable du Phénix, ou mieux de ce feu incréé lui-même. [3]

Il y a loin, on le voit, de ces concepts nébuleux, qui tous viennent de l'Egypte, ou, du moins, ont été enseignés dans ces temples, à la splendeur du Dieu révélé par la Sainte Ecriture.

On est, je crois, plus près de la vérité en cherchant la doctrine

1. *Hermès Trismégiste*, traduction complète par LOUIS MÉNARD, p. 137 et 138.
2. STANISLAS DE GUAÏTA, *Le Serpent de la Genèse*, t. II, p. 242.
3. ALEX. LENOIR, *La Franche-Maçonnerie*..., p. 69, 113 et 70.

des Mages dans les vingt-deux lames du tarot. C'est ce que font beaucoup d'occultistes, seulement le nombre n'est pas grand de ceux qui savent livre ce livre curieux.

∴

Les Egyptiens, comme les Chaldéens, étaient de grands astronomes. Ils connaissaient presque tous les mouvements du ciel et l'astrologie n'avait pas de secrets pour leurs prêtres. Les enseignements de cette science se donnaient oralement, il était même défendu d'écrire quoique ce soit sur ce sujet. Mais, pour aider leur mémoire, les Mages initiés avaient composé les lames du tarot où, en vingt-deux arcanes majeurs et cinquante-six arcanes mineurs, étaient réunies et synthétisées, en langage ésotérique, non seulement toutes les clefs de l'astrologie, mais aussi la doctrine philosophique des temples,

« Selon Clément d'Alexandrie, les Egyptiens avoient des prêtres-astrologues qui dessinoient d'après la sphère, les images des dieux ; parmi leurs livres sacrés, un des plus révérés étoit le livre d'astrologie[1] sur lequel ils prononçoient leur serment ; on le portoit ordinairement en procession dans les cérémonies religieuses[2] ».

« En allant vers le bout de la galerie, Séthos apperçut des Mages qui dressoient des thêmes de nativité, et qui travailloient aux horoscopes. C'étoit là le genre de leur devination. Ils l'aidoient par une recherche encore plus exacte que celle des autres Mages de l'Egypte, des secrets des Rois et des particuliers ».

Dans la procession d'Isis, lors du triomphe de l'Initié, deux mages « portaient sur leurs épaules un brancard, sur lequel étoit posé le vase augural ou devinatoire ; il étoit couvert d'un astrolabe, d'un quart de cercle et d'un compas ; car bien que l'astrologie fut plus en usage à Thèbes que dans les autres temples, les instruments astronomiques étoient par-tout le symbole de la divination[3] ».

Chaque lame des vingt-deux grands arcanes du tarot représente un signe du zodiaque ou une planète. Elle correspond en outre à une lettre de l'alphabet des langues sémitiques. Mais de plus ces images, qui nous sont parvenues à peu près complètement défigurées et dénaturées, ont chacune quatre sens particuliers. Le premier s'applique au plan divin ; le second, au plan intellectuel, le troisième au plan physique et le quatrième au plan astral.

1. Le livre de Toth ou Tarot.
2. Alex. Lenoir, *La Franche-Maconnerie...*, p. 246.
3. *Séthos*. T. I.. p. 331 et 280.

Par exemple la douzième lame, lettre Lamed (L.), nombre 30, signifie dans le plan divin, la loi révélée, dans le plan intellectuel, l'enseignement du devoir, dans le plan physique, le sacrifice, et, dans le plan astral, elle représente les qualités de la planète Uranus ou la queue du dragon chez les anciens.[1]

Du reste, toute la théogonie égyptienne a pour base l'astronomie. D'après ses plus érudits commentateurs les mystères et « les cérémonies du culte étaient une allégorie astronomique.[2] » C'est pourquoi on a pu dire, avec raison, que les vingt-deux arcanes du tarot « étaient les colonnes mêmes de la théologie »[3] des temples.

Alexandre Lenoir n'est pas moins affirmatif et son ouvrage a pour but de mettre en lumière les rapports de la religion des anciens avec les phénomènes du ciel. C'est en fait, le Sabéisme ou culte des astres.

« Le Sabisme fut la religion primitive... son culte fut celui de la nature et des astres... La religion des Perses et des Egyptiens, aussi bien que la Franche-Maçonnerie, ne sont, dans le principe, que le sabisme ou culte de la nature... De la science astronomique est née la science sacrée... Par l'union de ces deux sciences on étendit les rapports du ciel avec la terre jusqu'à l'état moral des peuples pour les diriger...

« Porphyre rapporte que Chérémon[4] et d'autres prêtres égyptiens convenoient que tout ce que les anciens Egyptiens disoient de leurs dieux devoit s'entendre des planètes, des signes du zodiaque de leurs différents aspects avec les étoiles, du cours du soleil, des phases de la lune, des révolutions du Nil, etc.[5]

Voici d'après M. Louis Ménard le texte de Porphyre : « Chérémon et les autres n'admettent rien au dessus des mondes visibles, et dans l'exposition des principes ils n'attribuent aux Egyptiens d'autres Dieux que ceux qu'on nomme *errants* (les planètes), ceux qui remplissent le zodiaque ou se lèvent avec eux et les subdivisions des Decans et les Horoscopes, et ceux qu'on nomme les chefs puissants et dont les noms sont dans les almanachs avec leurs phases, leurs levers, leurs couchers et les signes des choses futures. Il (Chérémon) voit en effet que les Egyptiens appellent le soleil *créateur*,

1. CHRISTIAN, *Histoire de la magie*, p. 123.
FOMALHAUT, *Manuel d'Astrologie sphérique et judiciaire*, p. 321.
2. *Crata Repoa*, préf., p. XIV.
3. EDOUARD SCHURÉ, *Les Grands Initiés*, p. 139.
4. Chérémon d'Alexandrie, Philosophe Stoïcien et historien grec du commencement de l'ère chrétienne. Il écrivit divers ouvrages sur l'Egypte et notamment un traité des *Hiéroglyphes* qui ne nous est pas parvenu.
5. *La Franche-Maçonnerie*... p. 28, 29 et 52.

qu'ils tournent toujours autour d'Isis et d'Osiris et de toutes les fables sacerdotales, et des phases apparitions et occultations des astres ; des croissances et décroissances de la lune, de la marche du soleil dans l'hémisphère diurne et dans l'hémisphère nocturne, et enfin du fleuve (Nil). En un mot, ils ne parlent que des choses naturelles et n'expliquent rien des essences incorporelles et vivantes ». [1]

L'enseignement donné par Hermès ne laisse aucun doute à cet égard : « Et le ciel apparut en sept cercles et les Dieux se manifestèrent sous la forme des astres avec tous leurs caractères, et les astres furent comptés avec les Dieux qui sont en eux... Si le soleil illumine le reste des étoiles, ce n'est pas tant par sa grandeur et sa puissance que par sa divinité et sa sainteté. Il faut voir en lui, ô Asclépios, un second Dieu qui gouverne le reste du monde et en éclaire tous les habitants, animés ou inanimés ». [2]

Tous les dieux de l'antiquité, non seulement en Egypte, mais dans l'Inde, la Chaldée, la Grèce, à Rome, ne sont, en effet, que des personnifications astronomiques des planètes et des constellations. Osiris, Mithra, Vichnou, Jupiter, Bacchus, Apollon, Adonis, Orsmud, Remphah, Moloch, Kiun, Bélus, Baal, sont, sous des noms différents, le soleil. Il serait facile d'identifier ainsi les autres divinités. Est-ce dans ce sens qu'il faut comprendre le passage de l'ouvrage de Bunsen sur l'Egypte ?

« La gnose ou la connaissance des noms divins, dans leur sens extérieur et dans leur sens ésotérique était en fait le grand mystère religieux ou l'initiation chez les Egyptiens ». [3] Je suis assez disposé à le croire, car la théorie kabbalistique des noms divins est de beaucoup postérieure à l'ancienne Egypte, et il ne saurait être question, à propos de celle-ci, de l'ouvrage de Saint-Denys l'aréopagite.

Je sais bien que les Mages modernes, qui tentent de nous ramener au paganisme, essayent de démontrer que derrière ces divinités se cachait l'idée d'un Dieu unique. « Il est probable que les vérités révélées à l'Initié étaient d'abord le dogme de l'unité de Dieu ».

On cite à l'appui ce passage d'Orphée : « Tout est dans Jov l'étendue éthérée... tous les Dieux et toutes les déesses immortelles ; tout ce qui est né et tout ce qui doit naître, tout est renfermé dans le sein de ce Dieu ». Et l'on conclut : « Donc, il ne faut considérer les personnages du Panthéon Egyptien que comme des êtres, des

1. *Hermès Trismégiste*, préf. p. XXII.

2. *Hermès Trismégiste*, trad. LOUIS MÉNARD : *Discours sacré* L. I, ch. III, p. 27 ; et, *Discours d'Initiation*, L. II, ch. X, p. 145.

3. *Du rôle de l'Egypte dans l'histoire du Monde*. Traduction anglaise de M. *Birch*, t v. p. 151, Cf : E. BOSC, *Isis* dévoilée, p. 264.

divinités secondaires, servant d'intermédiaires entre le *Dieu unique* et ses adorateurs ».[1]

Nous avons dit plus haut ce qu'il fallait en penser.

Du reste, dans un des bas-reliefs du principal temple de la ville de Thèbes, reproduit dans l'ouvrage de la commission d'Egypte, ce « Dieu unique » qu'on voudrait identifier au Créateur de la Bible, est représenté comme donnant naissance au monde et à l'homme par un acte brutal d'onanisme. On trouvera la description tout au long, que nous préférons ne pas reproduire, dans le volume d'Alexandre Lenoir, à la page 181.

Sans vouloir discuter combien le passage cité, d'après un fragment d'Orphée, fleure le panthéisme, ce qui, je crois, n'est pas pour déplaire aux modernes théosophes, je reconnaîtrai volontiers que tous les dieux de l'antiquité servaient dans les temples anciens un « être unique ». Seulement la question est de déterminer quel est cet « être ».

Pour le savoir il n'y a qu'à examiner les choses que l' « être unique », seul Maître ésotérique des initiations, exigeait de ses serviteurs; et ceux-ci, de leurs disciples.

« Dans les temples extérieurs les sacrifices et les cérémonies se faisoient à la vue de tout le peuple, les seuls Initiés étoient admis aux mystères qu'on célébroit dans les souterrains. C'est là qu'on avoit égorgé tant de victimes humaines... Il y a peu de nations connues qui n'aient à se reprocher cette honteuse barbarie ».[2]

Si, il y a le peuple juif, tant qu'il est demeuré fidèle au culte du vrai Dieu.

Et, quand le sang humain cesse de couler dans les galeries secrètes des temples, les manœuvres louches de la goëtie le remplacent. Les prêtres des dieux n'égorgent plus, ils envoûtent. Mais, dans leurs mains, grâce à l'appui de l' « être unique » qu'ils servent, le résultat est souvent le même.

« Cependant Amosis, ancien aïeul de Sésostris à Thèbes, avoit eu le courage et le crédit d'abolir dans toutes les villes cette sanglante coutume. On substitua pour lors aux victimes humaines des figures de cire, dont les superstitions magiques ont fait depuis un si grand usage ». [3]

« Sous le nom d'Hécate, Isis présidoit aux enchantements, aux

1. Ernest Bosc, *Isis dévoilée*, p. 263, 264 et 78.
2. *Séthos*. T. I. p. 20, 21.
3. *Séthos*. T. I. p. 20, 21.

charmes, aux maléfices. C'est pour cette raison que les mystères d'Hécate avoient rapport à la magie ». [1]

« Nos ancêtres... trouvèrent l'art de faire des Dieux, et, l'ayant trouvé, ils y mêlèrent une vertu convenable tirée de la nature du monde. Comme ils ne pouvaient faire des âmes, ils évoquèrent celles des démons ou des anges et ils les fixèrent dans les saintes images ou les divins mystères, seul moyen de donner aux idoles la puissance de faire du bien ou du mal ». [2]

Enfin l'apôtre saint Paul a écrit : « Mais ce que les païens offrent en sacrifice, ils l'immolent à des démons, et non à Dieu. Or je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons. [3]

Et longtemps avant, le psalmiste avait chanté : *Dii gentium dœmonia*, [4] les dieux des nations sont des démons.

Si nous en croyons Tertulien, parlant des mystères d'Eleusis, venus de l'Egypte « Tout ce que ces mystères ont de plus saint, ce qui est caché avec tant de soin, ce qu'on est admis à ne connaître que fort tard, ce que les ministres du culte, appelés *Epoptes*, font si ardemment désirer, c'est le simulacre du membre viril. Theodoret dit que l'on vénérait aussi dans les orgies secrètes d'Eleusis, l'image du sexe féminin ». [5]

Et la conduite que les mystères anciens imposait, dans certains cas, aux femmes suffirait à elle seule pour établir la nature de l'« être unique » qu'on servait, directement ou indirectement, dans les temples de l'antiquité.

*
* *

« Les femmes étaient initiées aux mystères et celles qui avaient reçu l'initiation avaient la tête rasée comme les prêtres ». [6]

Ceux-ci étaient mariés. Ils habitaient, avec leurs familles, les dépendances du temple où les jeunes filles jouaient un rôle dans les cérémonies intérieures et dans les épreuves de l'initiation. Elles subissaient toutes jeunes une opération analogue à celle de la circoncision chez les hommes et que rendait nécessaire, étant donnée la conformation des femmes, surtout dans la haute Egypte et la

1. ALEX. LENOIR, *La Franche-Maçonnerie*, p. 152.
2. *Hermès Trismégiste*, trad. LOUIS MÉNARD, *Discours d'Initiation*. L. II, ch. XIII, p. 156
3. Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, et non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum. I. Cor. X, 20.
4. Ps. XCV. 5.
5. *Des Divinités génératrices ou du culte du Phallus*... par J. A. D***** [DULAURE] Paris Dentu 1805 p. 112. — TERTULIEN *Adversus Valentinianos*, *Tertuliani opera*, p. 250. Théodoret, CASTELLANUS *de Festis græcorum*, *Eleusinia*, p. 143 et 144.
6. ERNEST BOSC, *Isis dévoilée*, p. 160.

Nubie, le costume dans lequel elles figuraient aux solennités religieuses.

« Quand le sacrificateur était arrivé jusqu'à la statue d'Isis, les deux rangs des Prêtres arrêtés et écartés l'un de l'autre, laissoient passer l'offrande qui les suivait. Ici la vérité du fait historique m'oblige de dire que cette offrande étoit apportée par des filles des Prêtres au nombre de dix-huit, deux à deux, nues, et tenant chacune une corbeille où étoient des fruits ou d'autres présents suivant la saison. Ces filles ne commençoient ce ministère qu'à treize ans, et elles le finissoient à leur mariage ».[1]

« Champollion, dans son voyage, nous montre, planche 229, la reine Isée qui, coiffée du bonnet symbolique, ne porte pour tout vêtement qu'une robe ouverte par devant depuis la ceinture jusqu'au bas ; un tablier tombe devant cette ouverture afin de cacher la nudité du corps ; mais, dans la figure en question, la reine, les deux mains tendues en avant (en adoration), a rejeté sur son bras droit ce tablier et mis à nu ce que le tablier avait l'office de cacher ». [2]

« Suivant Diodore de Sicile, les femmes relevaient leurs vêtements, mettaient en évidence et semblaient offrir au taureau divin (Apis) ce que la pudeur ordonne de cacher... Les femmes faisaient de même devant le bouc de Mendès ou de Chemnis et poussaient même beaucoup plus loin leur étrange dévotion ». [3]

Il est inutile de commenter ces passages. L'impudicité dans la prière suffit pour indiquer celui auquel elle est adressée.

Saint Paul défend aux femmes d'entrer à l'église sans avoir la tête couverte de leur voile. [4]

Dans l'initiation les femmes et les filles des prêtres jouaient un rôle non moins étrange et équivoque.

A la fin des épreuves, lorsque l'Initié, après avoir traversé tous les obstacles, avait été reçu dans le temple par l'Hiérophante, on lui accordait, nous l'avons dit, un jour de repos.

« Des serviteurs lui faisaient quitter ses vêtements mouillés, le massaient avec des essences parfumées, le revêtaient d'une robe blanche de fin lin, et apportaient devant lui une table chargée de mets exquis. Pendant ce repas une musique invisible, enivrante, entraînait peu à peu son imagination dans un demi-rêve, traversé

1. *Séthos*, t. I, p 272.
2. Ernest Bosc, *Isis dévoilée*, p. 145.
3. *Des Divinités génératrices ou du culte de Phallus*, par J. A. D******, p. 28 et 27. Cf: *Diodore de Sicile*, lib. 1, sect. 85.
4. « Sied-il à la femme de prier Dieu sans être voilée ! ». *Decet mulierum non velatam orare Deum !* I *Cor.* XI, 13.

par des visions amoureuses. Les plis d'une tenture verte, émaillée de branches de myrte, couleur et plante consacrées à Vénus, s'écartaient lentement au fond de la chambre, pour découvrir une galerie où se croisaient en chaînes de beauté, dans une chatoyante lumière, des groupes de jeunes femmes dansantes et liées l'une à l'autre par des guirlandes de roses. C'étaient les filles des Mages, élevées dans le sanctuaire et consacrées à Isis jusqu'au jour où elles recevaient un époux. Ces apparitions séductrices portaient un masque, attaché à leur front par un cercle d'or, afin que l'initié ne pût les reconnaître plus tard, s'il triomphait de l'épreuve ; mais elles n'avaient pour voile qu'une courte tunique pailletée d'abeilles d'or, une écharpe de gaze et des fleurs [1].

« La musique redoublait ses prestiges, des parfums inconnus faisaient aspirer à l'Initié leurs effluves vertigineux ; l'aimant de la contemplation l'attirait en silence, pas à pas, au-devant de cette magie des formes, éternelle Circé qui emprisonne la raison humaine dans les ténèbres du monde matériel.

« A peine avait-il franchi le seuil de la galerie, que deux des folâtres danseuses l'enlaçaient dans la chaîne de roses. Toutes les autres disparaissaient comme une volée de colombes effarées. La lumière subitement diminuée ne prêtait plus à cette scène qu'un vaporeux crépuscule dans lequel les deux tentatrices poursuivaient leur danse tournoyante, en agitant la chaîne, chacune à son tour, comme pour provoquer le choix de l'Initié ». [2]

Tous les auteurs qui se sont occupés de l'initiation égyptienne confirment, en termes plus ou moins explicatifs, ce récit.

L'Initié « était mis dans une chambre obscure appelée Endimion (grotte imitée).

« De belles femmes lui servaient des mets délicieux pour ranimer ses forces épuisées. C'étaient les épouses des prêtres, et même les vierges consacrées à Diane qui allaient ainsi le visiter. Elles l'excitaient à l'amour par toutes sortes d'agaceries.

« Il devait triompher de cette épreuve difficile pour prouver l'empire qu'il avait sur lui-même ». [3]

« L'épreuve dernière consistait, chez les Egyptiens, à entourer, à enlacer le néophyte de superbes jeunes filles qui dansaient les

1. « Dans bien des monuments on trouve peintes sur les murs des femmes qui n'ont pour tout vêtement qu'une sorte de jupon partant de dessous le sein et descendant jusqu'aux chevilles, mais l'étoffe était d'une telle finesse que c'était comme si les femmes n'avaient aucun vêtement ». ERNEST BOSC, *Isis dévoilée*, p. 146.

2. CHRISTIAN, *Histoire de la Magie*, p. 140, 141. On trouve à la p. 140 une gravure qui représente très imparfaitement cette scène.

3. *Crata Repoa*, p. 24. Cf. RAGON, *Rituel du grade de Maître*, p. 46.

danses les plus lascives avec des costumes de la plus grande transparence et légéreté ».[1]

Bien plus, lors de certaines fêtes religieuses les danses érotiques sortaient de l'ésotérisme du temple et gagnaient la ville. « Les femmes du peuple se travestissoient et dansoient dans les places publiques et dans les rues de Thèbes et de Memphis, d'une façon fort étrange à nos usages et à notre moralité. Elles s'appliquoient aux épaules de grandes ailes, assez semblables à celles que l'on donnoit à Isis ; ces femmes gesticuloient, et formoient toutes sortes de mouvemens lascifs avec l'image sculptée d'un phallus qu'elles tenoient à la main, et qu'elles plaçoient de temps en temps d'une manière que la décence ne peut décrire. Les Egyptiens appeloient ce déguisement mystique *Cherubs* qui signifie en hébreu multipliant. C'étoit donc la fête des multiplians, ou de la fécondité, qui se pratiquoit à l'équinoxe d'automne... Le mot *chérubs* veut dire aussi serpent ».[2]

Ce dernier sens convient certainement mieux pour désigner ces obcénités, qui sont bien l'œuvre de l'antique ennemi. Partout où se trouvent des sociétés secrètes on rencontre à leur suite la dépravation des mœurs, c'est leur aboutissement normal.

« Chez les Grecs, pendant les fêtes itiphalliques, un nombre de jeunes vierges promenoient dans les rues un phallus colossal, qu'elles avoient orné de couronnes et de guirlandes composées de verdure et de toutes sortes de fleurs. Des jeunes hommes ou Bacchants, marchoient en cadence devant le cortège, au son de divers instruments et d'une musique vraiment bacchique ».

Et l'auteur ajoute : « Ces fêtes se terminoient ordinairement par des initiations secrètes ».[3] Il est facile d'en comprendre la nature. « Il suffit d'avoir une très légère teinture de l'histoire grecque et de l'histoire romaine, pour savoir à quels honteux excès la première communication des mystères d'Isis, dévoilés, a porté ces peuples. Les Egyptiens même,... avaient introduit dans les temples qu'on leur avoit laissé bâtir hors de l'Egypte, et sur-tout dans Rome, une corruption si outrée, que le Sénat fit plusieurs décrets pour abattre ces temples qu'on appeloit Memphitiques ».[4]

« Eleusis, séjour par excellence des mystères et des initiations, devint un lieu d'infamie, de prostitution et de débauche... Aussi vit-on Diagoras soutenir que les initiations étoient contraires à la

1. Ernest Bosc, *Isis dévoilée*, p. 277. Voir aussi : Edouard Schuré, *Les Grands Initiés*, p. 134, 135.

2. Alex. Lenoir, *La Franche-Maçonnerie*.... p. 182.

3. Alex. Lenoir, *La Franche-Maçonnerie*, p. 182.

4. Séthos, t. I, p. 274.

vertu, et qu'elles corrompoient horriblement les mœurs des Grecs ».[1]

Du reste, ajoute Lenoir, « les anciens considéroient l'amour comme le père de tous les êtres... » Ils le plaçaient « au nombre des huit dieux que l'on honoroit dans les mystères d'Osiris ».[2]

La chasteté était complètement absente des mystères, « l'être unique » qu'on y adorait, sous les noms les plus divers, non seulement n'exige pas cette vertu de ses serviteurs, mais encore les incite au vice contraire. Et ce vice on le divinise, on le place sur les autels.

Les apologistes modernes voudraient faire croire que ce sont là seulement les mœurs des mystères dégénérés. C'est une erreur.

« La continence est si peu de règle inflexible en haute magie, que telles œuvres théurgiques d'un ordre très relevé impliquent l'acte vénérien comme condition expresse de leur accomplissement. L'amour sexuel, non pas subi, mais volontaire, se révèle une des forces les plus efficaces dont le magiste puisse ritualiser l'emploi, en vue de certains résultats d'exception ».

Et Stanislas de Guaïta, qui connaissait à fond ces choses, ajoute : « Au surplus, ce sont là des arcanes que l'ésotérisme doit envelopper de son triple voile : gardons-nous d'y porter une main scandaleuse ».[3]

* * *

Il est nécessaire, si l'on veut comprendre tous les moyens d'action des sociétés secrètes modernes, de pénétrer encore plus avant dans l'intime des mystères antiques. Quelle que soit la répugnance qu'on éprouve à soulever le voile, qui couvre ces honteuses turpitudes, il faut aborder une question de haut ésotérisme : La prostitution des femmes aux dieux dans les temples de l'antiquité.

C'est le « plus secret arcane de la théurgie pratique... ce que certains Pères de la primitive Eglise ont flétri de ces noms : *mystère d'abomination*, *abîme d'iniquité*, *honte du sanctuaire*, *éternel opprobe des hommes et des dieux* — tandis que les hiérophantes des nations y voyaient la *communion céleste* et la *chaîne de vie* ».[4]

1. Diagoras de Mélos, philosophe grec, vers 420 avant l'ère chrétienne. Les sociétés secrètes, pour combattre ses justes critiques contre les désordres des mystères et de l'initiation, l'accusèrent d'impiété. Il dut s'enfuir d'Athènes pour éviter la ciguë. Poursuivi de ville en ville il mourut croit-on dans un naufrage. Le surnom de *l'Athée* resta attaché à sa mémoire. Il ne fait pas bon de lutter contre les sectes. On n'a aucun ouvrage de lui, il est difficile de juger la valeur de l'accusation portée par les prêtres d'Athènes.

2. ALEX. LENOIR, *La Franche-Maçonnerie*... p. 86, 87 et 92.

3. *Le Serpent de la Genèse*, T. II, p. 503.

4. STANISLAS DE GUAÏTA, *Le Serpent de la Genèse*, T. II, p. 223, 224 et 225.

Et le savant Initié que je cite continue : « Rappellerons-nous pour mémoire l'alcôve nuptiale et sacrée, tendue au sommet de la huitième des tours superposées, qui dominaient à Babylone la muraille du Septentrion ? Là couchait, certaines nuits, la femme choisie par les Mages pour les embrassements du Dieu Bélus.

« Ce rite était commun à tous les peuples de l'antiquité païenne ».

Hérodote a écrit, en parlant de ce temple de Bélus à Babylone : « Personne n'y passe la nuit, à moins que ce ne soit une femme du pays dont le dieu a fait choix, comme le disent les Chaldéens qui sont les prêtres de ce dieu.

« Ces mêmes prêtres ajoutent que le dieu vient lui-même dans la chapelle et qu'il se repose sur le lit... La même chose arrive à Thèbes en Egypte, s'il faut en croire les Egyptiens ; car il y couche une femme dans le temple de Jupiter Thébéen et l'on dit que ces femmes n'ont commerce avec aucun homme ».[1]

Nous avons vu que Bélus était, d'après certains écrivains, une des personnifications du Soleil. Ce n'est cependant pas cet astre qui descendait la nuit dans la tour de Babylone. Il y a donc un ésotérisme plus secret que tous ceux qui ont écrit sur la matière n'ont pas su pénétrer. A moins que l'ayant connu, ils n'aient point voulu le dévoiler.

Stanislas de Gaïta a été, comme nous venons de le voir, plus net. Il cite à l'appui de son opinion deux faits, l'un emprunté à Suétone, l'autre à Flavius Josèphe. Voici le premier[2] :

« On lit dans Suètone, cette tradition si singulière, rapportée des θεολογουμενα d'Asclepios mendésien, au sujet de la naissance d'Octave :

« S'étant rendue de nuit à un sacrifice solennel en l'honneur d'Apollon, Atys (mère du futur empereur) fait déposer sa litière dans le temple où déjà sommeillent les autres matrones, puis s'endort elle-même ; soudain un serpent se glisse jusqu'à elle et ressort du lit quelques instants plus tard. Atys, à son réveil, doit subir la purification d'usage, car elle a conçu ; mais sur son corps s'est spontanément empreinte l'image d'un serpent... stigmate qui par la suite n'a voulu disparaître... Dix mois après naît Auguste que chacun s'empresse de proclamer fils d'Apollon[3] ».

1. *Des divinités génératrices ou du culte du Phallus* p. 180. *Hérodote*, *clio*, *ch. 182*.

2. *Le Serpent de la Genèse*, t. I., p. 74 et 75.

3. In Asclepiadis libro lego, Atyam, quum ad solemne Apollinis sacrum media nocte venisset posita in templo lectica, dum cæteræ matronæ dormirent, obdormisse ; draconem repente irrepsisse ad eam, pauloque post egressum ; illam expergefactam quasi a concubitu mariti purificasse se, et statim in corpore ejus extitisse maculam, velut de picti draconis, nec potuisse unquam eximi ; adeo ut mox publicis balneis perpetuo abstinverit : Augustum natum mense decimo, et ob hœc Apollinis filium existimatum (SUETONE, *Duo decim Cœsares : Octavius* XCIV

Les faits de cette nature sont-ils possibles ? Voici d'abord l'opinion d'un savant médecin le docteur Ch Hélot :

« Quoiqu'il en soit de ce commerce infâme avec les démons, auquel le P. Sinistrari [1] a donné le nom de *démonialité*, tous les théologiens le considèrent comme le pire de tous. La plupart admettent sa possibilité ; quelques uns affirment son existence et même, quoique sans preuves certaines, la réalité des fruits qui en résultent.

« Les démons agissent-ils sur l'imagination seulement, ou prennent-ils un corps véritable ? Ces deux modes d'action sont probables et possibles.

« Cependant tous les théologiens sont d'accord pour affirmer que les démons ne peuvent être pères. Pour mieux tromper et séduire, ils simulent des passions qu'ils ne peuvent avoir, *sed non habent semen proprium ;* ils pourraient cependant *cujusdem hominis subripere semen, et incubantes in feminæ* CONSENTIENTIS [2] *uterum proferre, unde conceptio ;* ou bien, en possédant le fruit dès le sein de sa mère, ils influenceraient son développement, lui donneraient ces formes étranges qu'on a plusieurs fois constatées (faunes et satyres) et pourraient l'associer plus tard dans une certaine mesure à leur puissance ». [3]

Voici maintenant l'avis des théologiens : [4]

« Les Voluptés charnelles ont naturellement leur place parmi les dégradantes faveurs de Satan et ses moyens de corruption... Nous aurions présentement à dénoncer au mépris l'intervention la plus audacieuse de l'esprit immonde, le prestige incubique, abject et ignoble entre tous. Nous éprouvons un insurmontable dégoût à soulever tant soit peu le voile qui recouvre ces ignominies. Laissant de côté toute exposition et discussion de détails, nous nous conten-

1. *R. P.* LOUIS MARIE SINISTRARI D'AMENO, *De la Démonialité et des animaux incubes et succubes*, trad. par Isidore Liseux, Paris 1882 in-32 : « Sous le contrôle de Notre Sainte Mère l'Eglise et à titre de simple opinion, je dis que le démon incube dans son commerce avec les femmes engendre le fœtus humain ex proprio semine. » (n. 35, p. 40).

2 Il est curieux de mettre ici sous les yeux du lecteur le texte suivant où Stanislas de Guaïta regrette « l'abolition des sanctuaires féminins, où l'on montrait aux jeunes initiées l'art d'arracher à l'Amour son bandeau, et de corriger, par l'appel de la Volonté consciente (et avec l'aide de la Providence), la fatidique sélection que font les âmes, en quête de géniteurs conformes à leurs tempéraments respectifs : c'était licence octroyée aux mères, d'évoquer à la vie des âmes de leur choix... Dès longtemps, les inséparables mystères de l'amour, de la naissance et de la mort, ne sont plus soupçonnés... » *(Le Serpent de la Genèse*, t. II, p. 652.)

3 Dr CH. HÉLOT, *Névroses et Possessions diaboliques*, 1 vol. in-8°, Paris 1898 ; 2e éd., p. 443 et 444.

4. M. J. RIBET, *La mystique divine distinguée des contrefaçons diaboliques et des analogies humaines*. Nouv. éd., 4 v. in-8° Paris, 1902. T. III, p. 369 et suiv.

terons d'affirmer le fait. Après ce que nous ont appris les livres et les âmes, il ne nous est pas permis de douter, et notre devoir est de combattre, ne fût-ce que par une simple affirmation, les nombreux auteurs qui, effrontément ou témérairement, traitent ces horreurs de fables ou d'hallucinations.

« Sur le fait en lui-même le doute est difficile, en effet, pour quiconque a étudié l'histoire des influences sataniques dans le monde humain. « Ces histoires loin d'être fabuleuses, ont toute « l'authenticité que peut leur donner une procédure instruite avec « tout le zèle et le talent que pouvaient y apporter des magistrats « éclairés et consciencieux, auxquels, à toutes les époques, les faits « ne manquaient pas ».[1]

« Saint Augustin qualifiait d'impudence la négation de ces faits.[2] La plupart des théologiens catholiques les examinent gravement au double point de vue de la possibilité et de l'existence, et concluent, non que ce sont des absurdités ou des chimères, mais de tristes réalités. Nommons dans cette série glorieuse Guillaume de Paris,[3] saint Thomas,[4] saint Bonaventure,[5] Suarez,[6] les docteurs de Sala-

1. Bizouard, *Rapports de l'homme avec le démon*, L. 15, ch. 8, t. 3, p. 388.

2. *De Civit. Dei.* L. 15, c. 23, p. 269 : Hanc assidue immunditiam et tentare et efficere plures taleque asseverant, ut hoc negare impudentiæ videatur.

3. *De Univers.* 2^{ae} P., p. 3, c. 25, t. 1, p. 1070 : Esse eorum (qui usualiter incubi, vel succubi nominantur) et concupiscentiam eorum libidinosam, necnon et generationem ab eis esse famosam atque credibilem fecerunt testimonia virorum et mulierem qui illusiones ipsorum, molestiasque et improbitates, necnon et violentias libidinis ipsorum se passos fuisse testificati sunt et adhuc asserunt.

4. *In 2 Sent.* dist. 8. — *Sum*, 1 P., q. 51, a. 3, ad 6 : Si tamen ex coitu dæmonum aliqui interdum nascuntur, hoc non est per semen ab eis decisum, aut a corporibus assumptis ; sed per semen alicujus hominis ad hoc acceptum, utpote quod idem dæmon qui est succubus ad virum, fiat incubus ad mulierem.

5. *Sent.* L. 2, d. 8, P. 1, a. 3, q. 1, t. 2, p. 442 : Succumbant viris in specie mulieris, et ex eis semen pollutionis suscipiunt, et quadam sagacitate ipsum in sua virtute custodiunt, et postmodum, Deo permittente, fiunt incubi et in vasa mulierum transfundunt.

6. *De Angelis*, L. 4, c. 38, n. 10 et 11, t. 2, p. 555 : Docet D. Thomas..., et consentiunt communiter reliqui theologi... Ratio hujus sententiæ est quia tota illa actio non excedit potestatem naturalem dæmonis, usus autem talis potestatis est valde conformis pravæ voluntati dæmonis, et juste a Deo permitti potest propter aliquorum hominum peccata. Ergo non potest, cum fundamento negari, et ideo non immerito dixit Augustinus, cum de illo usu multis experientiis et testimoniis constet, non sine impudentia negari.

manque, [1] saint Alphonse de Liguori, [2] Billuart, [3] Benoit XIV, [4] qui, avec tous ceux que nous venons de citer, tient ce sentiment pour commun, enfin les auteurs qui ont spécialement traité de ces questions : Thyrée, [5] Delrio, [6] Sprenger, [7] Nider, [8] Grilland, [9] Alphonse de Castro, [10] Binsfeld, [11] Schott, [12] Bodin, [13] de Lancre, [14] Boguet, [15] et de notre temps : Görres, [16] Bizouard, [17] Gougenot des Mousseaux. [18] Par dessus toutes ces autorités, se détache celle du pape Innocent VIII... [19].

1. *Théol. mor.* Tr. 21, c. 11, P. 10, n. 180 et 181, t. 5, p. 255 : Negant aliqui, credentes impossibile esse quod dæmones actum carnalem cum hominibus exercere valeant... Sed tenenda est ut omnino certa contraria sententia.

2. *Praxiss confess.* § 7, nº III, p. 150 : Quidam hos dæmones incubos vel succubos dari negarunt : sed communiter id affirmant auctores.

3. *Tract. de Angelis*, d. 1, a. 4, ad fin., t. 3, p. 322 : Idem dæmon qui est succubus ad virum potest fieri incubus ad mulierem, etc

4. *De Serv. Dei beatific.*, L. 4, P. 1, c 3, n. 3 : Quamvis enim prædicti concubitus communiter admittantur, sed generatio a nonnullis excludatur...; alii tamen tum concubitum, tum generationem fieri posse et factam fuisse existimaverunt.

5. *De Spiritum apparit.*, c. 10, n. 3, p. 29 : Congressus hos dæmonum cum utriusque sexus hominibus negare, ita temerarium est, ut necessarium sit simul convellas, et sanctissimorum et gravissimorum hominum gravissimas sententias, et humanis sensibus bellum indicas, et te ignorare fatearis quanta sit illorum spiritum in hæc corpora vis atque potestas.

6. *Disq. magic.*, L. 2, q. 15, t. 1, p. 332 : Placuit enim affirmatio axiomatis adeo multis, ut verendum sit ne pertinaciæ et audaciæ sit ab eis discedere ; communis namque hæc est sententia Patrum, theologorum et philosophorum doctiorum, et omnium fere sæculorum atque nationum experientiá comprobata.

7. *Malleus malefic.*, P. 1, q. 3, p. 20 : Asserere per incubos et succubos dæmones homines interdum procreari in tantum est catholicum, quod ejus oppositum asserere est nedum dictis sanctorum, sed et traditioni sacræ scripturæ contrarium.

8. *Formicarium*, c. 9, p. 338 : Causa autem quare dæmones se incubos faciunt vel succubos esse videtur, ut per luxuriæ vitium hominis utramque naturam lædant, corporis videlicet et animæ, qua in læsione præcipue delectari videntur.

9. *Tract de sortileg.*, c. 7, p. 261 : Dæmon in forma succubi se transformat, et habet coitum cum viro ..; accedit ad mulierem in forma scilicet viri..., Ita firmant communiter theologi.

10. *De Justa hæret. punit.*, L. 1, c. 16, col. 1152 : Certissima experientia sæpe cognitum est fœminas etiam invitas a dæmonibus fuisse compressas, etc.

11. De *Confession. malefic.*, concl. 5, p. 206 : Hæc est indubita veritas quam non solum experientia certissima comprobat, sed etiam antiquitas confirmat, quicquid quidam medici et jurisperiti opinentur.

12. *Phys. curios*, L. 1, c. 21, p. 63 : Affirmativam sententiam tam multi et graves tuentur auctores, ut sine pertinaciæ nota ab illa discedi non posse videatur,

13. Demonomanie, L. II, ch. 7, p. 104.

14. *Tableau de l'inconstance des démons*, L. 3, disc. 5, p. 214.

15. *Discours des sorciers*, ch. 11.

16. *Mystique*, L. 8, ch. 32, t. 5, p. 338.

17. *Rapports de l'homme avec le démon*, L. 1, ch. 6, t. 1 — L. 15, ch. 4, t. 3.

18. *Les hauts phén. de la magie*, ch. 6, p. 274-348.

19. Bull, *Summis desirantes affectibus*, Bull. t. 1, p. 429 : Sane ad nostrum, non sine ingenti molestia, pervenit auditum quod... complures utriusque sexus personæ, propriæ salutis immemores et a fide catholica deviantes, cum dæmonibus incubis et succubis abuti.

« L'histoire des saints confirme cet enseignement ». Il en est bien « peu, observe le Loyer [1], parlant des hommes, qui, n'aient été « visiblement tentés de diables en formes de femmes », et l'on peut ajouter que beaucoup de saintes femmes ont été obsédées par des visions contraires. Citons, entre cent autres, saint Antoine[2], saint Hilarion[3], saint Pacôme[4], le solitaire saint Victorin[5], déçu de la manière la plus ironique et la plus lamentable, saint Jean de Dieu[6], sainte Colette[7], sainte Catherine de Sienne[8], la bienheureuse Christine de Stommeln[9] ....

« Les saints repoussaient avec horreur de telles visions ; mais d'autres, en grand nombre, y succombent, et nous parlons présentement de ces rapports consentis avec l'esprit immonde. Aux premières propositions, la résistance serait moins difficile ; mais dès que l'on a fléchi, le lien devient tyrannique et comme indissoluble, non absolument, mais par le double effet de l'habitude d'une part et de la violence de l'autre.

« Nous passons sous silence les diverses interprétations données à ces faits[10]. La plus simple et la plus plausible consiste à dire que les démons exercent ces noires turpitudes à l'aide d'un corps véritable ou par une illusion qui le simule[11] ».

*
* *

Il y a pour les faits de cette nature, qui se passaient dans les temples anciens, une explication facile, qui, si elle n'est pas à la louange des Initiés, a du moins l'avantage très appréciable pour beaucoup d'esprits, de supprimer l'intervention extra-naturelle.

1. *Quatre livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrant sensiblement aux hommes*, p. 514. — Angers, 1586.

2. S. Athanase, *Vie de saint Antoine*, n° 23, Migne, t. 26, col. 878.

3. S. Jérome, *Vie de saint Hilarion*,, n. 7, Migne, t. 23, col. 32.

4. BB. 14 mai, t. 16, p. 300, n. 13.

5. BB. Addenda ad 8 jan., t. 1, p. 742, n. 11.

6. BB. 8 Mart., 7. p, 827. n. 64.

7. BB. 6 Mart, t. 7, p. 572, n. 150.

8. Raymond de Cap. BB. 13 April., t. 12, p 888-889.

9. Pierre de Dacie, BB. 22 Jun., t. 25, p. 276. n, 52.

10. P. Sinistrari d'Ameno, *de Dæmonialitate, et incubis et succubis*, édité et traduit en français par Isidore Liseux, Paris, 1875, n. 24, p. 26 : Quod si quæratur ab auctoribus quomodo possit dæmon, qui corpus non habet, corporalem commixtionem habere cum homine ? Respondent communiter quod dæmon aut assumit alterius maris aut fœmiæ, juxta exigentiam, cadaver, aut ex mixtione aliarum materiarum effingit sibi corpus, quod movet et mediante quo homini unitur.

11. Thyrée, *de Spirit. apparit.*, c. 10, n. 8, p. 30 : Hoc igitur fœdæ libidinis exercitum proprium sibi habent in assumptis corporibus dæmones. — Cf. S. Maiolo. *Dies canicul.* Coll. 3, t. 2, p. 284.

On n'a pas attendu nos modernes penseurs, soi-disant libres, pour la fournir ; et dans l'antiquité même on a accusé le Mage de remplacer volontiers le dieu.

Soutenir que ce cela ne s'est jamais produit serait bien mal connaître l'humanité. Affirmer qu'il en a toujours été ainsi, prouverait une ignorance absolue, non seulement des faits mystiques, mais encore de l'histoire et des mœurs de l'antiquité.

L'aventure du chevalier romain Mundus et de la matrone Pauline, racontée par l'historien Flavius Josèphe, montre bien quelles étaient les croyances de l'époque sur ce sujet. Et la sévère punition des prêtres coupables suffit à prouver que la fraude ne pouvait être qu'une rare exception. Voici les faits résumés par Stanislas de Guaïta :[1]

1. *Le Serpent de la Genèse*, t. I, p. 75 et 76. Nous donnons le texte de Flavius Josèphe, ce que n'a pas fait Guaïta : Circa eadem tempora etiam aliud Judæos turbavit incommodum, et Romæ in sacris Isidis summa turpido deprehensa est. Dicam igitur prius de Isiacorum nefando scelere, actum demum res Judæorum prosequar. Erat Romæ Paulina, mulier non minus probitate morum quàm natalium claritate illustris, ad hæc opulenta et formosa, ut quæ esset in ipso ætatis flore, sed in primis ornata pudicita. Nupta autem erat Saturnino, viro tali conjuge dignissimo. hujus amore captus est Decius Mundus juvenis non obscurus in equestri ordine : et quia major erat fœmina quàm quæ posset corrumpi muneribus, eo magis accendebatur amantis insania, ita ut offerret ei pro unica nocte ducenta drachmarum millia. ac ne sic quidem valens eam flectere noferens amoris impotentiam, decrevit morbum simul et vitam finire inedia. hoc ejus propositum non fefellit Iden libertam Mundi paternam, variis instructam sed non probatis artibus, quæ indignè ferens obstinationem juvenis, blanda oratione conventum animare conata est, spem ei faciens effecturam se ut potiatur Paulinæ complexibus. Cumque ille preces ejus libenter acciperet, ait sibi opus L. tantum drachmarum millibus ad expugnandam mulieris pudicitiam. Ita refocillato juvene, et accepta quantam petierat pecunia, novâ doli viam ingressa est videns Paulinam non capi pecuniis. Sciens porto eam vehementer addictam Isidis cultui, tale quiddam comminiscitur. Conventi saliquot ex ejus sacerdotibus, accepte fide silentii, et quod efficacissimum est ostentato præmio, in præsens vingintiquinque millibus, et alteris totidem post navatam operam, indicat eis amorem juvenis, rogans ut omnibus modis adniterentur eum reddere voti compotem. Illi auri cupidine tacti, benignè sunt polliciti, quorum natu maximus properè se ad Paulinam contulit, et admissus imperatorem absque arbitris colloquio, venire se ait missum ab Anubide captum ipsius forma, et jubente ut ad se veniat. Illa libenti animo accepit nuntium, inoxque jactabat se apud familiariter notas mulieres, quod dignata sit amore Anubidis : marito quoque indicat, condictam sibi cœnam et cubile Anubidis. ideo facilius concessum est, quod cognita et probata esset viro pudicitia coniugis. itaque in templum proficissitur. et post cœnam instante somni tempore inclusa per sacerdotem, tenebris conciliantibus in latentem ibi Mundû incidit : totamque eam noctem obsecuta est juveni, Deo se gratificari existimans. Eo deinde abeunte priusquam sacerdotes doli conscii surgerent. Paulina mane ad maritum reversa congressum cum Anubide prædicat, et idem apud amicas quoque magnificis verbis exaggerat. Illis nec credere libebat rei naturam considerantibus, non mirari tamen non poterant ob insignem mulieris pudicitiam. Die deinde post rem patratam tertia Mundus adamatæ forte fortuna obujus, ô factum bene Paulina, inquit, quod et ducenta illa millia mihi servasti, quæ potuisti tuis facultatibus addere, et morem nihilominus meæ voluntati gessisti. Nihil enim mea refert quod Mundum contempljsti, quandoquidem prætextu Anubidis optata voluptate expletus sum, atque his dictis abiit. At mulier tum primum deprehenso flagitio, vestem sibi lacerat, et re tota ad maritum delata obsecrat ne tam insigne ludibrium impunitum sinat. maritus porro Imperatori totum significat. Tiberius postquam accuratissima inquisitione, didicit omnia sacrificos illos impostores in crucem egit, unàque Iden juventricem hujus sceleris cujus præcipua opera fuit in corrumpenda pudicitia mulieris ; dirutoque templo statuam Isidis jussit mergi in Tyberim, Mundum autem mitiore pœna exilii castigasse contentus est, crimen

« Mundus, jeune débauché, s'est éperdument épris de l'honnête matrone Pauline ; mais ses assiduités ne lui ont valu que des affronts. En désespoir de cause et sur les conseils d'Idé, l'une de ses affranchies, il s'avise de corrompre à prix d'or les prêtres d'Anubis, qui tout à l'heure vont recourir à une fraude sacrilège pour lui livrer la trop confiante Pauline. Ils la font venir ; lui déclarent qu'elle est aimée d'un dieu et qu'Anubis brûle de posséder une jeune femme aussi belle et aussi vertueuse ; mais qu'il faut son libre consentement. Encore que très flattée, Pauline est épouse ; elle hésite à s'engager sans l'aveu de son mari. Celui-ci, le sénateur Saturnin, fort honoré lui-même du choix qu'a fait Anubis, se fait proxénète par dévotion. Non seulement il permet, il conseille à sa femme, il lui commande d'aller passer la nuit dans le temple. C'est là, sous les auspices du dieu qui n'a garde de troubler un sacrifice dont toute la gloire lui reste acquise, c'est là que Mundus fait son plaisir de la chaste Pauline et déshonore l'orgueilleuse vertu qui l'a tant dédaigné... Mais le succès d'un pareil stratagème enivre l'heureux amant jusqu'à l'encourager à trahir lui-même le mystère d'iniquité ; il hasarde une requête cynique à sa maîtresse d'une nuit : pourquoi lui marchanderait-on désormais un bonheur qu'il a déjà connu ? Téméraire Mundus ! Il s'est abusé, en comptant sur le silence de sa victime : l'indignation prête à cette nouvelle Lucrèce l'audace de proclamer son déshonneur. Elle crie vengeance à l'empereur Tibère, qui se borne à bannir le principal coupable, dont l'amour insensé semble atténuer l'attentat, mais le temple d'Isis démoli par ordre, les statues de la déesse et d'Anubis sont jetées dans le Tibre. Quant aux perfides instigateurs de ce sacrilège adultère, Idé l'affranchie et les prêtres complices, ils mourront sur la croix ».

Il y avait là, en effet, plus qu'un crime ordinaire, et le jugement de l'Empereur le punit comme un véritable sacrilège. C'est donc que la prostitution des femmes aux dieux, dans les temples, faisait partie des rites ésotériques des religions païennes.

Et cette prostitution s'adressait non seulement aux démons incubes ou succubes, mais la dégradation humaine, exigée par le maître de tout cet ésotérisme honteux, était telle que ces scandaleuses turpitudes s'étendaient jusqu'aux animaux sacrés nourris dans les temples.

« Rien de si certain que l'infâme coutume d'enfermer des femmes avec le bouc de Mendès. La même chose se pratiquait à Chemnis

ejus in Cupidinis impotentiam referens. Et Isiacorum quidem facinus hujusmodi extitit. (Flavii Josephi *Hierosolymitani sacerdotes opera quæ exstant nempe antiquitatum Judaicarum*. Apud Jacobum Crispinum, M. DC. XXXIIII. in-F° Liv. XVIII, par. VII, ch. IV, p. 622.)

(ville du Delta). Mille auteurs en ont parlé... Il arriva pendant que j'étais en Egypte, dit Hérodote, une chose étonnante dans le Nome Mendéséen : un bouc eut publiquement commerce avec une femme et cette aventure fut connue de tout le monde... le culte du bouc s'est continué longtemps chez les nations modernes.... Dans les assemblées (le Sabbat), c'est toujours un bouc qui préside, c'est un bouc qu'on y adore, c'est un bouc qui s'unit aux femmes assistantes ».[1] Nous retrouverons plus tard, au cours de ces études, les sociétés secrètes de la Sorcellerie et les assemblées sabbatiques.

Le Psalmiste qui connaissait ces secrets arcanes de l'initiation a eu raison de dire : les dieux des nations sont des démons. Et nous pouvons répéter, après lui ; le Maître des sociétés secrètes est Satan.

***

Quand l'Initié avait été éprouvé et purifié par les quatre termes du Sphinx ; c'est-à-dire : par la terre, dans sa marche à travers les souterrains des Pyramides ; par le feu, en traversant les flammes d'un bûcher ; par l'eau en nageant dans le canal dérivé du Nil ; et par l'air,[2] sous la triple statue d'Osiris, d'Isis et d'Horus ; quand il avait résisté aux séductions des vierges du temple ; spiritualisé son corps par le jeûne et régénéré son âme dans la méditation et le silence ; il lui restait une dernière étape à accomplir avant de parvenir au plus haut degré de l'initiation. Il lui fallait mourir, pour renaître ensuite. « Nul ne franchit le seuil d'Osiris sans passer par la mort et la résurrection ».[3] C'est la grande et suprême épreuve de la maîtrise parfaite. L'Initié qui veut y parvenir « doit commencer par mourir au monde, descendre vivant dans le tombeau, séjourner assez longtemps dans le sein de la terre pour s'y dépouiller de son corps mortel et n'en sortir que converti ».[4] Ce qui veut dire, en langage ésotérique, abandonner le soi indépendant et libre, dans lequel l'âme a vécu jusqu'ici, pour en revêtir un autre esclave d'engagements et de serments solennels. « Pour atteindre la maîtrise l'homme a besoin d'une refonte totale de son être physique, moral et intellectuel ».[5]

1. *Des divinités génératrices ou du culte du Phallus*, p. 27, 28 et 31. — *Notes sur l'histoire d'Hérodote par Larcher*, t. 2 p. 267, 268 — Cf. STRABON liv. 17 ; CLÉMENT D'ALEXANDRIE. *Protrept.*, p. 27 — HÉRODOTE, *Euterpe*, Liv. II, sect. 46.

2. Les anciens philosophes considéroient les élémens comme l'origine des mondes et comme le principe créateur de toutes choses... Le feu, la terre, l'air et l'eau étoient en grande vénération chez les peuples de l'antiquité ; voilà pourquoi les uns et les autres furent mis en action dans les initiations aux mystères sacrés ». ALEX. LENOIR, *La Franche-Maçonnerie*..., p. 71.

3. EDOUARD SCHURÉ, *Les Grands Initiés*, p. 140.

4. HENRI DELAAGE, *La Science du Vrai*, p. 25.

5. EDOUARD SCHURÉ, *ouvrage cité*, p. 124.

Cette idée de mort et de résurrection dans l'initiation était connue du monde profane. « Les uns croyoient qu'on descendoit vivant aux enfers, et qu'il en falloit revenir par des travaux effroyables : d'autres s'imaginoient que tous les initiés avoient subi une mort réelle ; et quoiqu'on les en vit ressuscités, ou en craignoit les douleurs. On savoit même que quelques hommes, qui passoient pour très-hardis, n'en étoient jamais revenus. Les initiés, obligés à un secret profond, laissoient la liberté de ces différentes interprétations ».[1]

Apulée a écrit, dans le récit succinct de son initiation :

« Je touchai aux confins de la mort et foulant le seuil du palais de Proserpine, j'en revins au travers de tous les élémens : au milieu de la nuit je vis le soleil brûler d'une très vive lumière ; j'arrivai devant les Dieux du ciel et les dieux de l'enfer, et je les adorais de près. Voilà ce que je vis, vous l'avez entendu ; cependant vous ne sauriez le comprendre. Je vous raconterai donc seulement ce que je puis expliquer sans crime à des profanes ».[2]

Voici en quels termes un auteur moderne raconte cette dernière phase de l'initiation :[3]

« Au crépuscule, les prêtres d'Osiris tenant des flambeaux, accompagnaient le nouvel Adepte dans une crypte basse soutenue par quatre piliers posés sur des sphinx. Dans un coin se trouvait un sarcophage ouvert, en marbre. — Aucun homme, disait l'Hiérophante, n'échappe à la mort et toute âme vivante est destinée à la résurrection. L'Adepte passe vivant par le tombeau pour entrer dès cette vie dans la lumière d'Osiris. Couche-toi donc dans ce cercueil et attends la lumière. Cette nuit tu franchiras la porte de l'Epouvante et tu atteindras au seuil de la Maîtrise.

« L'Adepte se couchait dans le sarcophage ouvert, l'Hiérophante étendait la main sur lui pour le bénir et le cortège des Initiés s'éloignait en silence du caveau.

« L'Adepte est seul dans les ténèbres, le froid du sépulcre tombe sur lui, glace tous ses membres. Il passe graduellement par les sensations douloureuses de la mort et tombe en léthargie... il entre en extase .[4]

1. *Séthos*, t. I, p. 147, 148.

2. *L'Ane d'or*, trad. J. A. Maury, t. II, ch. XI p. 207, 208.

3. Edouard Schuré, *Les Grands Initiés*, p. 141 et suiv.

4. Il ne saurait, bien entendu, être ici question de l'extase divine, qui, selon les enseignements des Saints, ne peut jamais être provoquée et ne dépend que de Dieu seul. Il s'agit de la contrefaçon humaine, amenée probablement par une liqueur qu'on faisait absorber à l'Initié ; et aussi, comme nous allons le voir, résultat d'une action diabolique, produite sans doute par des incantations.

«... Alors l'extatique se sent inondé d'un souffle chaud et caressant. Après avoir pris des formes capricieuses le nuage se condense et devient une figure humaine. C'est celle d'une femme, l'Isis du sanctuaire occulte ; mais plus jeune, souriante et lumineuse. Un voile transparent s'entoure en spirale autour d'elle et son corps brille à travers. Dans sa main, elle tient un rouleau de papyrus. Elle s'approche doucement, se penche sur l'Initié couché dans sa tombe... et tandis qu'elle parle un rayon de tendresse a jailli de ses yeux... La vision s'efface... L'Adepte revient à l'état de léthargie consciente ; des cercles de fer retiennent ses membres ; un poids terrible pèse sur son cerveau ; il se réveille,.. et debout devant lui se tient l'Hiérophante accompagné des Mages. On l'entoure, on lui fait boire un cordial, il se lève. — Te voilà ressuscité, dit le prophète, vient célébrer avec nous l'agape des Initiés et raconte-nous ton voyage dans la lumière d'Osiris. Car tu es désormais l'un des nôtres ».

« Après, écrit Apulée dans le passage cité plus haut, fut célébrée la très joyeuse journée de ma naissance et de ma nouvelle profession, avec banquet délicieux et illustre compagnie ».

Et le souvenir de l'exquise et charmeresse vision demeure pour toujours. Bien plus que les serments, il assure la soumission ainsi que l'obéissance à toute épreuve de l'Initié. Le malheureux s'est donné pour toujours, corps et âme, — *perindè ac cadaver*, signifie le dernier rite — au Maître inconnu de la société secrète.

Mais aussi la troublante image revient souvent visiter l'Adepte, c'est encore Apulée qui nous le dit : « Le soleil ayant outrepassé le zodiaque, et, par conséquent, accompli l'année, la déesse ma bienfaitrice m'apparut de nouveau et m'avertit de me rendre, pour la seconde fois, au collège des initiations, afin d'y remplir toutes les conditions que l'on exige des nouveaux Initiés ».

Stanislas de Guaïta assure que l'âme de l'Adepte, pendant que le corps demeure dans la crypte sépulcrale, voyage dans l'au-delà. C'est la « Suprême épreuve de l'initiation aux mystères d'Isis, une sorte de mort suivie de résurrection miraculeuse... Mais que de garanties accumulées autour du néophyte ! Souvent il ne partait pas seul ; un mentor accompagnait et guidait ce Télémaque du Mystère dans son voyage aux sombres bords. Puis sept Mages expérimentés (ou douze) faisaient la chaîne sympathique autour du corps de l'absent ; à tout moment, pour peu qu'un danger s'annonçât, ils pouvaient d'un effort rappeler cette âme à l'existence[1] ».

1. *Le Serpent de la Genèse*, t. II, p. 178. Il s'agit là des mystères de l'occultisme qui trouveront leur place dans la suite de ces études sur l'initiation.

Tous les Initiés anciens ne sont pas moins affirmatifs que les modernes sur la réalité de ces phénomènes. Au témoignage d'Apulée, on peut ajouter ceux de Platon, Jamblique, Proclus, etc. Ce dernier écrit, dans le Commentaire de *la République* de Platon : « Dans toutes les initiations et mystères, les dieux montrent beaucoup de formes d'eux-mêmes et apparaissent sous une grande variété de figures ; quelquefois c'est une lumière sans forme, quelquefois cette lumière revêt la forme humaine ; quelquefois une forme différente[1] ».

Ces visions prenaient aussi d'autres aspects. Les liqueurs enivrantes, le hachisch ou l'opium servaient évidemment à amener l'extase naturelle. Mais, là où nous avons constaté la présence de l'incube près des femmes, nous rencontrons certainement le succube à côté des hommes.

« De pareils rites existaient-ils, oui ou non, dans la plupart des sanctuaires du vieux monde ? Qu'était-ce que l'*Autopsie* des anciens Mystères ? Qu'appelait-on l'*état pneumatique* des Elus, au cours de la neuvième nuit des Eleusines ? En quoi consistait proprement la *Télétie* ou possession extatique des dieux (et déesses) de l'Hadès ?

« Qu'est-ce que certains kabbalistes appellent encore le *Baiser du serpent de feu ?* Qu'entendent-ils, en magie cérémoniale, par Sheekinah, la *présence réelle de la divinité ?* »[2]

Et maintenant nous pouvons conclure avec le savant docteur Ch. Hélot[3] : « Les initiés aux *mystères* étaient seuls véritablement en rapport direct et voulu avec ces dieux infernaux. Vrais prêtres de Satan, quoiqu'ils l'appelassent d'un autre nom, ils lui étaient consacrés et soumis ; ils en sentaient parfois l'influence manifeste, le priaient, l'adoraient, l'évoquaient, le conjuraient, et le démon leur accordait souvent l'accomplissement de leurs demandes, à des conditions immorales ou criminelles, lorsque la réalisation de leurs vœux pouvait servir ses plans. Presque aussi souvent il les trompait avec la permission de Dieu, lorsque les demandes et les promesses dépassaient les limites imposées par la Providence ».

Nous avons vu que le véritable Grand-Maître, l'Hiérophante suprême des sociétés secrètes a été dans l'antiquité le démon. Nous pouvons dire aussi, avec non moins de certitude : L'initiation dans les sociétés secrètes est un pacte entre l'Initié et Satan.

1. EDOUARD SCHURÉ, *Les Grands Initiés*, p. 437. Cf. : ALEX. LENOIR. *La Franche-Maçonnerie...* p. 19 : « L'Initié au moment de sa réception voyait des lumières divines ».

2. STANISLAS DE GUAÏTA, *Le Serpent de la Genèse*, t. II, p. 226.

3. *Névroses et possessions diaboliques*, p. 423.

Et cette conclusion n'est pas seulement nôtre, elle se rencontre sous la plume de deux auteurs, d'un caractère cependant bien différent.

Stanislas de Guaïta écrit[1] : « Le pacte exprès ou formel consistera neuf fois sur dix, dans les engagements réciproques qui résultent de l'*affiliation à quelques sociétés secrètes sur cette terre* ou à telle communauté mystique du monde ultra-terrestre : autant dire, de l'incorporation à des cercles magiques, soit visibles, soit latents, presque toujours à la fois l'un et l'autre ».

Et M. l'abbé Ribet dit, en parlant du pacte diabolique[2] : « Cette alliance est expresse ou tacite, selon que l'interpellation à Satan est directe ou que l'on vise seulement aux effets qui doivent être son œuvre... Le plus souvent, la convention se conclut par les instigations et entre les mains de magiciens qui donnent et reçoivent des promesses au nom de Satan, avant qu'il ait daigné se montrer ou donné des gages de son adhésion. De nos jours surtout, l'initiation s'accomplit plus ordinairement au sein des sociétés secrètes,[3] par des formules exécrables que les chefs imposent aux adeptes, en faisant luire à leurs yeux l'appât des prospérités et des jouissances temporelles ».

Nous ne saurions clore cette étude d'une manière plus substantielle et instructive à la fois qu'en reproduisant les lignes suivantes d'un écrivain Franc-Maçon :

« Plus on avance dans la connaissance des mystères de l'antiquité, plus on est persuadé que la Franche-Maçonnerie en est la parfaite imitation...

« Ce qui se passoit dans l'intérieur du temple étoit absolument ce qui se pratique encore aujourd'hui dans les loges des Francs-Maçons...

« L'Hiérophante des Egyptiens et des Grecs, comme le vénérable Maître, ou le *très grand* des Francs-Maçons, assis sur son trône d'or et d'ivoire, revêtu de la pourpre royale, et environné d'une clarté éblouissante, étoit l'image vivante d'un dieu étincelant de lumière... »[4]

1. *Le Serpent de la Genèse*, t. II, p. 547 et 548.

2. *La Mystique Divine*, nouvelle éd. 1902, t. III, p. 291.

3. Görres, *Mystique*, L. 6, ch. 15, t. 4, p. 229 : « Le plus ordinairement l'initiation à ces infâmes mystères a lieu au moyen des sociétés secrètes et avec certaines formalités, sans que le diable ait besoin d'intervenir personnellement ».

4. Alex. Lenoir, *La Franche-maçonnerie rendue à sa véritable origine, ou l'antiquité de la Franche-Maçonnerie prouvée par l'explication des mystères anciens et modernes*, p. 156, 247, 288.

Nous venons de voir quel était ce dieu de l'initiation Egyptienne du paganisme et des Loges maçonniques, au service duquel les sociétés secrètes modernes ont la prétention de vouloir ramener l'humanité.

Charles NICOULLAUD.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

Beaucoup de nos amis français connaissent un peu aujourd'hui l'Europe centrale par le voyage qu'ils font à l'occasion du Congrès eucharistique de Vienne. Ils sont donc à même de comprendre l'action anticatholique des Sociétés secrètes en Autriche-Hongrie.

C'est pourquoi il semble qu'il y ait intérêt à leur offrir, par une chronique autrichienne, les moyens de coordonner les observations qu'ils ont pu faire.

I

Dans les chroniques italiennes publiées par la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* dans le 1er semestre 1912, on a essayé de montrer le double courant qui entraîne les Sociétés secrètes italiennes ; l'un humanitaire, internationaliste, dont la maçonnerie est le type connu ; l'autre nationaliste, dont le carbonarisme est le type normal. Tous deux ont eu un point commun : la haine de la papauté.

Tant que les sectes italiennes ont eu un but concordant, elles ont marché ensemble. Puis le carbonarisme s'est mal accommodé de n'être que le bras séculier de la congrégation maçonnique : il s'est mué en impérialisme. Les pupilles de la maçonnerie, j'entends les Jeunes-Turks, en ont payé les frais.

La maçonnerie enrage, mais elle a plié : elle se redresse déjà.

Dans l'Europe centrale, il n'en va pas de même. Nous connaissons mal, en France, sa situation et peu de gens la connaissent bien en Europe centrale même. La complexité vient de la superposition des pays et des races, de la divergence de leurs aspirations et de leurs intérêts.

L'Europe est divisée par deux grands massifs, (les Alpes et le groupe Karpathes-Balkans), en trois isthmes qui assurent les relations commerciales et militaires naturelles dans le sens Nord-Sud :

1° L'isthme occidental Méditerranée-Atlantique ;

2° L'isthme central Adriatique-Mer du Nord ;

2° L'isthme oriental Mer Noire-Baltique.

L'isthme occidental est français. Bien que la France ait perdu la ligne Rhône-Saône-Rhin à l'Est des Vosges et des Ardennes, elle conserve les deux voies bien françaises Rhône-Saône-Seine au Nord de son plateau central, et Garonne au Sud. Elle a son débouché en Méditerranée couvert par la Corse et l'Algérie-Tunisie.

L'isthme oriental est entièrement russe. Mais à son débouché, on rencontre les Dardanelles encore turkes, la mer Egée sous le canon italien, l'Egypte qui est anglaise.

L'isthme central est austro-allemand, mais il n'est pas encore allemand tout court. Son débouché est pris de flanc par Venise, Barletta et Tarente ; de face, par la Tripolitaine.

Les grandes trouées des trois isthmes sont doublées par des voies artificielles dans les deux massifs adjacents.

Posséder l'isthme central et les massifs adjacents, c'est-à-dire l'Empire du Milieu de l'Europe, c'est posséder l'Empire tout court ; les deux possesseurs des isthmes latéraux ne peuvent plus rien s'ils ne sont alliés.

Le rêve allemand, c'est de posséder l'Empire du Milieu européen ; ce fut aussi le rêve romain.

Les routes commerciales naturelles sont celles des produits d'échange des pays du chaud et des pays du froid. Elles sont militaires aussi parce qu'il faut protéger les entrepôts, les points d'échange et les lignes de convois. Elles sont généralement Nord-Sud.

Les routes des pillards et des fraudeurs recoupent les premières. Celles des armées pillardes suivent généralement les plaines Est-Ouest : on peut se garer par les armes. C'est la route de la Force. Celles des fraudeurs de la marchandise et de l'idée suivent plutôt les régions montagneuses. C'est la route de la Ruse.

J'ai développé la chose dans une étude intitulée « *Routes de bandes et routes de contrebande* », parue dans *la Bastille* quand elle s'appelait « *France d'hier et France de demain* ».

Les vagues des peuples pillards ont inondé les plaines au nord des Alpes, les unes pour venir mourir aux champs catalauniques ou au nord du seuil de Poitiers, les autres pour pousser jusqu'aux rivages de Provence.

D'autres ont passé entre les Alpes et les Karpathes pour étaler en Italie.

D'autres enfin ont déferlé le long des côtes d'Afrique et d'Espagne pour refluer devant le seuil de Poitiers.

En Europe, les Romains leur avaient opposé, au nord-ouest des Alpes, leurs colonies de soldats de Rhénanie entre Cologne (Colo-

nia Agrippina) et Bâle (Basilea ou Colonia Augusta), en passant par Maguntia (Mayence) et Argentoratum (Strasbourg).

A l'Est des Alpes, leurs légions surveillaient le Danube en Norique, Pannonie et Mésie, c'est-à-dire en Autriche, en Hongrie et en Serbie

A l'Est des Karpathes, leurs colonies militaires, mères des Roumains, gardaient le passage entre les Karpathes et le Pont-Euxin.

Quand Charlemagne eut réalisé la chrétienté par l'union féconde du Pape et de l'Empereur, la chrétienté apprit à se défendre contre les envahisseurs d'Orient et reporta sa défense aux Karpathes mêmes.

Des peuples vaillants et des ordres religieux militaires furent ses avant-gardes :

Au nord des Karpathes, les Chevaliers Teutoniques et la noble nation polonaise ; en Asie, les Chevaliers du Temple et la nation franque ; sur la côte d'Afrique, les Chevaliers de Malte et la nation espagnole.

Mais, pour qui veille, le corps de garde est plus doux que la guérite et la surveillance s'en ressent à la longue.

Or il est une voie de pénétration d'Orient en Occident par où l'Oriental rusé a toujours réussi à faire passer ses doctrines frelatées. C'est la ligne âpre qui suit les vallées intérieures des Balkans et des Alpes.

C'est par là que, d'une façon générale, se glissa l'Hérésie.

Venue d'Orient, elle jalonna ces vallées depuis les Balkans avec les Doukhobors, ces fils des Manichéens, jusqu'aux Cévennes avec les Albigeois, ces autres fils des Manichéens, en passant par Graz, Constance, Bâle et Genève pour aboutir à la Rochelle.

Elle lança ses tentacules par les Alpes dauphinoises, et ce furent les Vaudois ; par les monts d'Auvergne, et ce fut ce clergé Kabbaliste au Chef inconnu qui prépara la poussée de Calvin ; par le plateau de Bohême vers la Thuringe, et ce fut la Réforme.

L'Hérésie change de nom, mais son essence est la même, ses moyens et son but restent identiques. Elle pénètre dans la place sournoisement, tue, aveugle ou pervertit ses meilleurs défenseurs. Elle est la Ruse qui détruit, capte ou disloque la Force.

Or l'Autriche est à la croisée de la principale route suivie par la Force et de la principale route suivie par la Ruse.

Voilà ce qui, pour nous, fait l'intérêt de l'Autriche, en nous éclairant sur certains faits.

II

La route de l'Adriatique au Danube fut celle des Légions impériales. D'Aquilée, située sur la côte entre Venise et Trieste, elles gagnaient le Danube.

La VIII[e] occupa la Mésie près des Portes de Fer. En 70 après J. C., Vespasien envoya en Pannonie la XV[e], recrutée en Cappadoce et ramenée d'Orient après avoir participé à la répression des Juifs. Un certain nombre de ces derniers suivit sans doute comme esclaves ou traficants. Cette XV[e] Légion s'établit à Carnuntum en aval de Vienne.

La II[e] auxiliaire, recrutée par Vespasien à Ravenne parmi des mariniers, fut envoyée par Hadrien en Pannonie (Hongrie).

La I[e] auxiliaire suivit et s'établit près de Presbourg.

Avec ces Légions, Mithra passe en Europe centrale et s'installe le long du Danube, de Vindobona (Vienne) aux Portes de Fer en passant par Carnuntum son centre d'action, Brigeto près de Buda... etc. Il y règne avec sa mystique panthéistique, ses initiations mystérieuses, ses rites cachés encore, presque inconnus, sa fraternité strictement hiérarchisée.

Trajan renvoie la XIV[e] en Asie après dédoublement. La XIV[e] Gemina Martia reste avec les X[e] et XIII[e] Geminae auxiliaires. La VIII[e] va en même temps de Mésie en Germanie, où elle fait des prosélytes dans la VIII[e] Augusta, la XII[e] Primigena et la XXX[e] Ulpia.

Hadrien supprime les changements de garnison sauf pour les centurions. Comme le service est à long terme, ce sont des groupements de Cappadociens, de marins italiotes et cosmopolites, de Syriaques et d'Africains qui se fixent sur les marches de l'Empire, y importent et y entretiennent par leurs vieux soldats leur particularisme ethnique, tout en se recrutant désormais sur place dans une population rapidement métissée. En outre, les auxiliaires n'ont pas le recrutement régional ; ce sont généralement des Asiatiques, venant surtout de cette marche de Commagène où Persans, Sémites et Hindous sont en contact avec le monde romain.

Autour des troupes, il y a tout un peuple d'esclaves, de traficants, de valets d'armée, propagateurs ou zélateurs des cultes orientaux, tant qu'ils sont clandestins, comme sont propagateurs et zélateurs, les centurions et les petits fonctionnaires, en changeant de résidence quand le culte devient officiel.

Alors le lien militaire se renforce du lien religieux, car l'Empereur est le représentant de Mithra sur la terre et le grand protecteur

du Mithratisme, quand il n'en est pas le Grand-Maître, comme Lucius Verus et Commode.

Les savants travaux de Cumont nous montrent que le Mithratisme fut, en pratique, souple et adaptateur. Le Christianisme fut net et intransigeant. L'un acquit le concours de l'Etat, l'autre fut persécuté. Le premier tomba dès que l'Etat le quitta.

Mais il resta les fondations de l'édifice et son dessin général ; il resta surtout la formation intellectuelle des milieux mithratisés.

De l'an 70 à l'an 307 où Dioclétien restaure le sanctuaire de Carnuntum, Mithra avait régné en maître sur la plus grande partie des pays autrichiens, puis avait décliné rapidement mais sans disparaître. Seulement il s'était réfugié dans les hautes vallées des Alpes et des Vosges. Par le chemin de la Ruse, il reçut l'apport manichéen qui se substitua à lui et favorisa les survivances.

Aujourd'hui encore, c'est le vieux ciment de Mithra qui, après quinze siècles, dans la région du Danube, aide à maintenir la cohésion entre les races diverses, assure la solidité des « Verein », la fidélité à l'Empereur, le respect des rites, des formes et de la hiérarchie.

Par une obscure survivance, le vieil Empereur est encore le représentant de l'autorité divine de Mithra ; c'est le fétiche.

Les régiments peuvent être Allemands, Magyars, Ruthènes, Tchèques ou Croates, comme les Légions étaient Cappadociennes, Commagéniennes, Italiotes ou Syriaques, les officiers comme les centurions promènent le culte impérial : ils restent « miles » de Mithra sans s'en douter.

Ces survivances ne sont pas sans intérêt.

Si l'Empereur était Josefite, rien ne serait mieux pour les sectes qui, voulant mener le monde, entendent mener l'Empereur et le mener à l'encontre du Pape.

Mais, de même que le Mithra de la légende obéit en fils respectueux au Dieu Solaire son père, de même l'Empereur reste fidèle au Pape, et l'Empereur de demain passe pour lui être plus fidèle encore.

Or, cela, les sectes ne sauraient l'accepter sans résistance.

Dès lors, on s'explique qu'en 1898, quand le Parlement autrichien vota par acclamation des crédits pour les fêtes bijubilaires de son vieil Empereur, deux députés s'écrièrent : « Nous saurons empêcher ces fêtes ». Et l'Impératrice tomba sous le couteau d'un assassin, à Genève, où la peine de mort avait été abolie. Les fêtes n'eurent pas lieu. Aujourd'hui, le couteau d'un assassin visant le Prince archevêque de Vienne a failli faire manquer le Congrès eucharistique et ses fêtes.

Peut-être s'expliquera-t-on aussi un jour ce propos tenu par un haut maçon en Suisse à l'égard de l'Archiduc héritier :

« Il est bien. C'est dommage qu'il soit condamné. Il mourra sur « les marches du trône ».

III

L'Empire d'Orient s'est longtemps maintenu à Constantinople sous la protection des Colonies romaines de Roumanie.

L'Empire d'Occident s'est reconstitué avec Charlemagne à Aix-la-Chapelle au milieu des populations fortement disciplinées par les Colonies romaines de Rhénanie.

L'Empire du Milieu s'est installé à Vienne, au centre des anciennes Colonies de soldats, et il s'y est maintenu à certaine époque, à l'aide de Colonies établies sur le même modèle au devant de la région Balkanique.

Pour détruire ces foyers de discipline militaire au service de la foi chrétienne, l'adversaire colonisa à son tour. Mais il le fit en général sporadiquement et sans bruit. Cologne est devenue colonie hébreue, Bucarest et Iassy également. La Hongrie l'est depuis longtemps.

Il n'y a plus d'Empire sur la rive gauche du Rhin non plus qu'à Constantinople. Les centres impériaux ont été déplacés ; l'un est à Berlin, et il est luthérien ; l'autre est à Pétersbourg, et il est orthodoxe.

Il reste à déplacer ou à supprimer le centre impérial de Vienne qui est catholique. Depuis deux siècles on y travaille.

Mais revenons en arrière.

Les Papes, créateurs et défenseurs de la chrétienté, ont lancé leurs milices religieuses contre l'Hérésie sur le chemin de la Ruse. A côté des débris des sectes, les routes de montagne nous montrent des populations profondément attachées à la foi. Nombreux y sont les sanctuaires où l'on vénère saint Georges terrassant le dragon des cultes syriaques. La Judenstein rappelle une victoire chrétienne sur les rites molochites.

En outre, les Papes ont favorisé la création de ces ordres militaires et religieux chargés de défendre les marches de la chrétienté : Vers la Baltique, les Chevaliers Teutoniques ; en Asie, le Temple ; en Méditerranée, Malte.

L'or perdit les deux premiers ; le troisième se transforma quand il fut dépossédé de Malte par Napoléon.

Les Templiers se corrompirent. Derrière une façade de vaillants

et nobles chevaliers, s'instaura secrètement une vaste organisation de banque plus puissante que les rois et ayant ses rites, ses dogmes et ses arcanes. Philippe-le-Bel brisa cette puissance : il est honni dans l'Histoire officielle.

Les Chevaliers Teutoniques disciplinèrent les populations de l'Allemagne du Nord. Leur protecteur Albert de Brandebourg ravit leurs biens d'Eglise, passa à la Réforme : il n'est pas honni dans l'Histoire officielle.

Je ne discute pas, je constate.

Les Templiers passèrent en Ecosse. D'après les écrits maçonniques, ils sont, sinon les pères, du moins les inspirateurs de la maçonnerie du Rite Ecossais, celle des Régiments Jacobites infusée plus tard aux Régiments Français du XVIII[e] siècle.

L'aristocratie, issue des Chevaliers Teutoniques, passa à la Maçonnerie, mais à une Maçonnerie officielle, luthérienne, orgueilleuse, méprisant le Juif et tenue par lui. Le Juif l'inspire et la dirige sans qu'elle s'en doute, car elle est besogneuse et il possède l'or.

Le peuple Hébreu a d'admirables qualités. Il est avisé, patient, tenace ; il a l'orgueil légitime de sa race, et, sans l'avouer, parfois même en s'en défendant, il entend conserver son particularisme. Mais, par suite de la diaspora, il est partout une minorité. Il faut donc qu'il divise : c'est un ferment et un agent de dislocation.

Son idéal, c'est le gouvernement de Joseph, fils de Jacob. Nous devons vénérer en Joseph le saint patriarche ; comme homme politique, nous pouvons le discuter.

Or, le Gouvernement aimé de Joseph, c'est le socialisme d'Etat, mais à condition d'être l'Etat. C'est ce qui permit à Joseph de remettre dans le sac de ses frères l'argent de l'Etat vendeur. C'est ce qui lui permit de donner à sa tribu plus de 100 hectares par tête de bonne terre, en Gessen, dont les indigènes avaient été dépouillés par l'Etat à la suite de calamités publiques : cela rappelle certaines souscriptions et cela rappelle certaines liquidations.

Aujourd'hui, en Autriche, on télégraphie de Vienne, le 15 août, que le député Kovacs ayant tiré à Pest sur le Président de la Chambre, resta impuni sous prétexte de faiblesse d'esprit ; alors qu'en même temps un ancien pensionnaire d'asile d'aliénés, nommé Jukic, était déclaré responsable ayant tiré sur le commissaire de Croatie, à Agram, et était condamné à mort. Mais Kovacs est hébreu, Jukic ne l'est pas.

Ailleurs, nous pouvons voir produire, dans un procès, deux copies d'un même original; l'une pour l'avocat qui est exacte, l'autre pour les juges qui est un faux audacieux. Les deux copies sont certifiées

par la même autorité. Mais la victime a été condamnée par la Secte, le Tribunal n'a eu qu'à ratifier ; les faussaires ont été récompensés.

L'idéal du peuple Hébreu est donc le Gouvernement de Joseph, maire du Palais. Son idéal n'est pas de régner mais de tenir celui qui règne, d'avoir les honneurs sans les risques. Si cela tourne mal, on s'en va ailleurs.

Pour tenir le Pouvoir, il faut maintenir l'Empire en état latent de division matérielle ou morale et avoir le moyen, sur un simple mot d'ordre, de passer subitement de l'état latent à l'état aigu, le jour où le Pouvoir cherchera à s'affranchir.

C'est pourquoi l'Hébreu n'aime pas la Papauté, dont l'Empire tout spirituel est intangible, parce qu'elle n'admet pas la division et retranche purement et simplement le dissident. C'est pourquoi aussi il aime et a toujours aimé les Sociétés secrètes d'où peut être lancé le mot d'ordre. Ces sociétés vont avec son tempérament d'Oriental ; il y a toujours un pied, un œil ou un fil.

Lisez à ce propos la brochure de Louis Dasté « *Les Sociétés Secrètes et les Juifs* ». On ne saurait trop la recommander aux méditations de chacun.

IV

Les Empereurs de Vienne trouvèrent les Sociétés secrètes des Sectes orientales installées chez eux depuis Vespasien ; ils étaient donc devant une situation de fait.

Mais ils laissèrent les Sectes se développer en se transformant et souvent ils les aidèrent : ce fut là leur erreur.

Dans la « *Geschichte der Freimaurerei in Œsterreich und Ungarn* (Budapest 1890-91), par Ludwig Abafi, il est dit ceci :

« Il est prouvé que l'Empereur Rudolf I, dès l'an 1275, autorisa « un ordre de maçons, tandis que le Pape Nicolas III, en 1278, ac- « cordait à la Fraternité des Pierre-Maçons, à Strasbourg, une lettre « d'indulgence qui fut renouvelée par tous ses successeurs jusqu'à « Benoît XII en 1340 ».

Il peut s'agir d'une Guilde, bien entendu, mais d'une guilde internationale avec des statuts plus ou moins secrets.

Si, au XVIII[e] siècle, en Angleterre, une sorte de Guilde a pu cacher, sous une apparence dite « *opératoire* », la constitution de la Franc-Maçonnerie universelle dite « *spéculative* », il n'y a aucune raison pour qu'aux âges précédents les guildes opératoires n'aient pas servi de masque à des groupements « spéculatifs » ayant joué un rôle analogue dans la désagrégation de la chrétienté. Nous som-

mes donc fondés à considérer que, sans s'en douter, l'Empereur Rodolphe I et les Papes, en favorisant un ordre de maçons ayant des moyens secrets de reconnaissance entre frères, ont travaillé à la formation d'une force occulte qui, déviée, devait combattre leurs successeurs.

Egale importance eurent dans la formation de la Franc-maçonnerie certaines communautés et fraternités du Moyen-âge, entre autres les Vaudois, ou Waldenses, établis par Pierre Waldo à Lyon, en 1070. Excommuniés en 1134, ils furent l'objet d'une croisade en 1477. Ils survécurent et se répandirent en Italie, en France et en Bohême sous le nom de Frères Bohémiens. « Ils étaient alliés aux « Fraternités maçonniques du moyen-âge et ont exercé une cer- « taine influence sur la Franc-Maçonnerie moderne ».

Komensky, ou Comenius, fut leur chapelain en 1618, s'intéressa au mouvement Rosicrucien, et fut ami de John Valentinus Andrea, rosicrucien, et du prince Ragozcy. « Il était réservé à un Autrichien, « dit Abafi, d'apporter des trésors de morale dans une Fraternité, « en cette fière Albion, le foyer des plus hardis intellects ».

« James Anderson, dans un ouvrage publié en 1723 sous le titre « *Constitution des Francs-Maçons* » introduit les plus essentielles parties de l'œuvre de Comenius dans l'histoire de la plus Ancienne et Honorable Fraternité ».

Dans « *The Kneph* » (Vol IV, 3 août 1884), sous le titre « Notes maçonniques », on lit :

« Dans une brochure allemande imprimée vers 1803 et reliée avec une autre brochure de Fessler appelée « *Geschichte der Freimaurerei* », on trouve que :

1°) les Templiers travaillaient avec les Frères Magiciens à une période du début de leur existence ;

2°) un manuscrit rosicrucien relate que cette union magique fut creée à Cologne en 1115, avec la devise « *Non omnis moriar* » ;

3°) un manuscrit de Michel Mayer existe encore à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, où il est dit, qu'en 1570, la Société des anciens Frères Magiciens ou « *Hommes sages* » renaquit sous le nom de Frères de la Rose-Croix d'Or ;

4°) on prétend qu'en 1463, les statuts de la Fraternité, dans une réunion de 72 Maîtres de Loges, à Bâle, le 22 septembre, furent révisés, établis et imprimés ; que les loges de Souabe, Hesse, Bavière, Franconie, Saxe, Thuringe et celles de la Moselle reconnurent l'autorité de la grande Loge de Strasbourg. Qu'au XVIIIe siècle, les loges de Dresde et de Nuremberg furent intronisées par le

Grand Maître à Strasbourg et que les Grandes Loges de Vienne, de Hongrie et de Styrie, ainsi que la Grande Loge de Zurich qui gouvernait les Loges Suisses, se référaient à la Loge-mère de Strasbourg dans toutes les matières difficiles et litigieuses.

..... La correspondance de Cornélius Agrippa de Nettesheim montre qu'il était membre d'une Société secrète organisée ; et on prétend que lorsqu'il vint à Londres, il en fonda une branche dans cette ville.

Fludd dit : « Nonobstant la soumission que je puis avoir jurée en ma jeunesse, à Aristote, par un rite cérémonial... ». Il y avait donc des Sociétés Secrètes dans les Universités. Ces sociétés employaient le double triangle ou Sceau de Salomon, et dans les ruines de l'un des anciens Temples de Préceptorat en France, on a trouvé un médaillon en cuivre avec l'agneau entouré de ce symbole cabalistique.

Ainsi, les Empereurs Catholiques de Vienne se trouvèrent aux prises avec les Sociétés Secrètes et, mal avertis, leur firent des concessions qu'ils payent aujourd'hui.

V

L'Empereur luthérien de Berlin en a profité. Il a pris la prépondérance dans l'Europe centrale et les Puissances occultes qui ont aidé à la création de son Empire le poussent vers le sud au nom du Pangermanisme.

Le Pangermanisme est en réalité l'expression politique du Panluthéranisme.

Le Pangermanisme cherche à se frayer, vers l'Adriatique, la voie qui le rendrait maître de l'Isthme de l'Europe centrale.

Depuis cinquante ans, l'Empereur luthérien de Berlin a acquis, en partie aux dépens de l'Autriche, la maîtrise des derniers territoires colonisés pendant trois siècles par les Légions sur les rives du Danube et du Rhin, de la Norique (Autriche) à la Belgique.

Ces Légions plus ou moins Mithratisées avaient donné aux populations une empreinte romaine si forte qu'elle n'avait pu être effacée par le cyclone des invasions barbares, et qu'on en retrouve la trace dans toutes les institutions. De là, la formation intellectuelle de ces peuples et leur aptitude à une stricte discipline militaire et religieuse, et plus encore cléricale que religieuse.

Il s'agit maintenant d'entamer dans le vif l'Autriche même.

C'est pourquoi l'Autriche est de plus en plus aiguillée du côté des Balkans vers lesquels l'appellent ses survivances orientales.

Il faut arriver à lui persuader qu'en cherchant de l'air de ce côté, elle pourrait se serrer un peu pour permettre au camarade du nord de se glisser entre l'Italie et elle.

On a essayé dans ces dernières années de pangermaniser c'est-à-dire de luthéraniser le Tyrol, cette protubérance gênante qui touche à la Suisse.

Mais le Tyrol est profondément religieux, d'une religion manifestante, pratiquante, solaire si on peut dire. Le temple nu de Luther lui donne froid. Pourtant, à Innsbruck, il se remplit un peu, mais par des immigrés. A Bozen, il est encore assez vide, mais il existe. On fait une obligation aux curés d'expliquer la différence des deux religions. J'ai recueilli là-dessus des faits précis. Le Tyrolien apprend ainsi que le luthéranisme existe. Il retient de la leçon ce qui lui est commode. Il comprend très bien quand on le lui explique que le luthérien, ne fait pas maigre et ne se confesse pas. Il ne devient pas luthérien, mais il cesse d'être catholique : c'est un résultat.

On a essayé d'autres procédés sournois de pangermanisation : la pénétration par le sport et par les affaires. Dans « *la Bastille* », alors qu'elle s'appelait « *France d'hier et France de demain* », j'ai raconté les mésaventures de certains gymnastes berlinois, il y a peu d'années : il y eut morts et blessés.

L'œuvre a été reprise en douceur. Les Loges se multiplient. A Bozen, où les gymnastes avaient vu échouer leurs manifestations pangermanistes, des manifestations anticatholiques se sont produites avec le concours d'une municipalité maçonnisée. Le maire, franc-maçon, aurait dit . « Ce n'est rien ; attendez que le vieux soit mort et vous verrez ».

Le vieux, c'est l'Empereur de Vienne.

Donc, sans renoncer à luthéraniser, on franchit l'étape : on maçonnise. Comme le particularisme tyrolien est assez accusé, comme le cantonalisme y existe par vallée, comme enfin ce pays a été désossé de son aristocratie par les Empereurs qui, la craignant, l'ont un peu tenue à l'écart, le pays pourrait, le cas échéant, devenir mûr pour l'indépendance. Ce serait une Suisse facile à manœuvrer occultement et elle n'apporterait pas à l'Allemagne luthérienne un nouvel appoint de population à base catholique pouvant modifier l'équilibre. Chacun y trouverait son compte, sauf l'Autriche.

Il resterait à organiser le corridor allemand pour atteindre l'Adriatique. Celui-là devra être luthérien : on y travaille. Un chapelet de colonies allemandes s'égrène en Steiermark (c'est la Styrie). Ces colonies établies sur un plan méthodique ne sont pas bavaroi-

ses, donc catholiques ; elles sont wurtembergeoises, c'est-à-dire luthériennes.

Le fil du chapelet, c'est la Sud-Bahn qui mène de Graz à Trieste. La Sud-Bahn est aux mains des Hébreux ; Graz est déjà centre maçonnique ; Trieste est centre de sociétés secrètes. Il y a là matière à réflexions.

Les meneurs des sociétés secrètes ont un programme qu'ils réalisent par étapes : décatholiciser les pays ; y faire naître des compétitions dynastiques pour créer le trouble et la dissension entre les soutiens naturels du Trône ; agglutiner le pays par fragments à un grand Etat non catholique ; disloquer cet Etat qui contient en soi les germes de mort ; créer une série de petits Etats. Ce qui revient à dire : casser les lourdes pierres, en faire de petits tas et les brouetter où l'on veut.

Appliquons ce programme à l'Autriche-Hongrie. N'oublions pas d'abord qu'elle est Autriche et qu'elle est Hongrie : c'est déjà un dualisme. Le ciment dynastique qui unit ces deux blocs présente quelques fissures. Or, on s'agite en Bohême et en Croatie, on opère sourdement en Tyrol. Dans chaque bloc, il y a des lignes de rupture qui fatiguent beaucoup.

Il fut un temps où l'Empereur semblait vouloir prendre dans sa propre maison les étais nécessaires pour empêcher la désagrégation.

Dans les principales provinces, on trouvait quelque archiduc, civil ou militaire, qui, par sa valeur personnelle, son prestige de famille aussi bien que par les pouvoirs dont il disposait, devait être comme un reflet de l'Empereur lointain. Il pouvait être aussi comme le délégué bienfaisant de la vigilance paternelle de Celui que le peuple nomme familièrement « Vaterle », Petit Père.

A-t-on trouvé un concours mou, léger, hostile ou inférieur ? A-t-on trouvé que le prestige était devenu insuffisant ou caduc ? Ou bien porta-t-il ombrage ? Toujours est-il qu'une politique différente semble avoir prévalu. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Cela dépend du Pouvoir Central,

Si celui-ci, bientôt rajeuni, n'a strictement en vue que l'intérêt de l'Etat, s'il est bien décidé à n'avoir que des lieutenants énergiques, intelligents, sûrs et bien en main, alors il peut y avoir là une forme césarienne du Pouvoir apte à resserrer les parties fissurées. Mais dans un pays où il y a tant de causes obscures et presque insaisissables de désagrégation, il se peut que, sous l'effort même, tout craque.

Si le futur Empereur ne trouve pas les concours attendus dans sa propre famille, dont pourtant les intérêts sont connexes avec les

siens, sera t-il plus sûr de concours extérieurs toujours accessibles aux suggestions d'un adversaire habile et déjà dans la place.

Quoi qu'il en soit, à examiner l'Autriche actuelle, il semblerait qu'on y trouvât matière à la formation d'une série de Florides, de Pensylvanies, de Carolines, etc..., avec une tranche d'Allemagne au milieu. L'Allemagne d'ailleurs aura son tour, soyez en sûrs.

Quel beau rêve pour le chef d'orchestre invisible, si l'Europe n'était plus qu'un orchestre de petites flûtes, de triangles et de violons, dont on aurait éliminé la grosse caisse et les trombones ! Comme on le mènerait facilement de l'estrade du Tribunal de la Haye avec une troupe de police fédérale confiée à des chefs de choix bien surveillés !

Fantaisie de rêveurs français, direz-vous ? C'est possible ; cependant, en Autriche, on entend dans le lointain accorder les violons. Ce n'est pas pour rien, je suppose.

P. ESMA.

SOMMAIRES & ANALYSES

Der freimaurerische Gedanke (La pensée maçonnique). Fascicule Ier. — Iéna, Lugen Diederichs, 1912 ; in-8°, 65 pages.

L'Association des francs-maçons allemands donne presque chaque jour une preuve nouvelle de son activité et de son initiative. Elle représente certainement la force maçonnique la plus puissante d'Allemagne à l'heure présente, car elle a su grouper les éléments essentiels de chacune des loges de la nation. Il y a là un fait social d'importance capitale qui s'offre à la méditation et aux réflexions des franc-maçons de tous pays. Car ladite Association est un admirable exemple de cohésion intelligente, pondérée, modératrice même, et par là féconde.

Der freimaurerische Gedanke, « la pensée maçonnique », est une collection d'articles publiée par l'Association en question. Ce n'est pas l'organe de cette société. C'est simplement un recueil de petits traités qui paraîtront par fascicules d'une soixantaine de pages environ, à des périodes indéterminées. L'inspiration de ce recueil est nettement maçonnique, mais nullement sectaire ou même exclusive. Chacun des auteurs conserve son indépendance, tout en assumant la complète responsabilité de ses opinions. Par son patronage, l'Association des francs-maçons allemands assure l'unité de la publication, et en garantit tout à la fois la valeur. Les articles édités ne posséderont pas d'ailleurs de caractère ésotérique. S'ils s'adressent d'abord aux « frères maçons », ils sont destinés aussi à pénétrer dans le public qui pense, qui réfléchit aux problèmes de l'existence et leur cherche une solution consolante ou pessimiste, rationnelle ou empreinte d'un reste de mysticisme.

La collection dont il s'agit est donc appelée, selon toute vraisemblance, à connaître le succès et à recevoir une grande diffusion. Disons alors, sans plus tarder, que la façon extérieure sous laquelle elle se présente n'est pas heureuse. L'éditeur a cru bien faire, a

pensé réaliser une œuvre d'art, en imprimant les fascicules à l'aide de caractères gothiques légèrement stylisés. La publication revêt par là une forme originale. Mais nous craignons que ce bénéfice ne soit obtenu au détriment du lecteur. Car ces caractères d'un gothique rajeuni et maniéré sont méchants à l'œil qui s'en fatigue rapidement. Il eût certes mieux valu avoir recours aux caractères latins, harmonieux, doux à la lecture, et d'ailleurs plus aptes, par leur universalité, à contribuer à l'expansion du recueil dans les pays non germaniques. A notre avis, il y a là une faute initiale qu'il serait utile de corriger dans les fascicules à venir.

Le présent fascicule, le premier, contient quatre articles signés de noms déjà connus, ou même célèbres comme celui de M. E. Clausen, auquel sont joints ceux de MM. J. C. Schwabe, W. Boerker et Otto Heinichen.

I. — M. Clausen traite de *la dignité de l'homme à l'époque de la machine*. C'est une question du plus haut intérêt, et peut-être d'une portée plus immédiate qu'on n'imagine. Nul ne saurait nier les progrès immenses de la technique, de la science appliquée, des arts industriels au temps où nous vivons. Nous assistons à proprement parler à l'apothéose de la machine. L'homme, sans doute, y gagne en bien-être et en loisirs. Aussi doit-il se préoccuper d'autant plus de sa culture intérieure. Il lui faut en quelque sorte sauvegarder sa dignité contre l'envahissement du machinisme, et mettre la technique au service du vrai, du bien et du beau. Il ne s'agit pas de créer une morale nouvelle, mais seulement d'avoir conscience de ce qui constitue la valeur de l'homme. « L'homme, conclut M. Clausen, ne doit pas être l'esclave de la technique, de la machine. Il en doit rester le maître, grâce aux puissances intérieures dont il est doué. »

II. — M. J. C. Schwabe écrit une langue élégante et claire. C'est un attrait de plus à son court (12 pages seulement) mais fort intéressant article, où il montre comment Henri de Kleist a enseigné l'art de donner à la vie une forme harmonieuse en se soumettant à la loi du devoir.

Il analyse succinctement les principales œuvres du poète dramatique et en dégage le problème que celui-ci s'est proposé de résoudre : le problème de l'infini perfectionnement. C'est par là que Kleist doit être cher aux francs-maçons, non moins que par son art, où il sut allier un profond symbolisme à un réalisme évident. L'idéal maçonnique fut celui de Kleist : il a cherché le secret de façonner la vie en la soumettant à la loi du devoir ; il a indiqué à

l'homme l'unique but qu'il doit poursuivre, la perfection, l'accomplissement de son âme. N'est-ce pas, en effet, une pareille tâche que les loges enseignent et recommandent à leurs adeptes?

Même le suicide du poète ne saurait lui être reproché. Ce n'est pas un grief contre l'œuvre de sa vie. Las d'une existence faite de souffrances et de désillusions, il se réfugia dans la mort, volontairement, parce que dans cette suprême tentative il espérait la suprême perfection. Sa fin fut celle d'un sage, d'un accompli. Aussi la personnalité de Kleist doit-elle servir de modèle aux francs-maçons. Sa vie et ses efforts furent le reflet, la manifestation de son désir infini vers le bien, de ses tendances vers la souveraine perfection.

III. — M. W. Boerker se demande ce qu'est pour les francs-maçons le poète allemand Wilhelm Raabe.

Raabe est assez peu connu, même de ses compatriotes. Il naquit en 1831, étudia à l'Université de Berlin, principalement la philosophie et l'histoire, puis se fixa à Wolfenbuttel, à Stuttgart, et enfin à partir de 1870, à Brunswick, où il s'éteignit le 15 novembre 1910.

Il fut un vrai poète, parce qu'il eut de grandes et pures pensées, qu'il fut un maître de sagesse et qu'il enseigna le chemin qui conduit à une humanité plus noble. Il fut aussi un poète d'une très nette personnalité, affranchie et réfléchie. La nature et les problèmes qu'elle suggère se traduisirent chez lui en des accents profonds, en un idéalisme réconfortant qu'il exprima le plus souvent à l'aide de symboles.

Par sa nature et par son art, W. Raabe répond donc aux aspirations maçonniques. « Il travailla, dit M. Boerker à la formation d'une humanité meilleure. » Aussi ses poésies, au moins ses œuvres principales, doivent-elles se trouver dans la bibliothèque de chaque loge. Des poètes comme Raabe expriment la vraie pensée maçonnique.

IV. — La contribution de M. Otto Heinichen est intitulée : Monisme, Dualisme et Franc-Maçonnerie. C'est un procès et une condamnation du Monisme.

Monisme est le terme qui caractérise l'époque actuelle ; il désigne la mode scientifique du jour. Haeckel surtout, avec ses livres populaires, a contribué à répandre cette doctrine, suivant laquelle il n'y aurait plus deux domaines : d'un côté, Dieu, l'âme, la liberté ; de l'autre, le monde, le corps, la nécessité, mais un seul avec simplement des aspects divers des choses.

Cependant le monisme est incapable de donner satisfaction complète à la pensée. « Il n'est pas, remarque judicieusement M. Hei-

nichen, la seule conception de l'univers que puisse accepter un homme instruit et de jugement libre. » Il ne fait point de place au supra-sensible, et par là il laisse insatisfaites les plus nobles des aspirations maçonniques. « Qui contribue, continue l'auteur, à la construction du temple de l'humanité, doit croire à un développement créateur, à la victoire du bien, à une organisation morale du monde, avec, comme but à l'activité de l'homme, le royaume de l'humanité. » Ce sont là de dignes paroles qui font honneur à qui les a prononcées. Elles nous confirment dans l'idée que nous avons déjà exprimée il y a peu de temps à propos d'un ouvrage de M. Heinichen : il est plus philosophe que franc-maçon, et nul de nous n'a l'intention de lui en faire grief.

D. ALBRECHT.

DEUX

DOCUMENTS MAÇONNIQUES

INÉDITS

V

APPENDICES

La Rédaction de la *Revue internationale des Sociétés Secrètes* a jugé de réelle importance l'addition de quelques *Appendices* aux deux documents maçonniques dont elle a terminé la publication. Les uns, sous le titre de *Faits,* seront la preuve de la valeur historique du manuscrit de l'*Angelica*, brièvement analysé dans l'*Introduction* par notre éminent et critique collaborateur P. Esma. Les autres, sous la rubrique de *Personnes*, ramèneront en scène les acteurs principaux de la spoliation romaine et de l'enlèvement du Souverain Pontife, Napoléon, Murat, Alquier, Miollis, Radet, Salicetti, dégageront leurs responsabilités et nous permettront de relever des influences occultes, si nettement accusées et irréligieusement orientées, que l'action maçonnique en deviendra manifeste. Puisque la Maçonnerie, en effet, selon la formule lapidaire du F.·. Limousin, est *la Contre-Eglise*, on comprend que tous ses efforts se concentrent à certaines heures *contre la Papauté ;* et cette conclusion autorisée ressortira de l'étude approfondie des documents romains, surtout au sujet des événements de 1808 et de 1809.

FAITS

Appendice I.

Billet de M. l'Ambassadeur ALQUIER,

A S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat, avec l'Itinéraire [1].

Rome, le 29 janvier 1808.

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Eminence la copie de l'*Itinéraire* qui sera suivi par deux colonnes de troupes, formant 6.000 hommes ; lesquelles doivent, sans s'arrêter, traverser l'Etat Romain. M. le général Miollis, en me communiquant cet ordre de marche, m'a donné l'assurance que ces troupes, en passant par les différents bourgs de l'Etat Romain, conserveront le meilleur ordre possible ; et la réputation de M. le général Miollis est si universellement établie, que je ne crains point, M. le Cardinal, de me rendre garant de l'accomplissement de sa promesse.

J'ai l'honneur de renouveler à Votre Eminence l'assurance de ma respectueuse considération ».

ALQUIER.

Itinéraire de la première colonne, composée de 4.000 hommes, partie d'Ancône, sous les ordres du général Balruis.

Le 28 janvier, à Spolette.
Le 29 — à Terni.
Le 30 — à Magliano.
Le 31 — à Nepi.
Le 1er février, à Baccano.
Le 2 — à Pontemolle.
Le 3 — à Fermata.
Le 4 février, à Albano.
Le 5 — à Velletri.
Le 6 — à Sermoneta.
Le 7 — à Piperno.
Le 8 — à Fermata.
Le 9 — à Terracine, où elle doit recevoir de nouveaux ordres du Roi de Naples.

Itinéraire de la seconde colonne, composée de 2.000 hommes et et 500 chevaux, partie de Florence, sous la conduite du général d'Herber.

Le 28 janvier, à Fuligno.
Le 29 — à Spolette.
Le 30 — à Narni.
Le 31 — à Civita-Castellana.
Le 1er février, à Baccano.
Le 2 — à Pontemolle.
Le 3 — à Fermata.
Le 4 février, à Albano.
Le 5 — à Velletri.
Le 6 — à Sermoneta.
Le 7 — à Fermata.
Le 8 — à Piperno.
Le 9 — à Terracine où elle recevra de nouveaux ordres du Roi de Naples.

1. *Correspondance authentique de la Cour de Rome avec la France depuis l'invasion de l'Etat Romain jusqu'à l'enlèvement du Souverain Pontife*, le 1er Août, Fête de Saint-Pierre dans les

L'itinéraire, on le voit, sauf les *séjours* indiqués dans le *Manuscrit*, est le même des deux côtés ; également mensonger d'ailleurs, puisque ces troupes devaient occuper Rome le 2 février [1].

liens, 1809, p. 1. Ces pièces officielles sont en italien et en français. Une seconde édition, sans l'italien, avec addition de lettres pontificales ou administratives, fut faite à Paris, Egron, 1814 ; et même plus complète, la même année, Paris, Bailleul éditeur Egron, imprimeur. Dans cette dernière édition, la *Correspondance authentique* est précédée d'un *Recueil de pièces officielles concernant Rome*. Encore en 1814 (Paris, Beaucé) parut le *Complément de la Correspondance de la Cour de Rome avec Buonaparte*. Enfin, la même année, l'éditeur Bohaire, à Lyon, donna la *Correspondance officielle de la Cour de Rome avec les agens de Buonaparte, relative à l'invasion des Etats du Pape en 1808*, partie avec le texte italien ou latin, partie dans la traduction française seule.

Pour les années 1806 à 1808, il faut aussi consulter le *Précis des Contestations qui ont eu lieu entre le Saint-Siège et Napoléon Buonaparte* par F. Schœll, Paris, Mase, 1819, 3 vol. in-8°. Le présent billet d'Alquier s'y trouve tome III, p. 135.

1. Cf. Schœll, III, 135. L'itinéraire est exactement le même que dans le manuscrit de l'*Angelica*. — Tout était ordonné par Napoléon, comme le prouve la correspondance impériale :

Au prince Eugène, *vice-roi d'Italie*

Paris, 10 janvier 1808.

(*Correspondace de Napoléon Ier*,

Paris, Plon 1864, in-8° ; XVI, 235)

« Mon fils, immédiatement après la réception de la présente lettre, expédiez l'ordre au général Miollis de diriger sur Pérouse toute son artillerie, sa cavalerie et son infanterie, hormis un bataillon qu'il laissera pour la police de Florence et un pour la police de Livourne. Donnez l'ordre au général Lemarois de mettre en marche sur Foligno toutes ses troupes, infanterie et artillerie, hormis un bataillon qu'il laissera pour la garde d'Ancône. Je compte que le général Miollis pourra réunir 2.500 hommes et le général Lemarois autant, ce qui fera 5.000 hommes. Les troupes du général Lemarois seront sous le commandement d'un général de brigade ; arrivées à Foligno, elles seront sous les ordres du général Miollis. Les marches seront calculées pour que les troupes du général Lemarois arrivent à Foligno le même jour que les troupes du général Miollis arriveront à Pérouse. Je donne ordre au roi de Naples de réunir à Terracine une colonne de 3.000 hommes. Le général Miollis se rendra à Pérouse, en partira avec la colonne qui y sera réunie, prendra sous son commandement la colonne de Foligno, et continuera sa route sur Rome, *sous prétexte de traverser cette ville pour se rendre à Naples*. Les ordres seront donnés de manière que la colonne de 3.000 hommes de Terracine soit en mesure de se diriger en grande marche, et sans perdre de temps, sur Rome, du moment que le général Miollis y sera entré.

« Le général Miollis, à son arrivée, prendra possession du château Saint-Ange, rendra au Pape tous les honneurs possibles, et déclarera qu'il a mission d'occuper Rome et le château Saint-Ange pour arrêter les brigands du royaume de Naples, qui y cherchent refuge. Il fera arrêter le consul et les agents du roi Ferdinand, le consul anglais et les individus anglais qui sont à Rome. Il tiendra ses troupes en bon ordre, restera tranquille, ne se mêlera en rien du gouvernement et fera seulement fournir à ses troupes les vivres et la solde.

« Il est bien important que *le plus grand secret* soit gardé sur cette expédition.

« Le général Miollis marchera sur Rome comme s'il allait rejoindre l'armée de Naples ; il ne se mettra en marche que lorsque ses troupes seront à Pérouse et que celles du général Lemarois seront à Foligno, et alors il se dirigera à grandes journées sur Rome. Il enverra des ordres à la colonne de Terracine pour qu'elle parte au moment de son arrivée à Rome.

« Sa principale mission est de protéger mes malades et de rechercher les brigands ; il recevra du reste des ordres ultérieurs. Il avouera qu'il n'a à se mêler que de la partie militaire. *J'exige secret et promptitude dans cette opération.*

« Vous ferez connaître au général Miollis qu'il prendra à Rome le titre de *commandant en chef des troupes qui sont dans les Etats de l'Eglise* ; il ne prendra d'ordre que de nous.

Appendice II

Pour qui sait lire, c'est bien cette invasion inique et arbitraire que l'ambassadeur Alquier semblait indiquer par la lettre qu'il avait adressée le même jour au Cardinal-Secrétaire d'Etat. La spoliation du Saint-Siège apparaît à l'état de projet définitif ; les ordres sont imminents, ils semblent même déjà reçus, tant l'ambassadeur tient à spécifier qu'il s'apprête à les mettre à exécution. Voici ce document :

Note adressée, le 29 janvier 1808, par M. ALQUIER, *au card.* CASONI[1].

Rome, le 29 janvier 1808, à dix heures du matin.

Monseigneur,

J'ai reçu hier, à 11 heures et demie du soir, une note du 28 janvier, par

« La Toscane se trouvant dégarnie par le départ de la division Miollis, vous aurez à Florence le 13e de ligne, soit bataillons de guerre, soit dépôt ; ce régiment se remettra là. Envoyez aussi à Ancône deux escadrons, formant 400 hommes de cavalerie pour donner un surcroît de forces au général Lemarois.

« Vous ferez connaître le jour où le général Miollis arrivera à Pérouse et à Rome au roi de Naples, afin qu'il règle son mouvement en conséquence. Vous aurez soin également de m'avertir du jour où il entrera dans Rome, afin que je puisse lui donner des instructions sur ce qu'il aura à faire ».

NAPOLÉON.

(*D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg*).

Le même jour, l'Empereur écrivait au roi de Naples :

Paris, 10 janvier 1808.

(*Correspondance de Napoléon Ier*, XVI, 236).

« Mon frère, les impertinences de la Cour de Rome n'ont pas de bornes ; je suis impatient d'en finir. J'ai renvoyé ses négociateurs. Mon intention est que vous réunissiez à Terracine une colonne de 2.000 hommes de troupes napolitaines d'infanterie et de cavalerie, d'un bataillon français de 8 à 900 hommes, d'un régiment de cavalerie de 400 hommes, de quatre pièces de canon napolitaines et six pièces françaises attelées ; ce qui fera 3.000 hommes et dix pièces de canon. Vous ferez tout cela sans bruit. Vous mettrez cette colonne sous les ordres d'un général de brigade, et elle attendra à Terracine les ordres du général Miollis, sous le commandement duquel elle sera. Ce général réunit 3.000 hommes à Perugia ; le général Lemarois, autant à Foligno. Avec ces 6.000 hommes, il se mettra en marche sur Rome, comme s'il allait rejoindre l'armée de Naples. Arrivé à Rome, il prendra possession du château Saint-Ange et le titre de commandant en chef des troupes qui sont dans les Etats du Pape, et il enverra des ordres à votre division de Terracine pour qu'elle vienne le joindre en toute hâte à Rome. *Vous sentez que cette expédition doit être tenue très secrète.* Votre colonne de Terracine ne doit se mettre en mouvement que pour arriver au moment de l'entrée du général Miollis à Rome. Peut-être sera-t-il inutile qu'elle entre dans la ville, mais il sera nécessaire qu'elle en approche à quatre ou cinq lieues. Je charge le vice-roi de vous faire connaître le jour où le général Miollis arrivera à à Rome, afin de ne marcher qu'au dernier moment. Je me réserve de donner des ordres ultérieurs lorsque Miollis sera arrivé à Rome.

NAPOLÉON,

(*D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph*).

1. F. *Schœll*, lib. cit. III, 183, pièce 128.
Les articles proposés par M. de Champagny, auxquels il est fait allusion dans cette lettre sont

laquelle Votre Eminence en me communiquant les articles proposés au légat du Saint-Père par S. Ex. M. de Champagny, me transmet la réponse définitive de Sa Sainteté. Je vois, Monseigneur, avec une douleur profonde, que le Saint-Père se refuse aux derniers moyens de pacification offerts par S. M. l'Empereur et Roi, et qu'ainsi toute espérance de conciliation est évanouie. Dans cet état de choses, il est impossible que je ne reçoive pas incessamment des ordres que je devrai exécuter dans les 24 heures. Je vais donc faire toutes mes dispositions pour y obéir ponctuellement.

La lettre adressée à Mgr le Cardinal Légat par Votre Eminence ne pouvant avoir pour objet que la notification officielle du refus de Sa Sainteté, il ne paraît pas convenable que je sois chargé de la transmettre. En conséquence, je prie Votre Eminence de trouver bon que je lui renvoie sa dépêche.

J'ai l'honneur de renouveler à Votre Eminence les assurances de ma haute considération.

ALQUIER.

D'ailleurs, cette lettre trouve son explication dans la note que l'Empereur adressait à M. de Champagny, ministre des relations extérieures, le 22 janvier 1808 ; qui est confirmée par la lettre du 23, au prince Eugène :

« Monsieur de Champagny, le 25 janvier l'armée française sera à Perugia ; le 3 février elle sera à Rome. L'estafette partant le 23 arrivera à Rome le 1er février, et portera ainsi vos ordres au sieur Alquier deux jours avant que les troupes arrivent. Vous devez faire connaître au sieur Alquier que le général Miollis, qui commande mes troupes et *qui a l'air de se diriger sur Naples, s'arrêtera à Rome et prendra possession du château Saint-Ange* ; que ce général prendra le titre de *commandant de la division d'observation de l'Adriatique*. Il n'aura à se mêler de rien, arrêtera prisonniers le consul du roi Ferdinand et les brigands napolitains qui trouvent refuge dans les faubourgs de Rome. Du reste, qu'on lui fournisse la solde et le logement, et qu'on mette les troupes du Pape sous ses ordres, et il ne se mêlera de rien.

« Lorsque le sieur Alquier saura que les troupes sont à la porte de Rome, il présentera au Cardinal-Secrétaire d'Etat une note conçue en ces termes :

« Le soussigné, ministre de S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, est chargé de faire connaître à Son Eminence le Cardinal-Secrétaire d'Etat les dispositions que Sa Majesté a jugé à propos de prendre pour assurer les

l'ultimatum suivant, du 9 janvier 1808, adressé par le ministre au légat du Pape, à Paris, le cardinal Caprara. Voici ces articles :

1° Accommoder les affaires relativement aux Anglais de la manière demandée dans les divers mémoires.

2° Se soumettre à payer 400.000 francs pour le curage du port d'Ancône.

3° Accorder à l'Empereur des Français la nomination de trente cardinaux pour former le tiers du sacré-collège.

4° Ordonner et faire exécuter l'arrestation de cent malveillans du royaume de Naples qui attentent à la vie des Français.

5° Reconnaître le roi de Naples comme légitime souverain de ce royaume, ainsi que les autres princes créés par S. M. I. et R., dont il a déjà été question dans les diverses notes remises à V. Em. de Bayanne.

6° Eloigner le consul et autres personnes de dignité dépendant de Ferdinand IV.

(SCHŒLL, III, 132).

derrières de son armée de Naples et les communications de cette armée avec son armée d'Italie. Sa Majesté a ordonné, 1° que tous les brigands napolitains qui, dégouttants du sang français, ont jusqu'à cette heure trouvé refuge dans les Etats de Rome et jusque dans les faubourgs mêmes de la ville, soient arrêtés et reconduits à Naples pour y être jugés par des commissions militaires ; 2° que le rassemblement de sujets rebelles napolitains qui a lieu à Rome soit dissous, et que ces individus soient tenus de retourner sur-le-champ à Naples pour y être à la disposition de leur souverain. Quant aux cardinaux, Sa Majesté a lieu de se flatter que Sa Sainteté donnera l'ordre aux cardinaux napolitains de donner les premiers l'exemple de l'obéissance, en se rendant sous quarante-huit heures à Naples pour y prêter serment à leur souverain ; s'il en était autrement, Sa Majesté ne pourrait qu'ajouter foi à ceux qui les accusent d'être les instigateurs et les protecteurs des brigands napolitains déjà couverts de tant de crimes, et ils seraient responsables à ses yeux d'une conduite aussi contraire à l'honneur et aux devoirs qu'aux principes de l'Evangile ; et, dès lors, Sa Majesté donnerait des ordres opposés aux égards qu'elle désirerait que l'on conservât pour leur caractère. Sa Majesté a également ordonné que tous les agents de la reine Caroline, réfugiés à Rome pour y tramer ses différentes intrigues, soient arrêtés, ainsi que tous les agents de l'Angleterre qui, du sein de cette ville, agitent la tranquillité de l'Italie. Le général Miollis, commandant la division d'observation de l'Adriatique, chargé par Sa Majesté de prêter main-forte pour l'exécution de ces mesures, a ordre de se rendre à Rome, d'où il ne sortira que lorsque cette ville sera purgée de tous les ennemis de la France. Le soussigné désire que, dans cette circonstance, le gouvernement romain donne des ordres et prenne des mesures pour empêcher, après la menace qu'ont faite les brigands que la faiblesse du gouvernement romain tolère à Rome, qu'ils ne se portent à aucun excès contre les hôpitaux, et pour que les troupes du général Miollis soient reçues à Rome avec les égards qui sont dûs à des troupes amies. Son Eminence est trop éclairée pour ne pas sentir les conséquences qui pourraient résulter de toute autre conduite ».

« Immédiatement après que cette note aura été remise, le sieur Alquier aura soin de veiller à ce que tout soit préparé au château Saint-Ange pour recevoir l'armée. Le sieur Alquier doit connaître les intentions de l'Empereur tout entières. L'Empereur n'ambitionne pas une extension de territoire pour ses Etats d'Italie et ne veut en réalité rien ôter au Pape ; mais il veut que le Pape se trouve dans son système et exerce dans ses Etats la même influence qu'il exerce à Naples, en Espagne, en Bavière et dans les Etats de la Fédération. Si, cependant, la cour de Rome, par une suite de l'aveuglement qui la pousse, fait de nouvelles imprudences, elle perdra pour jamais ses Etats temporels. La conduite que le Pape tiendra décidera ces mesures.

« Le sieur Alquier s'opposera à toute circulation d'imprimés ou actes quelconques, contraires à la France, que le gouvernement romain pourrait publier, et en rendra responsables la police et les libraires de Rome. Les agents de la reine Caroline, les agents anglais, les brigands seront arrêtés sans délai ; les Napolitains qui n'ont point prêté serment au Roi, les cardinaux napolitains et autres prêtres du pays, seront tenus de se rendre sur-le-champ à Naples. Le sieur Alquier ne manquera pas de se plaindre dans la conversation de l'indigne conduite de quelques cardinaux, et surtout des cardinaux-évêques de Capri et de Syracuse qui montrent tant de passion et d'intérêt pour nos ennemis. Du reste, il doit faire appeler le gouverneur de Rome et le chef de la police, et les rendre responsables sur leur tête de la

moindre insulte qui sera faite à un Français. Vous mettrez en chiffres, dans votre dépêche au sieur Alquier, le paragraphe suivant :

« L'intention de l'Empereur est d'accoutumer par cette note et ces démarches le peuple de Rome et les troupes françaises à vivre ensemble, afin que, si la cour de Rome continue à se montrer aussi insensée qu'elle l'est, elle ait cessé insensiblement d'exister comme puissance temporelle, sans qu'on s'en soit aperçu ».

« Il est convenable, du reste, si, tout se passe tranquillement, que le sieur Alquier, donne une fête aux officiers français, à laquelle il invitera les principales dames de Rome, et qu'il présente les officiers au Pape, pour lequel vous recommanderez qu'on ait les plus grands égards. Il est surtout essentiel de ne lui donner aucune garde française, et d'avoir soin qu'aucune troupe n'approche du palais où il fait sa demeure. Le sieur Alquier lui fera d'ailleurs connaître que tout peut s'arranger, et que tout ceci est pour arriver au résultat que sa faiblesse l'empêcherait d'obtenir. Il aura soin que les gazettes parlent sans ostentation de l'entrée des Français, et dans le sens de la note. La note elle-même peut y être insérée, s'il le juge sans inconvénient. Le gouvernement romain peut aussi faire une proclamation au peuple, pour lui annoncer que le château Saint-Ange est occupé par des troupes françaises dans le but de protéger les derrières de l'armée de Naples. Mais il vaudra mieux encore ne rien écrire, si cela est possible. Toutefois, en désirant éviter l'éclat et laisser les choses *in statu quo*, je suis décidé à en faire beaucoup à la première bulle ou publication que le Pape se permettrait, car il y aura immédiatement un décret qui cassera la donation de Charlemagne et réunira les Etats de l'Eglise au royaume d'Italie, en fournissant la preuve des maux que la souveraineté de Rome a faits à la religion, et faisant sentir le contraste de Jésus-Christ mourant sur une croix avec son successeur qui se fait roi. Il est essentiel que l'on s'étudie à rendre impossible toute communication de Rome avec la Sicile et la Sardaigne.

NAPOLÉON.

(*D'après l'original. Archives des affaires étrangères.*) [1]

AU PRINCE EUGÈNE

Paris, 23 janvier 1808 [2].

« Mon fils, je reçois votre lettre du 16. Je vois que, le 2 février, mon armée sera à Rome. Envoyez l'ordre au général Miollis de se concerter avec le sieur Alquier pour toutes les opérations, de bien établir sa troupe à Rome, de bien faire soigner mes hôpitaux, et de prendre le titre de *Général commandant de la division d'observation de l'Adriatique*. Pendant tout le temps qu'il restera à Rome, il prendra le commandement de toutes les troupes du Pape, afin qu'il y ait unité dans l'exécution. Il aura soin qu'on n'imprime rien dans les gazettes de Rome de contraire à la France. Il fera connaître au gouvernement romain que, s'il a envie de faire quelques publications, il a ordre de faire arrêter les gouverneurs et les agents qui se les permettraient et de les envoyer en France, et de faire pendre le libraire qui les imprimerait. Du reste, le général Miollis ne doit faire aucun écrit ni aucun acte ostensible.

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, XVI, 262.
2. *Correspondance de Napoléon Ier*, XVI, 265.

« Je suppose que vous avez envoyé de la cavalerie et quelques troupes à Lemarois, pour le mettre à même de bien maintenir sa communication avec Rome et réprimer le brigandage, s'il y en avait. Ecrivez au général Miollis de bien s'entendre avec le sieur Alquier pour l'arrestation des brigands réfugiés dans les faubourgs de Rome ; de bien interdire toute correspondance entre la Sicile, la Sardaigne et Rome, et de vous écrire tous les jours dans le plus grand détail....... ».

(*D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg*).

Une nouvelle lettre montre quelle importance l'Empereur attachait aux ordres qu'il donnait au sujet de l'occupation de Rome.

Au prince Eugène, Paris, 7 février 1808. [1]

« Mon fils, le général Miollis doit être arrivé le 2 février à Rome ; je n'en aurai donc des nouvelles que dans deux jours. Je vous ai écrit le 23 janvier qu'il doit se concerter avec le sieur Alquier ; il faut s'entendre là-dessus : ce n'est pas sur les affaires militaires ; si Alquier lui disait donc de quitter Rome, il ne doit point le faire ; s'il lui disait de ne pas occuper le château Saint-Ange, il ne doit pas l'écouter ; le château Saint-Ange doit être pris de gré ou de force, et mes troupes doivent rester là en station et sur un pied ferme. L'arrestation du consul du roi Ferdinand, du consul anglais, l'arrestation des brigands, l'envoi à Naples des cardinaux et autres sujets napolitains, si la cour de Rome ne le fait pas de bon gré, doit avoir lieu de force. A la moindre insurrection qui éclaterait, il faut la réprimer avec de la mitraille, si cela est nécessaire, et faire de sévères exemples.

« J'ai cru nécessaire de vous écrire cette lettre pour votre gouverne, dans la crainte qu'Alquier ne fasse quelque sottise. Expédiez un de vos aides de camp à Rome pour faire connaître au général Miollis que s'il avait évacué Rome ou le château Saint-Ange, il doit y rentrer. Mais je pense bien que c'est une précaution superflue, car Alquier a des ordres si positifs que je ne suppose pas qu'il ait pu prendre rien sur lui ».

Ajoutons enfin la lettre suivante de l'Empereur :

A Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie.

(*Correspondance de Napoléon Ier*, XVI, 325).

Paris, 12 février 1808.

« Mon fils, je reçois la nouvelle que mes troupes sont entrées le 2 février à Rome, et que le consul et les agents de la reine Caroline ont été sur-le-champ arrêtés. Ecrivez au général Miollis de s'emparer de la police, de bien traiter les troupes du Pape, d'en prendre le commandement et l'inspection, d'avoir soin qu'elles ne manquent de rien, de chasser les Napolitains rebelles, même les cardinaux, et de les envoyer en droite ligne à Naples, à leur souverain ».

Napoléon.

(*D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg*).

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, XVI, 312.

Le lendemain, Alquier recevait la réponse suivante :

A Monsieur l'Ambassadeur ALQUIER[1]

Du Palais Quirinal, le 30 Janvier 1808.

Le Cardinal, Secrétaire d'Etat, a reçu la note de Votre Excellence, en date d'hier, et il s'est fait un devoir de la mettre sous les yeux de Sa Sainteté.

Le Saint Père a été extrêmement surpris et profondément affligé, en voyant que Votre Excellence qualifie de refus une note qui contient en substance toutes les marques de condescendance possibles à Sa Sainteté, n'ayant excepté que les clauses incompatibles avec ses devoirs sacrés et les obligations de sa conscience. Elle se flatte cependant que cette note fera sur l'esprit de Sa Majesté Impériale et Royale, une impression différente, garantie par sa justice et sa bienveillance.

Le soussigné, en donnant, par ordre du Saint Père, cette réponse à Votre Excellence, lui renouvelle l'expression de sa considération la plus distinguée.

Le Cardinal *Philippe* CASONI.

Appendice III

Trop justement inquiet de l'itinéraire des troupes françaises dont il soupçonnait le but, le Saint-Père fit écrire au général Miollis, qui, dans sa réponse, un jour avant l'occupation de Rome, usera du même procédé que l'ambassadeur : le mensonge. Voici ce double document :

A Monsieur le Général MIOLLIS[2]

Du Palais Quirinal, le 31 Janvier 1808.

Sa Sainteté a appris qu'une troupe française, au nombre désigné[3], s'avançait à marches forcées vers cette Capitale ; et de plus, deux bruits différents se sont répandus ; l'un porte que cette troupe n'est seulement que de passage, étant destinée pour le Royaume de Naples ; l'autre, au contraire, donne à penser qu'on aurait dessein de s'emparer de la ville de Rome. En conséquence, j'ai l'honneur d'interpeller formellement Votre Excellence, au nom et par ordre exprès du Saint-Père, pour qu'elle déclare, sans détour, le motif de la marche de cette troupe, et qu'elle donne par écrit une réponse claire et précise à l'Officier pontifical, chargé de vous remetire la présente note ; afin que Sa Sainteté puisse prendre les déterminations qu'elle jugera convenables.

Je profite de cette occasion, pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Cardinal *Philippe* CASONI, Secrétaire d'Etat.

1. *Correspondance authentique*, p. 3. Cf. SCHOELL, III, 134.
2. *Correspondance authentique*, p. 5.
3. BONAIRE (Lyon 1814) p. 2, traduit : *En nombre imposant* ; et dans SCHŒLL (III, 136), nous lisons : « *Une troupe française d'une force imposante* ».

Appendice IV

Réponse du Général MIOLLIS [1].

Son Excellence, M. l'Ambassadeur de France, a reçu par un de mes Aides-de-camp, *l'Itinéraire* de la Division qui marche sous mes ordres, pour être communiqué aux Ministres de Sa Sainteté. J'espère qu'ils seront satisfaits sur cet objet, moyennant l'avis que j'ai été engagé à vous donner.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération, et d'offrir à Sa Sainteté l'hommage de mon profond respect,

MIOLLIS.

1. *Correspondance authentique*, p. 7. — Dans SCHŒLL, III, 137, cette réponse de Miollis est datée du 1er février.

INDEX DOCUMENTAIRE

DOCUMENTS ANCIENS

I.

Un Cordelier Franc-Maçon

L'excellente *Revue d'Histoire de l'Église de France* (Paris, Letouzey) relève dans son numéro de Juillet-Août, p. 471, un article tiré des *Annales de Bretagne*, intitulé : *Un cordelier franc-maçon en 1778* et signé : REBILLON.

Depuis longtemps, nous avons fait copier aux *Archives nationales* les deux lettres de l'archevêque de Tours à l'archevêque de Toulouse. Si nous ne les avons pas encore publiées, c'est que nous aurions voulu y joindre celles de ce dernier et la correspondance de l'évêque de Quimper qui fait fort justement un crime au Père cordelier d'être franc-maçon. Peut-être la publication des deux lettres de l'archevêque de Tours inspirera-t-elle à quelque érudit de faire des recherches plus fructueuses que les nôtres ; c'est ce qui nous décide à les insérer dans ce numéro.

Lettres de FRANÇOIS DE CONZIÉ
archevêque de Tours
à
LOMÉNIE DE BRIENNE
archevêque de Toulouse
au sujet de la réunion
d'un chapitre de Cordeliers
en juillet 1778 [1]

—

PREMIÈRE LETTRE

Chanteloup, ce 15 *juillet* 1778.

Je vois, monseigneur, par votre lettre dattée de Toul que ma réponse à celle que

1 ARCHIVES NATIONALES. G⁹ 56, 10ᵉ Liasse. nº 3 du Carton.

vous m'avez addressée il y a environ un mois ne vous est pas parvenue. Si, comme je le présume, vous l'avez trouvée à votre retour à Brienne, vous y aurez vu que dans les dispositions où je suis de faire tout ce que vous désirez de moy, j'ai accepté la commission que vous m'avez confiée. Je vous marquois que vous pouviés me donner pour adjudant l'un de mes grands vicaires, l'abbé de Mazan.au reste vous y avez suppléé, M. Thieriot m'a fait parvenir les lettres de créance en bonne forme : ainsi je suis sufisament lesté.

Je ne vous réponds pas de faire des bons choix pour les supériorités, parce que l'Etofe manque. la race Cordelière est en cette province dans l'avilissement. les Evêques se plaignent de la conduite crapuleuse et désordonnée de ces Religieux. j'ai éprouvé moy même que ces plaintes sont fondées. le P. Étienne, gardien de Nantes, parait réunir la très grande pluralité des sufrages. j'ignore s'il les mérite. L'Évêque de Quimper m'en a écrit beaucoup de mal, ce qui ne m'empecheroit pas d'en penser un peu de bien, surtout s'il est vray que l'Évêque de Nantes en rende un témoignage favorable. il m'a paru plaisant que le grand reproche du Seigneur Saint-Luc contre ce Religieux est qu'il est franc maçon. Suivant lui franc maçonerie et impiété sont [1] une même chose. d'après la disette de Sujets je ne vous suis garant que de la tranquilité de cette assemblée et des résolutions qui seront prises pour l'exécution de ce qui a été prescrit dans les précédentes.

agreer l'hommage de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, cher Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† François, archevêque de Tours.

pour prevenir toute nouvelle erreur, je vous adresse ma reponse a Paris d'ou elle vous sera renvoyée si vous n'y êtes pas encore de retour [2].

Deuxième lettre

Tours, *ce* 31 *juillet* 1778.

j'ai l'honneur de vous envoyer, monseigneur, le procès verbal du chapitre des Cordeliers dont j'ai fait la cloture hier. le p. Etienne a été nommé provincial, d'une voix absolument unanime. les impressions qu'on a voulu donner contre ce Religieux sont certainement mal fondées et les accusations calomnieuses. peut-être n'est-il pas très fervent, peut-être même est-il franc maçon ce qui déplait tant à M. de Quimper, mais ce dont je vous reponds c'est qu'il a de l'esprit, un maintien extérieur bien Religieux, qu'il annonce le desir de retablir la Regle et que la confiance qu'il a méritée de tous ses confrères lui en facilitera les moyens. Soier tranquil sur ce Supérieur je vous reponds de lui, comme je lui ai répondu que le Roy le soutiendroit si son autorité etoit insufisante pour contenir les insurgents dont il y a un grand nombre dans cette province. je ne vous suis pas garant que tous les nouveaux gardiens soient très bons, mais je crois pouvoir vous assurer qu'il n'y en a aucun de mauvais. les meilleurs sujets refusent la Supériorité. il en est plusieurs que je n'ai pu déterminer à l'accepter. j'ai trouvé quelques religieux attachés à leur etat qui m'ont fort aidé. celui dont j'ai été le plus satisfait et que je crois mériter le plus votre confiance est un p. Bernard [3] l'ainé exprovincial ancien. quant au p. Treussart [4] j'en ai la plus mauvaise opinion. son hipocrisie m'a été demontrée. m. l'archeveque de paris qui en fait un si grand cas aura la satisfaction d'en faire la conquete. on l'a envoyé au grand couvent. Ses confreres et moy avons cru devoir eloigner ce sujet dangereux. je le tiens pour intriguant, ambitieux et dissipateur, pour addoucir l'expression. on voulait lui faire son procès sur ce dernier chef. j'ai civilisé l'affaire pour empecher un eclat dont il n'aurait résulté d'autre effet que beaucoup de chaleur dans l'assemblée et un grand ennuy pour moy. vous trouverez dans une note cy jointe, les motifs qui ont fait suspendre la supression de quelques couvents. laisser les tranquils sur ce point et soier persuadé que dans peu, ils vous solliciteront pour être autorisé à en supprimer un plus grand nombre.

j'ai l'honneur d'être avec un inviolable et respectueux attachement, monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

† François, archevêque de Tours.

A Mgr l'archevêque de Toulouse.

1. *Ou* font.
2. *Au dos* : Mgr l'Archevêque de Toulouse.
3. R. P. Bernard, Docteur de Sorbonne, ancien provincial. Un autre P. Bernard, docteur de Sorbonne, définiteur perpetuel assistant secretaire de la province.
4. F. H. Treussart, Docteur de la faculté de théologie de Nantes, définiteur perpétuel, gardien du couvent des Religieux mineurs conventuels.

II

Gambetta et l'Alsace-Lorraine

Dans le premier numéro de la Revue (janvier, p. 23), nous avons écrit que « Gambetta, l'homme de la guerre à outrance et des revendications de l'Alsace et de la Lorraine, se livra à Bismarck, trahit son pays, et, comme le dit si bien Madame Adam, « sa destinée »,[1] parce qu'il était franc-maçon et tenu, lui aussi, à un Kulturkampf français contre l'Eglise catholique ». M. Henri Galli a publié à la librairie Plon un volume intitulé : *Gambetta et l'Alsace-Lorraine*, non pas pour nier les relations entre Gambetta et Bismarck, qui ont existé en 1877 et 1878, elles sont incontestables, mais pour en fournir l'explication. Le critique de l'*Ami du Clergé* (1er août 1912, p. 717) écrit à ce sujet, en faisant l'analyse du livre de M. Galli : « Etait-ce par pure ambition personnelle, pour assurer sa prise de possession du pouvoir ? Etait-ce pour concerter un plan de campagne contre Rome et le catholicisme ?

« Ce sont là deux objectifs qui ne s'excluent pas : bien au contraire. Gambetta songeait surtout à soi et se grisait de l'idée de s'aboucher avec le puissant chancelier. Et quant à celui-ci, qui à ce moment-là même était aux abois avec son Kulturkampf et épiait l'occasion de renouer avec Rome, il était fort aise d'engager la France abhorrée sur une voie où il avait éprouvé tant de déboires.

— « J'ai répondu à Gambetta, écrit Henckel en 1877, qu'en tout cas une *franche hostilité à l'égard de Rome* serait le meilleur moyen de préparer un rapprochement ».

« On peut multiplier après cela les citations de Gambetta, ses déclarations patriotiques, tout ce que l'on voudra : « faconde de Méridional », disait Henckel.

« Le plus vulgaire souci de dignité personnelle et de sens français eût dû arrêter Gambetta (et beaucoup d'autres !) sur le seuil de ce comte Henckel de Donnersmark, personnage louche et méprisable, qui avait tripoté avec le Juif berlinois Bleichrœder dans la fixation de notre indemnité de cinq milliards, — sur le seuil surtout de sa Païva, de cette Païva, dont l'influence est une des hontes de la politique d'alors, pauvre juive de Moscou, née Thérèse Lachmann, mariée à un petit tailleur français de là-bas, recueillie à Paris par le pianiste Henri Herr qui se ruine pour elle, mariée en 1851 au marquis de Païva y Araujo qui lui construit le merveilleux hôtel des Champs-Elysées où ont fréquenté les Goncourt, Taine, Théophile Gautier, Emile Augier, — mariée enfin en 1871, après divorce, au comte Henckel de Donnersmark, puis retirée en Allemagne dans les terres de son mari ».[2]

Dans les *Appendices* des deux documents maçonniques de l'*An-*

1. J. Adam. *Après l'abandon de la revanche*. Paris, Lemerre, 1910 ; p. 121-127.

2. Emile Le Senne dans son livre : *Madame de Païva* (Paris, Daragon, 1811) prétend (p. 46) que le mariage Païva-Lachmann fut rompu à Rome, le 16 Août 1871. Les pièces qu'il cite auraient peut-être besoin d'être contrôlées.

gelica de Rome, nous verrons aussi que l'ambition de Napoléon et l'influence de la Maçonnerie furent les causes de la guerre contre le Pape. Gambetta voulut-il jouer à Napoléon-le-petit ? C'est possible. En tout cas, toute proportion gardée entre ces deux hommes, Gambetta fut bien plus que l'empereur l'homme-lige, pour ne pas dire le valet des Loges, qui s'emparaient du pouvoir précisément à l'époque où le tribun de France s'entendait contre Rome avec le chancelier de fer.

III

Constitutions maçonniques

Nous avons oublié de dire dans notre dernier numéro (Août p. 689) que les *Constitutions maçonniques* de 1691 et 1748, dont nous avons donné la traduction, ont été découvertes en Angleterre, à Shrewsbury, chef-lieu du comté de Shropshire.

DOCUMENTS DU MOIS

Généralités

LANGUE MAÇ.·. — *Esperanto-Framasona.* — Nous avons déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de parler de l'espéranto maçonnique. Cette langue universelle de la franc-maçonnerie fait des progrès, grâce à la propagande de la Société internationale dite *Esperanto-Framasona.* Cette association a été fondée en 1905 au congrès de Boulogne-sur-Mer. D'autres congrès ont eu lieu en 1906 à Genève, en 1907 à Cambridge, en 1908 à Dresde, et en 1911 à Anvers. L'*Esperanto Framasona* compte aujourd'hui une centaine de membres appartenant à huit nations.

Une seconde feuille maçonnique d'Allemagne attire, elle aussi, l'attention sur les services que l'*Esperanto*, langue universelle, peut rendre à la Franc-Maçonnerie, et souhaite que celle-ci prête son concours actif à la diffusion de ce langage en organisant des réunions maçonniques internationales en *Esperanto*.

Allemagne

FÊTE MAÇ.·. — Divers membres des loges de Cologne, Coblentz, Dusseldorf, Essen et Duisbourg, se sont réunis à Coblentz, le 2 juin dernier, en un banquet fraternel auquel étaient aussi invitées les femmes, filles et sœurs des francs-maçons. Les convives furent au nombre d'environ 400. Ce fut une belle manifestation de fraternité.

LOGES. — La loge *Aux trois Cercles*, à Stettin, dépendant de la Grande Loge mère *Aux trois Globes*, compte cette année 150 ans d'existence. Cette loge fut précédée à Stettin par deux autres, dont

II

Gambetta et l'Alsace-Lorraine

Dans le premier numéro de la Revue (janvier, p. 23), nous avons écrit que « Gambetta, l'homme de la guerre à outrance et des revendications de l'Alsace et de la Lorraine, se livra à Bismarck, trahit son pays, et, comme le dit si bien Madame Adam, « sa destinée »,[1] parce qu'il était franc-maçon et tenu, lui aussi, à un Kulturkampf français contre l'Eglise catholique ». M. Henri Galli a publié à la librairie Plon un volume intitulé : *Gambetta et l'Alsace-Lorraine*, non pas pour nier les relations entre Gambetta et Bismarck, qui ont existé en 1877 et 1878, elles sont incontestables, mais pour en fournir l'explication. Le critique de l'*Ami du Clergé* (1er août 1912, p. 717) écrit à ce sujet, en faisant l'analyse du livre de M. Galli : « Etait-ce par pure ambition personnelle, pour assurer sa prise de possession du pouvoir ? Etait-ce pour concerter un plan de campagne contre Rome et le catholicisme ?

« Ce sont là deux objectifs qui ne s'excluent pas : bien au contraire. Gambetta songeait surtout à soi et se grisait de l'idée de s'aboucher avec le puissant chancelier. Et quant à celui-ci, qui à ce moment-là même était aux abois avec son Kulturkampf et épiait l'occasion de renouer avec Rome, il était fort aise d'engager la France abhorrée sur une voie où il avait éprouvé tant de déboires.

— « J'ai répondu à Gambetta, écrit Henckel en 1877, qu'en tout cas une *franche hostilité à l'égard de Rome* serait le meilleur moyen de préparer un rapprochement ».

« On peut multiplier après cela les citations de Gambetta, ses déclarations patriotiques, tout ce que l'on voudra : « faconde de Méridional », disait Henckel.

« Le plus vulgaire souci de dignité personnelle et de sens français eût dû arrêter Gambetta (et beaucoup d'autres !) sur le seuil de ce comte Henckel de Donnersmark, personnage louche et méprisable, qui avait tripoté avec le Juif berlinois Bleichrœder dans la fixation de notre indemnité de cinq milliards, — sur le seuil surtout de sa Païva, de cette Païva, dont l'influence est une des hontes de la politique d'alors, pauvre juive de Moscou, née Thérèse Lachmann, mariée à un petit tailleur français de là-bas, recueillie à Paris par le pianiste Henri Herr qui se ruine pour elle, mariée en 1851 au marquis de Païva y Araujo qui lui construit le merveilleux hôtel des Champs-Elysées où ont fréquenté les Goncourt, Taine, Théophile Gautier, Emile Augier, — mariée enfin en 1871, après divorce, au comte Henckel de Donnersmark, puis retirée en Allemagne dans les terres de son mari ».[2]

Dans les *Appendices* des deux documents maçonniques de l'*An-*

1. J. Adam. *Après l'abandon de la revanche*, Paris, Lemerre, 1910 ; p. 121-127.

2. Emile Le Senne dans son livre : *Madame de Paiva* (Paris, Daragon, 1811) prétend (p. 46) que le mariage Païva-Lachmann fut rompu à Rome, le 16 Août 1871. Les pièces qu'il cite auraient peut-être besoin d'être contrôlées.

gelica de Rome, nous verrons aussi que l'ambition de Napoléon et l'influence de la Maçonnerie furent les causes de la guerre contre le Pape. Gambetta voulut-il jouer à Napoléon-le-petit ? C'est possible. En tout cas, toute proportion gardée entre ces deux hommes, Gambetta fut bien plus que l'empereur l'homme-lige, pour ne pas dire le valet des Loges, qui s'emparaient du pouvoir précisément à l'époque où le tribun de France s'entendait contre Rome avec le chancelier de fer.

III

Constitutions maçonniques

Nous avons oublié de dire dans notre dernier numéro (Août p. 689) que les *Constitutions maçonniques* de 1691 et 1748, dont nous avons donné la traduction, ont été découvertes en Angleterre, à Shrewsbury, chef-lieu du comté de Shropshire.

DOCUMENTS DU MOIS

Généralités

Langue maç∴. — *Esperanto-Framasona.* — Nous avons déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de parler de l'espéranto maçonnique. Cette langue universelle de la franc-maçonnerie fait des progrès, grâce à la propagande de la Société internationale dite *Esperanto-Framasona.* Cette association a été fondée en 1905 au congrès de Boulogne-sur-Mer. D'autres congrès ont eu lieu en 1906 à Genève, en 1907 à Cambridge, en 1908 à Dresde, et en 1911 à Anvers. L'*Esperanto Framasona* compte aujourd'hui une centaine de membres appartenant à huit nations.

Une seconde feuille maçonnique d'Allemagne attire, elle aussi, l'attention sur les services que l'*Esperanto*, langue universelle, peut rendre à la Franc-Maçonnerie, et souhaite que celle-ci prête son concours actif à la diffusion de ce langage en organisant des réunions maçonniques internationales en *Esperanto*.

Allemagne

Fête maç∴. — Divers membres des loges de Cologne, Coblentz, Dusseldorf, Essen et Duisbourg, se sont réunis à Coblentz, le 2 juin dernier, en un banquet fraternel auquel étaient aussi invitées les femmes, filles et sœurs des francs-maçons. Les convives furent au nombre d'environ 400. Ce fut une belle manifestation de fraternité.

Loges. — La loge *Aux trois Cercles*, à Stettin, dépendant de la Grande Loge mère *Aux trois Globes*, compte cette année 150 ans d'existence. Cette loge fut précédée à Stettin par deux autres, dont

une loge militaire, à la fondation de laquelle prirent part, de 1760 à 1764, des Français réfugiés, comme le prédicateur Jacques de Pérard, né à Paris en 1713, et le médecin M. Gibert, originaire de Tarascon.

— A Dessau, la Grande Loge de Saxe vient de fonder une loge filiale, qui a été inaugurée le 7 juillet dernier. Cette ville possédait déjà, depuis 1875, une loge dépendant de la Grande Loge mère *Aux trois Globes*.

F∴ Kloss. — Le 31 juillet dernier était le 125e anniversaire de la naissance de G. F. Kloss, le savant bibliographe de la franc-maçonnerie.

F∴ Krupp. — On vient de célébrer le centenaire de la fondation des établissements Krupp à Essen, et l'empereur a manifesté tout l'intérêt qu'il leur portait. Rappelons que François Krupp, l'ancêtre, était franc-maçon, membre d'une loge de Dusseldorf.

Les Odd-Fellows. — L'ordre des Odd-Fellows a ouvert de nouveau, à Dusseldorf, une loge qu'il avait fondée en 1887, mais qui était fermée depuis 1905.

L'Alumnat maçonnique. — Le Conseil de ville de Lennep (Prusse Rhénane) ayant refusé d'inscrire la société de l'*Alumnat maçonnique* sur le registre des Sociétés, en donnant pour motif que la Franc-Maçonnerie poursuit un but religieux et est une sorte d'association religieuse ; il s'en est suivi un procès encore en cours. On étudie à ce propos la question en remontant jusqu'à une cause analogue qui se produisit en 1776, et on s'y prononce, naturellement contre l'idée de « secte » maçonnique.

Bibliographie. — Par suite des frais considérables entraînés par les recherches et travaux préparatoires de la *Bibliographie de la littérature maçonnique de Wolfstieg*, le prix de souscription du second volume est élevé de 25 à 32 marks.

Mittgardbund. — Polygamie. — Les journaux allemands annoncent qu'à Iéna vient de s'organiser une union pour la polygamie, sous le nom de *Mittgardbund*. Les membres de l'Association se proposent d'élever le niveau moral et le chiffre de la population allemande par cette mesure. On peut leur prédire le contraire, alors même que les lois n'y feraient pas obstacle. AIR. 23 août, 1912.

Angleterre

Pose de première pierre d'église. — Il y a des faits en apparence contradictoires et qui pourtant se réalisent dans certains pays. C'est ainsi que le 28 mai dernier, la pierre de fondation de la nouvelle église de Sainte-Catherine, à Wotton, dans le Gloucestershire, fut posée, suivant le cérémonial maçonnique, par le vicomte

St. Aldwyn, Grand Maître provincial, qui avait à ses côtés le Vén. E. G. Scobell, évêque de Gloucester, et tout le clergé. La pierre portait comme inscription : *To the Glory of God*, « A la gloire de Dieu ».

Loges. — La loge *La Rectitude*, à Corsham, dans la province de Wiltshire, a célébré son centenaire à la fin de juin dernier.

Election maç∴. — La loge provinciale de la Galles du Sud (Division de l'Ouest) a élu comme Grand Maître Lord Kensington, en remplacement de J. W. Laurie, décédé. Lord Kensington est jeune encore ; il est né en 1873. Il a pris part à la guerre sud-africaine. Son installation officielle aura lieu à la fin d'octobre.

Visites maç∴. — Divers officiers (grands maîtres de districts, grands secrétaires, etc.) de loges maçonniques de l'Inde britannique, de l'Afrique du Sud, du Canada et des Etats-Unis, ont séjourné en Angleterre, notamment à Londres, ces temps derniers (juillet et août).

— Pareillement, le Rév. Alfred H. Backus, de l'Eglise méthodiste d'Indiana (Etats-Unis d'Amérique), a été envoyé en mission en Angleterre, pour étudier l'œuvre de John Wesley et la fondation de son Eglise.

Nécrologie. — A Hornsey est mort le F∴. Simon Jacob, dans sa 101e année. Il faisait partie de la loge *La Fidélité* de Towcester. Il était d'origine allemande, mais était fixé en Angleterre depuis plus de 80 ans.

— A Carlisle, vient de mourir le plus ancien maçon de la région, le F∴. Alexandre Taylor. Il était communément désigné sous le nom de « Père Taylor ». Né en 1826, il fut initié à la maçonnerie en 1868, et à partir de 1872, il y remplit différentes charges. Il fut un des fondateurs de la loge créée en l'honneur du comte Bective.

— Les journaux maçonniques anglais déplorent la mort du général Booth, fondateur et chef de l'Armée du Salut. « Le général, dit la *Freemason's Chronicle* du 24 août, fut maçon de cœur, encore qu'il n'ait pris ni le premier, ni le deuxième, ni le troisième grade de la maçonnerie spéculative. Son but fut le même que le nôtre. Quoiqu'il n'ait pas été franc-maçon de fait, il fut certainement de cœur un sincère F∴. ».

Congrès Catholique Anglais. — Le congrès national catholique anglais s'est tenu à Norwich au commencement du mois d'août. Il a eu un complet succès. Le cardinal Bourne, initiateur de ces congrès, y assistait, au milieu de 15 évêques et d'un grand nombre de savants ou d'hommes versés dans l'étude des questions sociales.

Un des discours les plus remarqués fut prononcé par Mgr Benson, qui s'éleva contre l'inertie et le découragement des catholiques en face des difficultés de l'heure actuelle. A signaler aussi les travaux relatifs aux missions catholiques en territoire anglais. Enfin la séance de clôture a donné lieu à une très énergique protestation contre la persécution dont l'Eglise catholique est l'objet en Portugal.

F.·. Lord Ampthill. — Le F.·. A. F. Phillips ayant été élu Grand Maître provincial pour le Monmouthshire en mai dernier, à cette occasion une magnifique adresse, sous forme d'album illustré, a été présentée au Grand Maître adjoint de la Grande Loge d'Angleterre, Lord Ampthill. Celui-ci a répondu en termes émus, appréciant d'autant plus l'attention dont il a été l'objet, qu'elle est plus rare, et invitant tous les FF.·. Maçons à user de leur influence pour le bien général de l'humanité.

Numismatique maç.·. — Le numéro d'août du *Northern Freemason* donne la description d'une plaque de cuivre ornée d'attributs maçonniques, qui fut gravée à Manchester en 1845. Elle fut, suivant l'inscription qu'elle porte : *Dedicated to the Ancient and Honourable Fraternity of Freemasons.*

Origine de la F.·. M.·. a Carlisle. — Il y eut un siècle, le 13 août dernier, que ce que l'on appelle les *Court Houses*, à Carlisle, furent inaugurées. Ce sont deux constructions de fort belle architecture, situées à l'entrée de la ville, près de la gare. La tradition veut que la franc-maçonnerie ait été introduite à Carlisle à l'époque même où ces *Court Houses* furent pour la première fois ouvertes. Mais, comme c'est souvent le cas, la tradition est erronée. Depuis 1786, il existait, en effet, à Carlisle, une loge dite *l'Union* qui dépendait de la Grande Loge d'Ecosse. Dix ans plus tard, soit en 1796, elle passa sous l'obédience de la Grande Loge d'Angleterre.

Pacifisme. — Le Club maçonnique international, qui a son siège à Londres et compte parmi ses membres ceux des six loges anglo-étrangères, a adressé aux Grands Maîtres des diverses Grandes Loges une lettre dans laquelle il fait appel à la bonne volonté et à l'influence des puissances maçonniques du monde pour aider à régler les conflits qui peuvent surgir entre les nations et à assurer, de cette façon, la paix universelle. « Nous sommes d'avis, est-il dit entre autres choses, qu'à nulle époque de l'histoire moderne plus qu'à la période actuelle, les francs-maçons ne sauraient exercer d'une façon plus noble leur influence individuelle et collective en vue du maintien de la paix, et jamais tel besoin n'a été plus urgent. »

Coéducation des deux sexes. — La coéducation, ce postulat si vanté de la pédagogie moderne, vient d'être réprouvée par la municipalité de Londres. Le sens commun des Anglais a triomphé des préjugés de la libre pensée, il a répudié la coéducation dans les écoles, trouvant qu'elle porterait préjudice non seulement à la

morale, mais aussi même aux progrès intellectuels des élèves des deux sexes. AIR. 24 août, 1912.

BIBLIOGRAPHIE. — *Comte de Saint-Germain.* — *Major Fraser.* — Le *Co-Mason* consacre un article à résumer le récent ouvrage du F∴ S. Cooper Oakley sur le Comte de Saint-Germain, le mystérieux personnage qui, durant la Révolution et dans les années qui suivirent, travailla activement à répandre la Maçonnerie en Europe et à la diriger. On y étudie, à son sujet, le non moins mystérieux « Major Fraser » qui, de 1847 à 1850, étonna la société parisienne par ses prodigieuses connaissances et l'obscurité de sa vie et de ses origines.

F∴ M∴ ANGLAISE ET CONTINENTALE. — Le *Freemason* de Londres, du 10 août 1912, débute par des extraits d'un sermon prononcé par le Rev. Fr∴ l'archidiacre Sinclair, dans l'Eglise de S. Thomas, Skirbeck Quarter, Boston, où l'orateur se félicite de voir que la Maçonnerie aide la religion chrétienne à réaliser le sentiment de la fraternité. « Alors, dit-il, que la Maçonnerie continentale a été amenée par l'omniprésence de l'autorité de l'Eglise Romaine à devenir une société d'athées et d'anarchistes, en Angleterre, elle reste un système fondé sur les principes de la religion ; l'Ecriture sainte reste le fond des instructions des maîtres et les cérémonies sont profondément religieuses ».

Suit une lettre où l'on s'essaye à prouver que, même en France, la Maçonnerie n'a pas chez tous le caractère antireligieux, pas plus que tous les catholiques ne sont ultramontains. Cette lettre est si curieuse que nous la donnons en entier, sous toutes réserves, bien entendu :

MONSIEUR,

Dans sa réponse (6 Juillet) à ma lettre du 4 mai, le Fr∴ Quartier-la-Tente fait quelques déclarations qui nécessitent quelques observations. Il dit que l'hostilité de la Franc-Maçonnerie française contre le Christianisme peut s'expliquer par l'hostilité manifestée par l'Église de France contre l'Association, et que les prêtres ont employé contre elle « tous les moyens de l'Inquisition ». Je ne crois pas que cela explique l'esprit athée et antireligieux des francs-maçons français ; car, dans ce pays, sous ses différents gouvernements, la Franc-Maçonnerie a toujours joui de la plus grande liberté et n'a jamais souffert aucune persécution. J'aimerais à savoir le nom d'un seul homme qui eût « perdu ses biens ou même sa vie », comme le dit le Fr∴ Quartier-la-Tente, pour le seul fait d'être Maçon. Quand cette société en France était différente de ce qu'elle est devenue aujourd'hui, au dix-huitième siècle, bien des prêtres et des dignitaires de l'Église étaient ouvertement membres de l'Association. Beaucoup plus tard, en 1865, l'Archevêque de Paris, Mgr Darboy, officiait aux obsèques du Maréchal Magnan, Grand-Maître du Grand Orient, le collier de Grand-Maître et le tablier étant exposés sur le cercueil autour duquel se tenaient de nombreux représentants de l'Association (?). Tant que la Franc-Maçonnerie reste ce qu'elle doit être, une Fraternité et un système très élevé de morale, voilé par l'allégorie et illustré par les symboles, le clergé éclairé ne lui reproche rien. Il est injuste de rendre l'Eglise catholique responsable des exagérations et des sottises écrites dans les journaux ou pamphlets ultramontains. J'ai lu dernièrement un article écrit par un prêtre catholique romain, disant que ce splendide mouvement des Boy Scouts, qui fait si heureusement ses débuts en France, doit être aussi sévèrement condamné par les fidèles catholiques que la Franc-Maçonnerie. Les gens intelligents, prêtres ou séculiers, ne peuvent que rire de telles stupidités (!), mais sans prétendre pour cela que l'Eglise a persécuté les *Boy Scouts*. Il en va de même pour la Franc-Maçonnerie. Ne croyons pas que quelques fanatiques représentent l'Église.

Prenons, par exemple, la cérémonie de l'initiation. Le candidat (non préparé) entre

dans la salle de réunion et passe un examen politique et religieux. Le Vénérable et tous les membres qui le veulent bien lui posent des questions sur ses opinions politiques : « Que pensez-vous de tel Bill qui est actuellement en discussion au Parlement ? etc. » Mais l'examen sur ses croyances religieuses est beaucoup plus strict, et même sur celles de sa femme et de ses enfants. *Aucun homme permettant à ses enfants de recevoir une éducation religieuse ne peut être admis dans la Franc-Maçonnerie française.* Le plus sûr moyen d'y entrer est de faire une déclaration d'athéisme, et les Loges sont pour la plupart composées d'athées. Si les réponses sont jugées satisfaisantes, le candidat est admis sans aucune cérémonie rituelle. Très souvent, m'ont affirmé ces Francs-Maçons français, le Vénérable néglige de demander au candidat ce qu'il est absolument indispensable de savoir pour être admis, comme visiteur, dans une Loge.

Les réunions sont tout simplement semblables à celles d'une société de débats politiques, sans aucun rite. Les discours antireligieux sont les plus appréciés, et quelquefois il en résulte un grand désordre; les membres n'ont aucun respect pour le président. Il va sans dire que la présence du Volume de la Loi Sainte serait considérée comme un scandale par les Francs-Maçons français et le nom du G.·. A.·. de l'U.·. n'est prononcé que pour être blasphémé.

Pourquoi existerait-il des relations entre cette société et les Grandes Loges régulières, fidèles aux vrais principes maçonniques ! Tous leurs membres doivent leur être reconnaissants de leur avoir défendu d'entrer en contact avec ces pseudo-Maçonneries et de considérer comme des instrus ceux qui, sans aucun droit, prennent le nom de Maçons. C'est une très bonne œuvre que d'attirer les Frères plus près les uns des autres. La visite récente des Frères allemands à Londres, après celle de Lord Ampthill en Allemagne, a démontré combien l'Association était utile pour créer une meilleure entente entre les nations. Mais tant que le *Bureau International* considérera que les Grandes Loges irrégulières sont égales, ses efforts seront sans succès. En France, comme dans beaucoup de pays latins, la Franc-Maçonnerie est morte maintenant. Heureusement que la fondation de Loges françaises comme « *La France* » et l' « *Entente Cordiale* » sous la Constitution anglaise, est une preuve que les Français sont encore capables de pratiquer la Vraie Maçonnerie.

Fraternellement vôtre,

Paris. P. G.

Argentine

F.·. M.·. ET GOUVERNEMENT ARGENTIN. — D'après le *Irish Catholic*, la maçonnerie, s'étant largement développée en Argentine depuis 60 ans (108 loges avec 4.500 membres) a demandé la reconnaissance légale.

Le gouvernement de l'Argentine a refusé, en donnant pour motif que la Maçonnerie n'aide que ses *propres* membres, est antireligieuse et tend à former un Etat dans l'Etat !

Australie

ELECTION MAC.·. — La Grande Loge Unie de la Nouvelle Galles du Sud a tenu son assemblée générale les 11 et 12 juin derniers, à Sydney. Son Excellence Lord Chelmsford a été élu Grand Maitre.

ORGANISATION MAC.·. — Il ne paraît pas probable qu'une Grande Loge Souveraine pour le Queensland soit constituée de sitôt. Nous avons dit (voir le n° du 15 août dernier, p. 703-705) qu'une circulaire avait été adressée à ce sujet aux 91 loges filiales du district. Des réponses déjà connues, 41 sont favorables, et 39 défavorables ; on espère d'ailleurs que les premières atteindront le chiffre de 52. Néanmoins la majorité nécessaire des trois quarts ne sera pas réali-

sée. D'autre part, les Grandes Loges d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ont jusqu'ici refusé de reconnaitre la Souveraineté à la Grande Loge du Queensland. Ce n'est que récemment que la Grande Loge d'Irlande a changé d'opinion et a décidé de reconnaitre cette souveraineté.

Autriche-Hongrie

PROPAGANDE PROTESTANTE. — Les cercles de l'*Union de Luther* (Lutherverein), en Allemagne, ont pris la décision de former, par des quêtes et des souscriptions, un capital nommé *don de Luther*, d'un million de couronnes, pour fonder une série d'écoles protestantes allemandes, dans les villes et villages de la Galicie. Le corps magistral de la Saxe a déjà envoyé pour sa souscription 100.000 couronnes. Les listes sont maintenant en circulation à Hambourg. L'appel parle clairement de la grande mission civilisatrice de l'Allemagne et de ses devoirs envers les pays de l'Autriche-Hongrie, surtout envers la Galicie, où se fait sentir le besoin de renforcer l'élément allemand. On voudrait avoir réuni le capital nécessaire avant 1917, date anniversaire de l'entrée en scène de Luther, et mettre le plus vite possible la main à l'œuvre pour réaliser le projet de ces écoles. — AIR. 16 août, 1912.

CONGRÈS DES LIGUES CATHOLIQUES FÉMININES ET CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE VIENNE. — Au Congrès eucharistique de Vienne, qui se tiendra du 12 au 15 septembre, s'adjoint le congrès de la Fédération internationale des ligues catholiques féminines dont les séances auront lieu du 8 au 10 septembre. Nous relevons dans le programme de cette Fédération l'annonce d'un rapport sur la Franc-Maçonnerie.

ADVENTISTES-ANABAPTISTES. — Les anabaptistes ont tenu à Nowy Sacz, en Galicie, une assemblée pour traiter du renouvellement du baptême à leurs nouveaux disciples. Le chef de la secte est venu tout exprès de Gliwic, en Silésie, pour cette occasion. Fin juin dernier, ils avaient tenu à Léopol (Lwow) une assemblée, où il fut décidé que des démarches seraient faites auprès des autorités locales pour obtenir une légalisation de leur position en Galicie et pour être officiellement reconnus par le gouvernement. A Nowy Sacz, un certain Brzozon fait de la propagande et il a déjà réussi à séduire quelques personnes. En Galicie, les anabaptistes ont pris le nom d'*Adventistes* et ont fondé une association sous le titre *Que la lumière arrive*. — AIR. 10 août, 1912.

JUIFS. — Cet automne, les sionistes vont convoquer plusieurs congrès et conférences en Galicie pour élaborer un plan commun d'action dans le but de ressaisir leur influence dans les conseils municipaux et dans les groupes confessionnels, en vue des élections futures. C'est chose connue que, pendant les dernières élections au Parlement, les sionistes essuyèrent ici une déroute. — Maintenant que les ruthènes sont en hausse à la Bourse de la

politique autrichienne, les juifs, qui ne le cèdent pas au baromètre pour pressentir d'avance quelles personnes ou quelles nations montent vers le pouvoir, se sont rapprochés des oukraïnistes et agissent de concert, ils ont su obtenir quelques mandats à Tarnopol (six places de conseillers municipaux !), à Zlotschew, à Strii et autres petites villes de la Galicie orientale, au détriment de la population. Non satisfaits encore de ce succès, ils vont plus loin, et, en flattant les oukraïnistes, ils se mettent avec eux contre les Polonais. Les femmes elles-mêmes sont de la partie. Ainsi, les étudiantes juives de l'Université de Léopol ont tenu un congrès avec leurs compagnes oukraïnistes et ont pris la décision d'aller toujours ensemble et de n'entretenir aucune relation avec l'Union des Etudiantes de cette villle qui admet les Polonaises. On voit que les juifs sont toujours un facteur destructif ; partout où ils viennent, ils gâtent la bonne entente parmi les différents éléments politiques et sociaux du pays ; partout ils troublent la paix. — AIR. 12 août, 1912.

— On vient de publier une statistique officielle des convertis juifs de la capitale durant les dernières années. En 1902, il y a eu 658 conversions de juifs ; en 1903, 639 ; en 1904, 618 ; en 1905, 606 ; en 1906, 568 ; en 1907, 6?3 ; en 1908, 624 ; en 1909, 954 ; en 1910, 565 ; en 1911, 571. Pourquoi cette fluctuation ? En 1906, c'est le chiffre modeste 568 ; et, après s'être abaissé ainsi, il remonte aussitot et parvient presque au double en 1909, pour retomber de nouveau les deux années 1910 et 1911. Quels sont les facteurs qui ont influé sur ce phénomène ? Parmi les néophytes, la première place est aux demoiselles qui se convertissent pour épouser les chrétiens, ensuite viennent les fabricants et les industriels, ensuite les avocats, les journalistes, les artistes, etc. — AIR. 21 août, 1912.

On le voit, l'intérêt joue son rôle dans les conversions juives et laisse douter souvent, sinon de la sincérité d'aujourd'hui, du moins de la persévérance du lendemain. Il en fut toujours ainsi, comme le témoigne le XXXIV[e] canon du concile d'Agde, en 506 : « Si des Juifs veulent se faire catholiques, comme il est reconnu qu'ils reviennent fréquemment à leur vomissement, ils devront rester huit mois dans le catéchuménat, et si l'on est assuré alors qu'ils se présentent avec une foi pure et sincère, ils mériteront enfin la grâce du baptême » (MANSI, *SS. Concil. ampl. collectio*, Florence, Zatta, 1752 ; VIII, col. 330).

Belgique

LES BONS TEMPLIERS. — L'article suivant de *La Métropole* d'Anvers (20 août 1912) confirme et complète ce que nous avons déjà écrit sur les *Bons Templiers* (Août, p. 694) :

La « *Loge des Bons Templiers* » de Bruxelles vient de lancer un manifeste que le *Peuple* a publié avec empressement. Ce manifeste, qui a l'allure déclamatoire et le ton grandiloquent de toutes les proclamations de ce genre, invite la classe ouvrière belge à faire, dès à présent, la grève générale de l'alcool, en vue de préparer la grève générale du S. U.

Fort bien. Nous ne voyons aucun inconvénient à cet appel à la grève générale des buveurs, bien que son succès nous semble aussi aléatoire que celui de la seconde.

Mais quelle est donc cette « *Loge des Bons Templiers* », dont beaucoup ignoraient l'existence et qui vient soudain de se manifester ainsi ?

Comme beaucoup d'affiliations de ce genre, elle a pris naissance aux Etats-Unis. La patrie de Barnum et Bailey est le paradis des sociétés secrètes. Elles y pullulent comme les sectes religieuses les plus invraisemblables. C'est le « club » des Anglais, mais avec quelque chose de mystique, de fermé, d'inaccessible au profane, qui fait les délices du Yankee.

Ne lisions-nous pas, naguère, dans les journaux, qu'on venait de découvrir un club de gentlemen dont tous les membres tiraient au sort, chaque année, le nom de celui d'entre eux qui devait se suicider !

Le but des « *Bons Templiers* » est moins macabre. Il est même très louable. Ces braves gens se proposent tout simplement de guerroyer à leur façon contre les désordres causés par l'alcoolisme.

Le « *Bon Templier* » fait trois vœux : de s'abstenir, sa vie durant, de toute boisson alcoolique ; de ne jamais en offrir à d'autres ; de travailler, par tous les moyens possibles, à en enrayer la vente et l'usage. Encore une fois, ces trois vœux sont très compréhensibles. Mais pourquoi les « *Bons Templiers* » doivent-ils, pour les formuler, recourir à des rites étranges, et à un ensemble de cérémonies qui ont un indéniable parfum de franc-maçonnerie ?

Ainsi, les titres seuls des « loges » déjà existantes évoquent les Frères Trois-Points. Elles s'appellent : « *loge de Bonne Espérance* », « *loge du Printemps des Peuples* », « *loge de la Lumière du Nord* », *loge des Philanthropes* », etc.

Il y a, en Allemagne, des « *loges de jeunesse* » pour jeunes gens et jeunes filles, et elles ont un organe : « *Jung Siegfried* ». C'est un « chapelain » ou une « chapelaine » qui introduit solennellement le nouveau « frère », la nouvelle « sœur ». Tous les « *Bons Templiers* » sont en manteau bleu. Au milieu du local, il y a un autel avec une Bible (généralement une Bible protestante), dont on lit à haute voix de nombreux chapitres, principalement des textes ayant trait aux excès de la boisson.

Au point de vue politique et religieux, les « *Bons Templiers* » affirment être neutres. Ils exigent cependant la foi en un seul Dieu tout-puissant. Quoi qu'il en soit, ces loges doivent être considérées comme suspectes, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, si la lutte contre l'alcoolisme est le seul objectif de ces loges, pourquoi l'entourer de mystère ? Le Bien n'a pas à se tapir dans l'ombre. Il n'a pas à s'envelopper, d'autre part, d'un cérémonial maçonnique ou protestant, surtout en notre vieille terre catholique. Depuis Pombal jusqu'au dernier gobe-mouche progressiste, en passant par Eugène Sue, que n'a-t-on pas déblatéré contre les mystères des Jésuites ? Le Jésuite, c'est le mystère fait homme ! Et, cependant, les Constitutions de la Compagnie sont dans le commerce, à la portée du premier venu. Quand une société n'a rien à redouter de la publicité, c'est ainsi qu'elle agit.

Chose bizarre : en France, où la réglementation officielle, grâce aux jacobins du Bloc, sévit à peu près à l'orientale, pénétrant dans les moindres recoins de la vie journalière des quelques dernières congrégations religieuses autorisées, forçant les sacristies et violant jusqu'aux tabernacles, c'est la seule Franc-Maçonnerie, — la société la plus secrète de toutes, — qui échappe aux mailles de cette réglementation. Malgré la loi, elle seule ne dépose plus, depuis quelques années déjà, des exemplaires du « *Bulletin du Grand-Orient* » à la Bibliothèque nationale. Et tel est, en France, l'abaissement effroyable de l'esprit public, que les organes de ces mêmes loges ont pu impunément ameuter le bon public contre les « mystères criminels » de la Compagnie de Jésus ! Oh, les jobards !

Mais, revenons à nos « *Templiers* ». Une autre circonstance qui nous rend suspecte leur propagande antialcoolique, c'est que, malgré le nimbe de religiosité vaguement protestante dont elle s'enveloppe, elle confraternise un peu trop avec la « Maison » dite « du Peuple ». Les membres fondateurs, les « chapelains », viennent de là. Le gros des simples fidèles également. Ces loges seraient-elles destinées à devenir simplement des antichambres des « Maisons du Peuple » socialistes ? Ou bien encore des vestibules discrets donnant sur les Loges Maçonniques ? Nous n'affirmons rien. Nous constatons des faits. D'ailleurs, beaucoup de suppositions restent permises, lorsque l'on sait que la « *Loge des Bons Templiers* » de Bruxelles a été créée par M. Vandervelde et que l'on voit des hommes très intelligents comme celui-ci — un abstinent total — se plier humblement aux bizarres exigences du rituel maçonnique, tout comme son camarade Furnémont « vénérable, celui-là, sans être le moins du monde abstinent total, ni même partiel.

La lutte contre le fléau de l'alcoolisme est devenue de plus en plus agissante chez les catholiques belges. De plus en plus nombreux s'affirment, chez nous, ceux qui comprennent la nécessité d'enrayer la contagion. A cet égard, les dernières lois votées ont constitué de sérieux progrès. On en étudie, pour le moment, d'autres. Pas n'est

besoin de s'affilier à des sociétés suspectes pour faire cette œuvre d'assainissement à la fois chrétienne et patriotique.

La propagande des « *Bons Templiers* » n'en est qu'à ses premiers essais en Belgique. Elle n'a pas grand avenir, parce que le Flamand est trop religieux et le Wallon trop gouailleur pour aimer les excentricités secrètes d'origine protestante.

En tout cas, la question a été tranchée aux Etats-Unis depuis de longues années, par l'autorité ecclésiastique. Interrogée par les évêques si des catholiques pouvaient s'affilier à ces « Loges », la Congrégation du Saint-Office répondit, le 27 août 1893, qu'il est absolument défendu de faire partie de ces sociétés et que les fidèles doivent être sérieusement prémunis contre les dangers qu'elles recèlent.

En ce qui concerne la « *Loge des Bons Templiers* de Bruxelles », il est hors de doute qu'elle constitue une organisation à théories et à tendances nettement socialistes : le manifeste qu'elle vient de lancer et auquel le *Peuple* a fait les honneurs est significatif à ce sujet.

Maître CLAUDE.

Canada

ORGANISATION MAÇ∴. La Grande Loge de la Colombie britannique, lors de sa récente assemblée générale à Vancouver, a examiné la question de la constitution d'un Grand Chapitre de maçonnerie Royale Arche.

Les décisions furent en faveur de cette création.

F∴-M∴. Contre-Eglise. — L'*Action sociale* de Québec attire l'attention sur la propagande impie qui est menée d'une façon révoltante par les franc-maçons de Montréal. C'est au sacrement de Pénitence que s'attaquent présentement les sectaires, en répandant à son sujet des inventions aussi abominables que fausses. AIR. 21 août, 1912.

— On lit dans *L'Union des Travailleurs*, organe d'émancipation ouvrière aux Etats-Unis, l'apologie suivante de la Maçonnerie, reproduite par *Le Socialisme rationnel* de Bruxelles. Il est intéressant de voir les francs-maçons se couvrir d'un masque religieux à travers lequel perce la haine, ou tout au moins l'hostilité contre l'Eglise catholique. Le Papisme n'est pas seulement l'ennemi au Canada, il l'est partout pour la Franc-Maçonnerie internationale.

La Franc-Maçonnerie.

« La presse cléricale française du Canada, depuis quelque temps surtout, emplit chaque jour ses colonnes avec les calomnies les plus répugnantes et les mensonges les plus ineptes qu'on puisse inventer contre la franc-maçonnerie. et elle réédite les rengaines données depuis si longtemps en pâture aux imbéciles.

« Si tous les ignorants pouvaient comprendre à quel point les rédacteurs de ces feuilles, dont le doux régime de l'Inquisition est l'Idéal, les induisent en erreur, ils seraient à jamais dégoûtés d'être lecteurs de pareilles balourdises. La vérité, c'est que le génie des ténèbres ne peut aimer l'ange de la lumière ; c'est que ceux qui doivent leur puissance et leur autorité à l'ignorance, ne peuvent qu'être les ennemis éternels de ceux qui veulent répandre à flots l'instruction parmi le peuple. La vérité, c'est que ceux qui veulent tyranniser la pensée humaine, la pétrir et l'asservir à leur guise, ne peuvent aimer ceux qui travaillent à l'émanciper de plus en plus ; c'est que ceux qui aiment à vivre du travail et de la misère d'autrui, ne peuvent aimer ceux qui travaillent à conquérir la justice et l'égalité pour tous.

« La vérité, c'est que la société secrète de Jésus ne peut être que l'ennemie de cette autre société secrète la « franc-maçonnerie », parce que cette dernière n'a jamais voulu la prendre pour confidente ni pour directrice de conscience. A ceux qui ont

représenté la franc-maçonnerie comme une société néfaste et redoutable que l'Église accuse de tous les crimes qu'elle commet elle-même, que l'Eglise accuse de travailler à la désorganisation de la société, de la famille, à leur avilissement, je veux donner un petit aperçu de l'idéal de cette société.

« La Maçonnerie a pour but fondamental : la fraternité, la solidarité, la justice, l'égalité ; elle a pour but le perfectionnement de ses adhérents, y compris l'éducation de l'intelligence et du caractère.

« L'article premier des statuts de l'ordre est celui-ci : « La franc-maçonnerie est une institution qui, dans les diverses parties du globe, groupe en associations fraternelles les hommes dont elle a éprouvé la pureté des sentiments, la maturité de la raison, la fermeté du caractère et qui les unit tous, sans distinction de culte et de patrie, par une communauté d'affection, de doctrine et d'activité.

« Elle a pour but de rendre les hommes plus aimants, plus éclairés, plus forts, et de leur inspirer de travailler individuellement et en commun au bonheur de la Société humaine, en favorisant le libre et paisible développement des lois de la nature.

« Elle forme donc une société choisie de frères, dont la probité est reconnue et qui, liés par des sentiments de tolérance, de liberté, d'égalité et d'amitié réciproque, favorisent le bien, empêchent le mal, exercent la bienfaisance dans le sens le plus étendu et se rendent utiles à la chose publique ».

« Vous voyez, camarades lecteurs, que ce n'est pas bien effrayant. Certes, les principes de la vie monacale sont tout à fait opposés aux principes de la vie maçonnique. L'une rompt résolument avec les intérêts du siècle, l'autre n'a pas de plus grand souci que de contribuer à l'amélioration de celui-ci.

« Le Symbolisme actuel de la Maçonnerie est : Le triangle, le compas, le Grand Architecte, et son nom même lui vient de là.

« Toutes les loges actuellement répandues dans le monde, d'après des documents sérieux, procèdent d'une Grande Loge constituée à Londres, en 1717, par les membres de quatre loges locales, continuant elles-mêmes des corporations professionnelles de maçons, tailleurs de pierres, architectes, sculpteurs ; en un mot, d'artisans du « bâtiment ».

« Mais, aujourd'hui, les adeptes de la franc-maçonnerie se recrutent dans toutes les carrières manuelles et intellectuelles. Ce n'est plus le lien professionnel qui unit maintenant les frères maçons, c'est le lien de solidarité, de fraternité, entre gens honnêtes et sincères qui autrement, seraient restés à une perpétuelle distance les uns des autres.

« Et n'en déplaise aux menteurs cléricaux, la maçonnerie n'est pas une confrérie d'athées, de non-croyants. Elle a compté et compte encore dans son sein, les plus grands déistes, spiritualistes, et adeptes de toutes religions. Et dans certains pays protestants, la maçonnerie exige que ses initiés soient adhérents au christianisme. En France, si certaines loges refusent de recevoir des catholiques pratiquants, c'est que l'expérience a démontré que ceux-ci n'y viennent que dans un but d'espionnage, pour y jeter le trouble, le désordre, et pour nuire aux adeptes dont ils vont livrer les noms aux directeurs d'administrations, patrons, etc., afin de faire perdre à ceux-ci leurs situations.

« Si les loges ont été amenées à se jeter dans l'action politique en France, en Italie, en Espagne, dans tous les pays latins, c'est que dans tous ces pays l'Eglise romaine leur fait une guerre sans merci. En somme, ce sont les circonstances locales qui ont fait naître les caractères distinctifs de la maçonnerie.

« Et pour répondre aux reproches que font les gens d'Église à la maçonnerie, de cacher ses idées et d'avoir peur de se montrer à découvert, on leur dira que les idées maçonniques sont émises au grand jour, publiées et signées par les francs-maçons qui jouissent en Europe d'une situation indépendante.

« Le secret maçonnique ne s'applique pas aux idées, mais aux individus qui dépendent de leur place, de leur commerce pour vivre, et qui seraient exposés aux représailles des persécuteurs religieux, s'ils exposaient publiquement leurs opinions. La seule constatation de ce fait est la condamnation de l'intolérance religieuse qui règne encore en Europe et qui règne en souveraine au Canada. Et la preuve, c'est que les feuilles religieuses de ce pays vouent à la malédiction et à la réprobation publiques tous ceux qui font partie de la franc-maçonnerie.

« La maçonnerie travaille à ériger l'amour fraternel parmi les hommes, quelles que soient les races et les religions auxquelles ils appartiennent. Et c'est ce qui explique l'aversion qu'elle lui voue, car la maçonnerie a pour idéal d'amener les hommes à la paix religieuse et travaille à établir le régime de la fraternité et de l'égalité, tandis que l'Église a toujours eu pour devise : Diviser pour régner ! »

JUIFS. — Le *Northwest Review* (6 juillet) de Winnipeg, au Manitoba, contient une polémique au sujet du meutre rituel des Juifs. Un M. Beausoleil a écrit que le meurtre n'est pas prescrit par les livres orthodoxes et que les papes Innocent IV et Clément XIV l'ont reconnu, mais Monsieur A. Goilh explique qu'à côté du judaïsme orthodoxe, il y a le Talmud, la Cabbale, etc... et revient sur les faits bien connus cités par tous les auteurs à ce sujet.

TEMPLE MAÇ.˙. — On est en train de construire à Londres, dans l'Ontario, un nouveau temple maçonnique qui sera l'un des plus beaux du genre et servira également aux besoins de la ville. Le grand amphithéâtre contiendra 1.200 places assises. Les différentes loges y auront chacune un local à leur disposition.

Ecosse

LE BOXEUR JOHNSON. — L'affaire d'initiation du boxeur Jack Johnson à la loge *Forfar and Kincardine*, de Dundee, est revenue en appel devant la Grande Loge d'Ecosse. Mais ses sentences prises contre la loge et quelques-uns de ses membres furent confirmées.

Espagne

TEMPLE MAÇ.˙. — GROUPES SCOLAIRES. — Le Grand Orient espagnol a l'intention de faire construire à Madrid un édifice spécial où il installerait son siège central. Le projet a été discuté à la dernière assemblée générale. Les frais seraient couverts par un emprunt comprenant 5 séries de 1000 obligations de 100 pesetas chacune, rapportant un intérêt annuel de 3 0/0.

Dans la même assemblée générale, furent discutées diverses propositions concernant la paix universelle, l'amnistie politique, la formation de groupes scolaires et les négociations franco-espagnoles relatives aux affaires marocaines.

FERRER ET LE F.˙. LORAND. — Sous ce titre, *Le Patriote* de Bruxelles (11 août 1912) donne les renseignements suivants qui peuvent compléter le dossier de l'anarchiste Ferrer.

(Sentence du Conseil de guerre de Barcelone, octobre 1909) :

A Barcelone, le 9 octobre 1909, le Conseil de guerre ordinaire de place, était réuni pour examiner et juger cette cause ; rapport ayant été fait par le juge d'instruction du résultat du dossier ; l'accusé étant présent ; l'accusation fiscale et la défense entendues, et d'accord avec l'avis de l'Assesseur (Asesor) ; le Conseil de guerre déclare à l'unanimité :

Que les faits poursuivis en cette cause constituent la consommation du délit de rébellion militaire, défini en l'article 237 du Code de justice militaire, par le concours des circonstances 3e et 4e du même article ;

Considère COMME RESPONSABLE DE CE DÉLIT, EN QUALITÉ D'AUTEUR ET COMME CHEF DE LA REBELLION, le prévenu Francisco Ferrer Guardia, avec les circonstances aggravantes de l'article 173 du même Recueil légal ;

Et, en vertu de celui-ci, lui inflige, conformément à l'article 238 n. I, la peine de mort, avec l'accessoire, en cas de grâce, de l'incapacité absolue perpétuelle ; le con-

damnant de même à rembourser tous les dommages et préjudices occasionnés par les incendies, pillages et détériorations de voies de communication, ferrées et télégraphiques, survenus durant la rébellion, décrétant, jusqu'à ce qu'ait pu être déterminée la quantité de ces dommages, que tous les biens de Ferrer Guardia resteront affectés à l'extinction de cette responsabilité civile, et déclarant que, dans le cas précité de grâce, lui sera bonifiée la moitié du temps de prison préventive qu'il a subie en conséquence de cette cause.

Le tout conformément aux articles 173, 188, 219, 237 en ses circonstances 3e et 4e, 238 n. I, et 242 du Code de justice militaire ; 11, 13, 18 à 21, 53, 121 à 128 du Code pénal ordinaire ; et les articles concordants des deux Codes et de la loi du 17 janvier 1901.

Edouardo de Aguirre ; — Pompeyo Marti ; — Sebastian Carreras ; — Marcellino Diaz ; — Manuel de Llanos ; — Aniceto Garcia ; — Julio Lopez.

F.·. Lorand a des clients bien personnels. Il a Ahmed-Riza, l'ahurissant adversaire d'Abdul-Hamid, avec lequel il entretenait les meilleurs rapports tandis qu'ailleurs on le représentait comme sa victime. Il a M. Marquet, qui a « payé royalement », selon son expression, F.·. Lorand, pour obtenir de Clémenceau, qu'il rapportât l'arrêté d'expulsion pris par le « tigre » contre le « Napoléon des jeux ». Il a F.·. Ferrer.

Les sept personnes qui ont rendu et signé la sentence de mort contre Ferrer, sont un magistrat de carrière et six officiers, tous arrivés à un grade relativement élevé dans leur carrière. L'on n'a invoqué contre aucune d'elles le moindre motif de suspicion au point de vue de l'indépendance, des capacités intellectuelles, de l'ambition, de rancunes personnelles à l'égard de Ferrer, etc.

On s'est contenté de dire en bloc : Ferrer a été condamné par des cléricaux. C'est là un mensonge flagrant : sur ces sept personnes, trois sont indifférentes en matière de religion, deux sont des anticléricaux notoires, deux seulement pouvaient être considérées comme catholiques sans être des catholiques ardents et militants.

C'est là un point capital. C'est une question de fait. M. Brifaut, dans une lettre à une feuille socialiste, l'a établi sans que le comité Ferrer ait cru pouvoir le contredire : la chose est indiscutable et de notoriété publique à Barcelone.

Ces sept personnes ont condamné Ferrer à l'unanimité ; loin d'être l'objet de pression de la part des autorités conservatrices et spécialement du cabinet Maura, elles étaient l'objet d'une pression effroyable de la part des anticléricaux. Les journaux avancés et surtout les organes anarchistes du monde entier, menaçaient de mort, avant même que le tribunal chargé de juger Ferrer fût constitué, ceux de ses juges qui se permettraient de le condamner. Ce n'était pas une vaine menace dans une ville comme Barcelone, qui,en 25 ans, avait vu 124 attentats anarchistes dans ses murs par la bombe, le revolver, le poignard, les attaques à main armée contre les processions, etc., etc.

Quant à Ferrer, F.·. Lorand n'ignore pas ce témoignage de la préfecture de police de Paris,dont il fut fait état au cours du procès. On ne suspectera pas cette autorité de partialité cléricale,et le document est antérieur à la campagne menée pour ou contre Ferrer.

« Au reste, a dit l'Auditeur général devant le Conseil de guerre de Barcelone, si le défenseur désire que soit jointe au dossier l'impression et l'idée que l'accusé Ferrer a données de lui à l'étranger, au folio 468 figure l'information de la police française de Paris dans laquelle, en manière de conclusion, il est dit « que Ferrer » est considéré, là, comme un REVOLUTIONNAIRE TRES DANGEREUX et UN PROPAGANDISTE DE SES IDEES PAR TOUS LES MOYENS QUI SONT A SA PORTEE. »

Quant à la sentence à laquelle F.·. Lorand a cru devoir faire allusion à la Chambre mercredi (levée du séquestre sur les biens de Ferrer à défaut de réclamations fondées de la part de tiers), elle n'est en aucun point la contradiction de la condamnation du 9 octobre 1909. Celle-ci avait mis en quelque sorte les biens de Ferrer sous séquestre pour satisfaire aux réclamations éventuelles de personnes pouvant établir qu'elles avaient été d'une manière précise et certaine « préjudiciées » par Ferrer.

Or cette preuve n'a pu être fournie par personne. Ferrer, en effet, n'a pas été reconnu coupable d'incendies ou de destructions d'immeubles. Il n'était que le chef dirigeant à distance, excitant les gens à la destruction; mais se gardant bien d'y participer personnellement ; d'où, après deux ans et demi d'attente, la satisfaction donnée à l'un des deux exécuteurs testamentaires et la restitution des biens. Au mois de janvier dernier, M. Lorand a lui-même écrit : « La sentence que je suis allé solliciter à Madrid n'avait pas pour objet l'innocence ou la culpabilité de Ferrer, mais uniquement la question de savoir si ses biens devaient être confisqués. »

F.·. Lorand est un exécuteur testamentaire de F.·. Ferrer. L'autre exécuteur était un certain M. Portet, connu comme associé au mouvement anarchiste international ; Ferrer avait entièrement déshérité ses enfants, ce qui ne suffit pas à justifier l'éloge qu'on en fait comme père de famille.

Il n'a pas non plus, comme l'a dit F.·. Lorand, dépensé sa fortune en faveur des œuvres qui avaient ses préférences,puisque héritier de 750,000 francs de Mlle Meunier, il a laissé une fortune accrue en quelques années au point de dépasser le million. F.·. Lorand pourrait-il dire d'où lui venait tout l'argent dépensé,alors que la fortune de F.·. Ferrer se trouvait sauvegardée et singulièrement agrandie ?

Les enfants, comme cela a été avoué au moment de l'inauguration du monument Ferrer, entendent à l'heure actuelle revendiquer leur part d'héritage sans respecter les volontés dernières de leur père. Pour la femme avec laquelle F.·. Ferrer vivait depuis quelques années au moment où il fut appréhendé, à laquelle il a voué jusqu'à ses dernières heures et autour de laquelle tous les chefs socialistes et libre-penseurs faisaient un cortège de vénération et d'enthousiasme, elle se désintéresse des affaires Ferrer. Elle n'a pas assisté à l'inauguration de son monument. Elle a choisi un autre compagnon.

Propagande protestante. — Les protestants anglais, depuis quelques années, exercent une propagande systématique dans la région andalousienne,au voisinage de Gibraltar et du Portugal. La même chose se répète en Galice, sur tout le littoral de Ponteverde, de la Coruna et de Silleda. Le *Correo de Galicia* (N° 3455) révèle d'intéressants détails et montre jusqu'où est allée l'influence de ladite propagande faite par la *Société biblique*. On est arrivé, selon ce journal, à ce point que, dans les villes maritimes, on parle et on pense plus comme Anglais que comme Espagnol.— AIR. 22 août, 1912.

La loi espagnole sur les Associations. — L'Evêque de Tortosa, Mgr Garcia, a adressé au président du Conseil des Ministres une protestation contre la décision de la Commission du Congrès touchant le projet de loi sur les Associations. Cette protestation est un vigoureux plaidoyer en faveur des Ordres religieux, une démonstration du bien qu'ils accomplissent. Le Prélat montre l'illégalité de la mainmise de l'Etat sur des affaires et des institutions qui, de par leur nature, relèvent seulement de la juridiction ecclésiastique. AIR. 23 août, 1912.

F.·. M.·. et Enseignement. — La presse parle du *Mémoire* de MM. Feliù et Munoz del Castillo au ministère de l'Instruction publique à M. Alba, à propos des abus criants de l'emprise sectaire sur le ministère dont il est le titulaire. Ce *Mémoire* d'une importance extraordinaire, vient d'être publié dans la Revue *la Ensenanza* du 10 août. On y voit les mêmes phénomènes caractéristiques qui se vérifient sur le même terrain en France et en Italie, partout où la Secte a réussi à escalader le Ministère de l'Instruction Publique. Les protégés de la Secte y affichent leur monopole ; on crée des places, des sinécures pour les privilégiés, aux frais matériels et moraux du pays. En Espagne, on trouve une « institution libre d'enseignement », engin de guerre sectaire contre la foi et la morale catholiques, subsidiée par l'Etat. Comme exemple des sinécures, on cite une place d'administrateur pour l'achat du matériel scientifique, place dont la création est aussi inutile qu'elle est humiliante pour la dignité de ceux à qui incomberait ce soin. Un article vibrant du *Siglo Futuro*, du 19 courant, met le doigt sur cette plaie du régime Canalejas et Cie. — AIR., 24 août, 1912.

Etats-Unis

F.·. M.·. et politique. — Le Grand Maître de la Grande Loge de Pensylvanie, George W. Guthrie, dans l'adresse qu'il a lue devant cette puissance maçonnique, a blâmé l'intrusion de la franc-maçonnerie dans la politique. Nul franc-maçon, a-t-il dit, ne doit se prévaloir de son affiliation pour servir ses intérêts politiques.

Nécrologie. — Le F.·. S. G. Lawrence, ancien Commandeur du Suprême Conseil du Rite Ecossais ancien et accepté pour l'Amérique du Nord, est mort récemment à Medford dans le Massachusetts. Il a laissé par testament à l'alliance maçonnique 100.000 livres sterling, dont la moitié au moins devra être consacrée à des œuvres de bienfaisance et d'éducation.

Elections présidentielles. — *L'Univers* écrit le 22 août, ou plutôt cite une note de l'Agence *Roma* du 18 Août ainsi conçue :

Il est à propos de signaler que le candidat des démocrates pour la vice-présidence, M. Thomas Riley Marshall d'Indiana, est un franc-maçon avéré. Il fut reçu franc-maçon du 33e degré en 1908, ce qui indique quelles hautes fonctions il remplit dans la *franc-maçonnerie*. Il a été successivement grand-maître du Grand Conseil d'Indiana, vénérable du Grand Chapitre, etc. Or, il paraît qu'un pareil candidat est appuyé par des catholiques et même par certains membres du clergé, qui votent en sa faveur. Cette attitude des milieux catholiques est la preuve d'une indifférence et d'une légèreté en matière religieuse vraiment incompréhensibles. La franc-maçonnerie n'a-t-elle pas été démasquée devant le monde entier dans ses œuvres et ses projets sataniques ?

L'Agence *Roma* et *L'Univers* oublient de dire que les trois candidats à la présidence sont francs-maçons. D'ailleurs, tous les Présidents des Etats-Unis, sauf Cleveland, ont été membres de la Maçonnerie, et Roosevelt, ainsi que Taft, qui ne l'étaient pas lors de leur élection, ont dû s'affilier à la Secte aussitôt qu'ils furent élus.

Ordre des Chèvres. — Un nouvel Ordre capricieux est *L'Ordre Sublime des Chèvres* qui recrute ses membres parmi les vrais marchands de biens-fonds.

Interdiction de la F.·. M.·. — La Chambre des Députés des Etats-Unis de Colombie a approuvé, dans le premier débat, un projet qui interdit d'établir la Franc-Maçonnerie et des Sociétés secrètes dans tout le territoire de la République. Si la Colombie arrive jamais à sanctionner cette loi définitivement, on ne pourra que la féliciter, car le pays en ressentira bientôt les heureux effets par le développement de toutes les richesses intellectuelles et matérielles dont il est abondamment pourvu.— AIR. 10 Août, 1912.

France

F.·. M.·. et armée. — On sait que, pour essayer de mettre un terme à l'intrusion de la politique, et, disons-le, de la franc-maçon

nerie, dans l'armée, le commandant Driant, député de Nancy, a provoqué la fondation de la *Ligue militaire*, qu'il préside.

Mais, comme il fallait s'y attendre, il s'est formé une nouvelle ligue antagoniste, dite *Fédération militaire républicaine*. C'est pourquoi M. H. Paté, député de Paris, a écrit au ministre de la guerre, pour l'informer qu'il l'interpellerait à la rentrée des Chambres sur les mesures qu'il compte prendre pour interdire aux officiers de l'armée active de faire partie de ces ligues militaires.

Il en est résulté une certaine agitation des esprits, dont la presse, et en particulier *Le Temps*, a reproduit l'écho. C'est pourquoi le commandant Driant a jugé utile d'écrire à ce journal la fort belle lettre que nous reproduisons *in extenso* (voir *Le Temps* du 6 août 1912) :

Château de Pixérécourt (*Meurthe-et-Moselle*), 2 *août* 1912.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous venez de déplorer la formation des « ligues militaires » ; il serait plus juste de déplorer les errements qui ont donné naissance à la première d'entre elles. Le développement qu'elle a pris en moins de trois ans prouve d'ailleurs à quel point son action était attendue, était devenue nécessaire.

Vous dites : « L'armée doit rester au-dessus des intrigues et des luttes de la politique. » C'est exact, et tant qu'elle y est restée, aucune ligue n'a pris corps. Lorsque le parti radical introduisit dans les régiments la délation, les fiches et l'arrivisme, l'armée dut songer à se défendre, et, pour que le principe de discipline demeurât sauf, pour que l'armée restât « la grande muette », ce furent d'anciens officiers, « libres de leurs paroles et de leurs actes », qui prirent en main sa défense.

Vous dites encore : « Le protecteur naturel des officiers de l'armée active, c'est le ministre de la guerre. » Rien de plus juste encore ; mais, depuis douze ans, quel est le ministre qui les a défendus contre les politiciens et les loges ? M. Millerand est le premier.

Laissez-moi vous rappeler le scandale d'Aurillac, que j'ai dû porter à la tribune, l'an dernier. Un régiment qui n'avait jamais eu de ses généraux que des félicitations, le 137e, est soudain traqué, désorganisé, disloqué. Six enquêtes s'abattent sur lui coup sur coup. En dix-huit mois, le colonel, le lieutenant-colonel, un commandant quatre capitaines ou lieutenants sont déplacés, rayés du tableau ou brisés. Tout cela, parce que le préfet Helitas a organisé dans ce régiment une agence de délation, fait espionner le chef de corps par un adjudant et est devenu, contre ce régiment, jusque-là étranger à toute politique, l'instrument des haines de la loge locale. Or lorsque ce préfet dit : *Tue*, quatre ministres de la guerre répondent : *Assomme*. Et voilà un régiment ruiné.

De quel côté voulez-vous que se retourne un corps d'officiers que ses généraux abandonnent et que « son protecteur naturel », le ministre, décime ? Dites-le moi.

J'ai affirmé à la tribune, à Maurice Berteaux, que s'il voulait interdire aux officiers l'entrée dans la franc-maçonnerie, la *Ligue militaire* se dissoudrait aussitôt. Je le redis aujourd'hui encore. Le mal est plus profond que vous ne le croyez. Le général Bonnal a pu écrire le 15 janvier dernier :

« Nous savons de source certaine que dans un régiment, pourtant éloigné de Paris une douzaine d'officiers et dix-huit sous-officiers sont affiliés à la loge locale, dont le vénérable n'est autre qu'un capitaine de ce même régiment. C'est la destruction fatale de la fraternité d'armes... »

La Fédération militaire républicaine, dont la *Lanterne* annonce aujourd'hui la fondation, ne sera que le convent permanent de ces loges militaires. J'attends qu'elle nous fasse connaître les noms des membres de son Comité.

Nous, nous étalons fièrement les nôtres : généraux Kessler, Metzinger, de Monard, Farny, Tournier ; ils ont été l'honneur de l'armée et n'ont jamais, de près ni de loin, au cours de leur carrière active, touché à la politique.

Où voyez-vous chez nous un « pouvoir occulte ? » Nous ne parlons et n'agissons qu'au grand jour...

J'attends aussi que la Fédération militaire républicaine fasse connaître ses statuts. Voici les nôtres :

La Ligue militaire n'est inféodée à aucun parti.

Considérant que les principes sur lesquels repose l'organisation d'une armée puissante et digne de nos glorieuses traditions sont depuis plusieurs années méconnus, elle se propose de défendre l'armée et la marine contre les attaques dont elles sont l'objet et de lutter contre les mesures susceptibles de diminuer leur valeur matérielle et morale.

Elle veut, de plus, assurer les camarades en activité de service, qui sont tenus au silence, qu'elle sera toujours prête à protester pour eux à la face du pays contre les injustices et les humiliations qui leur seraient imposées.

Que peut-on reprocher à ce programme ? Il est inspiré par l'amour de l'armée, le souci de son honneur et le sentiment profond de la camaraderie militaire.

Nous l'accomplirons jusqu'au bout.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes plus distingués sentiments.

Commandant DRIANT,

député de Nancy, président de la *Ligue militaire.*

Le *Temps* a fait suivre cette lettre si documentée, des considérations suivantes, qui contiennent certains aveux :

M. le commandant Driant nous permettra de rappeler que, bien avant la formation de la *Ligue militaire*, nous avons protesté contre l'intrusion de la politique dans l'armée, qu'elle vînt de droite ou de gauche. La délation, les fiches, l'arrivisme dans l'armée ont toujours été flétris par nous, et la preuve que les voix indépendantes finissent toujours par être entendues, M. Driant l'apporte lui-même. Il reconnaît que M. Millerand est vraiment, lui, le « défenseur » des officiers. Alors, puisque le ministre de la guerre accomplit sa tâche à la satisfaction de tous les bons patriotes, pourquoi s'immiscer dans le fonctionnement d'un département ministériel que le ministre régit si bien lui-même ?

Le Ministre de la Guerre, M. Millerand, a rédigé depuis lors une circulaire sur les ligues militaires, aux termes de laquelle les officiers de réserve et de territoriale qui font partie de certaines de ces ligues sont tenus de choisir entre la ligue à laquelle ils ont adhéré et leur qualité d'officier, ces deux termes étant incompatibles.

Les ligues qui sont visées par la circulaire de M. Millerand sont la *Ligue militaire*, qui est présidée par M. le commandant Driant, député de Meurthe et-Moselle, et la *Ligue militaire républicaine* fondée récemment à Lille, sous les auspices de M. Debierre, sénateur du Nord, au cours du Congrès de la libre-pensée.

Une circulaire plus importante serait celle portant défense aux officiers d'entrer dans les loges maçonniques où se pratique secrètement mais sûrement la délation.

— SOLIDARITÉ MAÇONNIQUE. — La Maçonnerie, en effet, a ses entrées dans l'armée, où elle soutient ses membres contre la discipline militaire. Lisez plutôt le document qui suit, publié par la *Libre Parole* du 18 juin 1912 :

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

LIB.·. ÉGAL.·. FRAT.·.

R.·. L.·. Demos

21, rue d'Amérique, Or.·. de Nice

Ven.·. M.·. et TT.·. CC.·. FF.·.,

Un membre de notre R.·. At.·., appartenant à l'armée, vient d'être la victime d'une odieuse machination qui ne tendait à rien moins qu'à le chasser de l'armée comme indigne, parce que cet officier est un républicain et un F.·.M.·. militant.

La basse manœuvre a échoué (*sic*). Notre F.·., traduit devant un Conseil de guerre à la suite d'une enquête faite dans des conditions plus que suspectes en violation dès règlements formels sur la matière, *privé de moyens de défense, a été acquitté* à la minorité de faveur, malgré tous les agissements coupables de ses adversaires, malgré les faux qu'ils ont produits pour le perdre.

La Ligue des Droits de l'Homme a été saisie de ces faits scandaleux, et elle en poursuit la réparation.

Bien qu'acquitté, notre F.·. a été puni de trente jours d'arrêts par mesure disciplinaire et obligé de changer de corps.

Cette affaire a été doublement malheureuse pour notre F.·., il en a souffert moralement et pécuniairement. La souffrance morale a été atténuée par le réconfort que ses FF.·. lui ont apporté. Reste la détresse pécuniaire. Officier sans fortune, fils d'humbles travailleurs, père de famille, notre F.·. a dû faire près de trois mille francs de frais à l'occasion de ce procès. Il nous a appelés à son aide. Après avoir fait notre possible pour le défendre, nous avons fait de notre mieux pour le soutenir.

Notre At.·. a voté une contribution de vingt médailles, regrettant que ses ressources très modestes ne nous permettent pas de faire davantage. Et nous faisons un chaleureux appel à tous les At.·. de la Fédération pour que chacun donne son obole, si minime soit-elle.

Notre F.·. sera ainsi tiré de la peine ; il pourra envisager l'avenir sous de moins sombres couleurs. Assurés que notre appel trouvera un écho dans vos cœurs de F.·. M.·., nous vous en adressons par anticipation nos remerciements les plus chaleureux.

Le Secr.·.	Le Vén.·.	L'Orat.·.
CISNETTI.	IMBERT.	BERTRAND.

Le 17 mai 1912, E.·. V.·..

N.·. B.·.. — Prière de faire parvenir les Méd.·. au F.·. trés.·. E. Vincenot, directeur d'école de Nice.

Est-il besoin de commentaires ?

Cette pièce montre suffisamment par elle-même comment les FF.·. se soutiennent entre eux.

Pourquoi faut-il qu'en la publiant nous soyons obligés de former le vœu que les catholiques imitent un tel exemple ?

F.·. M.·. ET L'ILE DE LA RÉUNION. — *La Croix* du 14 août signale, avec de nombreuses preuves à l'appui, que l'île de la Réunion est transformée en repaire d'assassins. Depuis quatre ou cinq mois, le pays est livré officiellement à l'assassinat. Achevant de plus en plus un long travail de corruption, la franc-maçonnerie terrorise nos compatriotes. Elle trouve son appui parmi les métèques (Chinois, Arabes, Indiens, créoles mauriciens), la Société du Crédit foncier colonial, dont le rôle étrange gagnerait à être plus amplement éclairci, parmi encore les instituteurs anarchistes et quelques magistrats désireux d'avancement. Bien entendu, nous ne parlons

pas des bureaux : ils sont les outils naturels de cette mauvaise besogne. Grâce à eux, toutes les places vacantes se remplissent de F.·. maçons serviteurs dociles du gouvernement occulte.

F.·. M.·. et Syndicalisme. — Peu à peu, de grandes associations syndicales se séparent de la Maçonnerie. Au congrès du bâtiment, comme au congrès de Lyon, la question d'incompatibilité entre le Syndicalisme et la Maçonnerie a soulevé d'importants débats. Les ouvriers tonneliers, tenant congrès à la Bourse du travail et constatant «des menées maçonniques qui tendent à attirer dans le secret des Loges tous les militants payés susceptibles d'exercer sur la classe ouvrière une certaine autorité morale », ont décidé d'exclure les francs-maçons des fonctions syndicales.

A la suite de ce vote, le secrétaire de la Fédération, M. Bourderon, a donné sa démission.

C'est enfin la C. G. T., en se séparant avec fracas du directeur de la *Guerre Sociale*, Hervé, lequel est rentré dans la franc-maçonnerie, qui revendique à son profit *l'indépendance totale, absolue, à l'égard des partis et des sectes*. Là encore, démission du secrétaire, F.·. Delpech, provoquée par le syndicaliste Tendero : « Delpech, expliqua-t-il, néglige forcément sa fonction pour d'autres occupations comme la franc-maçonnerie, où il va conférencier en se servant du titre de secrétaire de l'Union des syndicats ; j'ai là un bulletin maçonnique qui en fait foi ».

Désapprouvé par la très grosse majorité, le F.·. Delpech donna sa démission.

L'*Humanité* du 29 août fait judicieusement la remarque suivante dont nous souhaitons, pour le bien du pays, la prochaine réalisation :

Aujourd'hui ce sont les francs-maçons que l'on disqualifie, demain ça peut être le tour des socialistes et un choc en retour inévitable atteindrait bientôt les anarchistes, tandis qu'entre temps seraient frappés aussi les membres de la Ligue des Droits de l'Homme. Et l'on ne verrait bientôt plus, dans le syndicalisme, que luttes de sectes ou de partis en dehors desquelles a voulu le placer la motion confédérale d'Amiens.

Cf. notre numéro de mars, p. 233, congrès socialistes de Lille et de Lyon.

Fiches maç.·. — Comment ils agissent et comme on les récompense ! M. Pierre Leroy-Beaulieu, député de l'Hérault, a adressé au commencement d'août la lettre suivante au ministre de l'Intérieur :

« J'ai l'honneur de vous informer que je vous interpellerai dès la rentrée de la Chambre, au sujet de la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, d'un « publiciste » qui, non seulement a confectionné des fiches du temps du général André, mais continue d'être à la tête d'une véritable entreprise de délation et se vante publiquement d'avoir réuni dans son journal plus de 30.000 fiches sur de nombreux fonctionnaires de tout ordre et de simples citoyens.

« Le « publiciste » en question est M. Gariel, directeur du *Petit Méridional*, à Montpellier, et ses agissements ne doivent pas être ignorés de vous, car il ne manque aucune occasion de proclamer publiquement l'excellence de ce système de fiches que votre collègue, M. le ministre de la guerre, qualifiait de « régime abject ».

« Veuillez agréer, etc. — Pierre Leroy-beaulieu, député de l'Hérault. »

PLAINTES DES FR∴ MAÇ∴. — *La Liberté de Levallois* du 10 août, reproduite par *La Libre Parole*, donne la « planche » suivante :

LA RESPECTABLE LOGE ∴ L'APÉRITIF ∴

Voici le singulier document qui nous est parvenu par « la voie ordinaire », et que nous annoncions dans le dernier numéro :

Union Amicale de Solidarité fondée en 1896

Siège social : Taverne Gruber, 18, *Bd Saint-Denis, Paris*

U

A S

T.·. C.·. F.·.,

Vous savez que les noms de la plupart des FF.·. M.·. viennent d'être livrés à la publicité par un journal à la solde des partis de réaction.

Ces divulgations faites sous le fallacieux prétexte de dénoncer un prétendu parti politique, avaient en réalité un autre but parfaitement défini : celui d'atteindre chacun de nous dans ses intérêts matériels. Malheureusement, depuis l'apparition de ces listes, plusieurs des nôtres ont été victimes de ces machinations jésuitiques et ont éprouvé des représailles dans leur emploi ou dans leur commerce. Il est urgent de réagir. C'est seulement par la pratique d'une solidarité effective entre tous les maçons que nous pourrons parer utilement les coups de nos adversaires.

Il est donc plus indispensable que jamais de nous grouper nombreux, en dehors de nos ateliers (où nous n'avons que le temps de traiter les graves questions philosophiques et sociales,) pour défendre nos intérêts les plus vitaux.

Notre *Union Amicale de Solidarité* a précisément pour but de réunir tous les maçons réguliers dans une étroite solidarité entretenue par des relations constantes empreintes de la plus grande cordialité et de la plus parfaite fraternité.

Elle existe depuis 16 ans, compte plus de 400 membres, auxquels elle rend les plus grands services, tant au point de vue économique qu'au point de vue commercial, et nous serions heureux de vous compter parmi nos membres.

A cet effet, nous tenons à votre disposition les Statuts de notre Union ainsi que des bulletins d'adhésion.

Veuillez agréer, T.·. C.·. F.·., l'assurance de nos sentiments les plus frat.·. et les plus dévoués.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
DERAVE	LAMBERT
45 *Av. de la République*	74, *rue de Cormeille, Levallois.*

Le Trés.·.,

BUSSON

27, *rue Popincourt.*

Apéritif tous les jeudis au Siège social, de 6 heures à 8 heures.

N. B. — *Nous prévenons les F.·. M.·. de Levallois que l'apéritif frat.·. a lieu tous les mercredis, de* 6 *heures à* 8 *heures, chez le F.·. Jehlen*, 86, *rue de Gravel, Levallois. Salle réservée.*

∴

Il est admirable d'entendre les Francs-Maçons se plaindre de *machinations jésuitiques* qui se réduisent uniquement à l'insertion publique, dans *La Libre Parole*, des listes de gens qui ne redoutent rien tant que la lumière.

Mais l'espionnage, la délation, le mouchardage, que les Francs-Maçons pratiquent si bien dans l'ombre de leurs Loges, frappant traîtreusement par derrière officiers et fonctionnaires, et cachant soigneusement la main qui tient le couteau, comment appellerons-nous cela ?.....

Ajoutons les deux documents publiés en juillet par la *Franc-Maçonnerie démasquée* :

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

Liberté — Égalité — Solidarité

L.·.
« La France Socialiste »
48, *av. de la République*
Paris

Or.·. de Paris, le 11 juin 1912.

T.·. C.·. Vén.·.,
TT.·. CC.·. FF.·.,

Depuis trop longtemps déjà les fuites succèdent aux fuites, jetant ainsi le trouble et l'indécision dans le monde maç.·..

Nos adversaires, qui ne reculent devant rien, jettent en pâture les noms des Maçons, voulant ainsi les atteindre dans leurs intérêts privés.

Cette considération seule ne saurait pourtant nous émouvoir, mais plus haute et plus grave est la question.

D'où proviennent ces fuites, pourquoi se renouvellent-elles aussi souvent ?

Quel remède, quelle sanction apporter à un pareil état de choses ?

C'est pour examiner toutes ces questions que la « *France Socialiste* » a décidé de provoquer une tenue collective de tous les At.·..

Il faut que nombreuses soient les adhésions pour donner aux décisions à intervenir l'autorité indispensable que mérite la gravité du sujet.

Le temps presse, l'ère des vacances va bientôt s'ouvrir ; aussi nous vous prions, T.·. C.·. V.·. et TT.·. CC.·. FF.·., de nous faire connaître votre avis sur notre proposition et d'agréer l'expression de nos sentiments frat.·. et dévoués.

Le Vén..·.,
A. Poutrel.

La Loge *Le Foyer Maçonnique* proteste, en ces termes, contre les indiscrétions commises par notre excellent confrère, la *Libre Parole* :

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

Science — Travail — Liberté — Egalité — Fraternité

Justice — Solidarité

L.·.
« Le Foyer Maçonnique »
16, *rue Cadet*, 16
Paris

Or.·. de Paris, le 21 mai 1912.

T.·. C.·. Vén.·.,
TT.·. CC.·. FF.·.,

La R.·. L.·. « *le Foyer Maçonnique* », dans sa Ten.·. Sol.·. du 13 mai 1912, a adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour ci-dessous et a décidé de le communiquer à toutes les Loges de la Région Parisienne.

« La R.·. L.·. « *le Foyer Maçonnique* » demande :

« 1° Qu'il soit procédé à une enquête sur la façon dont un journal de Paris a pu « se procurer les adresses des FF.·. M.

« 2° Que le Conseil de l'Ordre soit respectueusement prié de poursuivre le journal « en question et de se mettre pécuniairement à la disposition des FF.·. qui désirent « intenter un procès à ce journal.

Veuillez agréer, T.·. C.·. V.·. et TT.·. CC.·. FF.·. l'expression de nos sentiments frat.·. et dévoués.

Le Vén.·.,
L. LEVY.

Le 1er Sur.·.,
A. ORRY.

Le 2e Surv.·.,
H. GUERRIER.

L'Orat.·.,
GASCHE, 33.·..

Le Secrét.·.,
G. TIRARD.

F.·. M.·. ET CONGRÈS. — *Congrès de la Libre-Pensée à Lille.* — Le grand Congrès du mois d'Août fut celui de la Libre-Pensée à Lille, où figurèrent le F.·. Debierre, le sénateur Beauvisage, l'ancien député Hubbard et environ 800 sectaires.

Un fait caractéristique fut l'exclusion du représentant de la libre-pensée socialiste de Lille : le congrès était exclusivement bourgeois, c'est-à-dire franc-maçon. Ce qui n'a pas empêché le président de l'Union Nationale des Libres Penseurs de France, M. Noël, de défendre le droit à la vie et la liberté de penser, et de prendre la conclusion suivante :

« Le Congrès de l'Union Nationale des Libres Penseurs de France, tenu à Lille au mois d'août 1912, affirme que la Libre Pensée a pour but d'émanciper l'esprit humain de toutes les croyances et préjugés religieux qui sont en contradiction flagrante avec les résultats de la science. Il affirme également que la Libre Pensée ne doit pas combattre seulement les préjugés et les dogmes religieux, mais encore et surtout les préjugés politiques et sociaux, qui sont autrement dangereux à l'humanité.

« Declare que l'émancipation intellectuelle et morale n'est pas possible sans l'émancipation matérielle et économique de la classe ouvrière de l'oppression capitaliste qui pèse sur elle, émancipation qui libérera l'humanité entière de toutes les oppressions assurant à chacun le droit à la vie ».

A cette conclusion est jointe l'addition suivante, présentée par M. Gaston Moithy :

« Le Congrès National de la Libre Pensée Française :

« Considérant que la Libre Pensée est une méthode, qu'elle peut se définir : le droit au libre examen ; qu'elle est au-dessus des partis politiques ; qu'elle a pour but l'émancipation intellectuelle de l'humanité ;

« Qu'elle doit donc comprendre — outre l'anticléricalisme — la lutte contre toutes les oppressions intellectuelles quelles qu'elles soient ;

« Ne voulant imposer ni une limitation arbitraire, ni l'adoption d'une déclaration de principes quelconque.

« Mais — logique avec lui-même — respectant l'autonomie des groupes et la liberté de penser de tous ;

« Ce Congrès,

« Laisse à chaque groupement, à chaque organisation, une entière initiative sur son mode et sur son champ d'action, que ces groupes détermineront suivant leur tempérament, leurs aspirations, leurs tendances politiques et surtout suivant le milieu dans lequel ils militent :

« Mais, considérant, d'autre part, qu'un important mouvement de réaction se manifeste actuellement en France, que l'Église groupe, dirige et coordonne toutes les forces d'oppressions ;

« Le Congrès,

« Engage tous les Libres Penseurs de France à concentrer actuellement tous leurs efforts dans l'œuvre que l'on doit considérer comme l'œuvre initiale de la Libre

Pensée : la lutte anticléricale et antireligieuse, lutte qui doit être plus âpre et plus ardente que jamais. »

Après quoi, il fut facile de faire voter les vœux suivants :

Vœu demandant la suppression, dans les manuels d'enseignement, des devoirs à Dieu et la suppression dans les lycées et collèges des représentants des cultes ;

Vœu réclamant la laïcisation du lycée Fénelon de Lille ;

Vœu demandant la suppression des services religieux dans les hôpitaux ;

Vœu contre le rétablissement des relations diplomatiques entre le Vatican et la République.

Vœu pour qu'il soit constitué, le jour de la fête de Jeanne d'Arc, une fête nationale pour les victimes tombées pour la Libre Pensée.

(Il y a aussi les victimes faites par la Libre Pensée, par exemple les victimes des fiches et de l'ignominieuse délation. Et elles sont nombreuses, celles-là) !

Le congrès s'est occupé particulièrement du cas Level dont nous avons parlé dans le numéro de Mai, p. 432. Il était humiliant pour la Maçonnerie, représentée par le F∴ Vadécard, d'avoir été déboutée de ses droits présumés à l'enterrement civil de l'ex-frère Level, malencontreusement converti. La discussion du congrès de Lille montre clairement le but poursuivi par les maçons que *Le Gaulois* appelait alors des *voleurs de cadavres*.

Votre Commission a été saisie de quatre rapports, présentés par la Société de Libre Pensée du Mans (Sarthe), par celle de Longuyon (Meurthe-et-Moselle), et par la Société la Pensée Libre de Lille et de Pont-à-Mousson. Elle les a longuement examinés.

Voici le résumé de ses délibérations :

La loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État décide que la République ne reconnaît plus aucun culte.

Cependant, il est presque de règle encore aujourd'hui qu'en l'absence d'un testament, le défunt soit enterré par les prêtres. Un homme trouvé mort subitement sur la voie publique ou tué net accidentellement, inconnu de tous, est considéré, en France, comme dûment catholique.

— A qui ce cadavre, dit-on ?

— Il doit être à nous, répondent les curés.

Une personne entre dans un hospice, incapable de manifester sa volonté et y meurt en cet état, une autre y séjourne jusqu'à sa mort sans avoir jamais demandé de prêtre, ni parlé religion ou philosophie : elles sont accompagnées au cimetière par l'aumônier, qui touche pour cela des émoluments, soit de l'établissement hospitalier, soit de la succession, s'il y en a une.

Dans un asile d'aliénés, quel que soit l'état du malade, il est traité en catholique au moment de sa mort, si la famille ne fait pas de réclamation formelle en sens contraire.

Les enfants abandonnés sont toujours élevés dans le catholicisme par l'Assistance publique.

Au régiment, soit en France, soit dans les colonies, le soldat défunt est enseveli religieusement, si lui ou sa famille n'ont point fait connaître la volonté contraire.

Dans certains établissements hospitaliers, on demande au malade ou au vieillard entrant quel devra être le caractère de ses obsèques en cas de décès, et l'on consigne sa réponse sur le registre d'entrée. Cette pratique nous paraît inhumaine au plus haut point : elle est inefficace et tourne contre le but dans les nombreux hôpitaux où le service des salles est fait par des sœurs qui, par leurs exhortations insidieuses et tou-

jours répétées, décident une personne souffrante et affaiblie à revenir sur une première déclaration dans la crainte d'être mal soignée.

Puisque l'État républicain ne reconnait plus aucun culte, il semblerait, à première vue, qu'il devrait être décidé par le législateur que tout citoyen français (homme et femme) aura des obsèques civiles s'il n'a point fait connaître, par un testament notarié ou sous seing privé, qu'il entend être enterré religieusement.

Sous le nouveau régime de l'État neutre en matière cultuelle, les obsèques civiles devraient être la règle, et les obsèques religieuses devraient être l'exception.

Alors qu'avant la loi de Séparation, le législateur réservait au citoyen, par la loi de 1887, la faculté de manifester par un testament sa volonté d'être enterré civilement ou religieusement, il devrait être décidé par le pouvoir législatif, que désormais, les funérailles seront de *plein droit civiles*, tout en réservant la possibilité de s'assurer des obsèques religieuses en faisant connaître cette intention par un testament.

Mais votre Commission a estimé qu'en raison de l'état actuel de nos mœurs, cette mesure serait trop radicale et occasionnerait de douloureux conflits entre les pouvoirs publics et les familles, qui voudraient assurer des funérailles religieuses à celui qui n'aurait pas pris la précaution de les exiger en consignant sa volonté dans un testament. On verrait, par exemple, souvent une veuve venir dire : « Mon mari n'a pas fait de testament pour déclarer qu'il entendait être enterré religieusement ; c'est vrai. Mais nous nous sommes mariés à l'Église ; nous avons fait baptiser nos enfants ; nous leur avons fait faire la communion ; nous les avons mariés religieusement. Pourquoi, parce que mon mari n'a pas pris la précaution de faire un testament, profitez-vous de cette négligence pour nous empêcher de lui faire des funérailles religieuses, alors que c'est le désir de toute la famille, et que lui-même n'a jamais fait acte de libre penseur ? C'est injuste ».

— CONGRÈS DES JEUNESSES LAIQUES. — Le dixième congrès national de la Fédération des Jeunesses laïques de France s'est tenu à Moulins du 1er au 4 août dernier. La séance de clôture a été présidée par le F∴ René Besnard, sous-secrétaire d'Etat aux Finances. C'est dire quelle sollicitude le gouvernement témoigne à la Fédération. Or l'acte le plus significatif du congrès a été l'adoption d'une motion proposée par le F∴ Hubbard, ancien député, protestant contre les tentatives de rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège.

La *Correspondance hebdomadaire* (13 août 1912) dit très justement à ce sujet : « Nous ne croyons pas que, en soi, l'organisation des *Jeunesses laïques* soit bien redoutable : elles n'ont de jeune que le nom car leur personnel et leurs idées sont déjà vieux, terriblement, et ne se renouvellent point ; elles représentent au surplus des cadres sans troupes ; enfin leur influence sur les milieux populaires est à peu près nulle, et dans leur sein, parce que d'innombrables ambitions s'agitent, les divisions sont graves et multiples. Le Congrès qu'elles viennent de tenir à *Moulins* a donné la preuve frappante de cette impuissance et de ces divisions ».

CONGRÈS DES MISSIONS LAIQUES. — Autre congrès, celui des *Missions laïques*. On lit dans le *Bulletin de l'Instruction primaire de la Vendée* (juillet 1912), l'exhortation suivante de M. Moulet, inspecteur d'Académie de la Vendée, à ses subordonnés :

« *J'appelle l'attention des instituteurs vendéens* sur deux Congrès, qui auront lieu en

août, deux manifestations très importantes. La première est nationale. Il s'agit du troisième Congrès de la *mission laïque française* qui se tiendra à Lyon, du 1er au 4 août prochain.

« Présidée par M. Bienvenu Martin, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, qui a succédé récemment à M. Aulard, professeur à la Sorbonne, la mission laïque française développe hors de France, dans nos colonies et dans les pays où s'exerce l'influence française, un enseignement laïque adapté aux nécessités contemporaines, respectueux des croyances religieuses et des traditions ethniques (c'est du charabia, soit dit en passant) et qui fait partout aimer la France moderne...

» ... La M. L. F. a constitué des Comités locaux, dont quelques-uns sont très prospères. L'hiver prochain, *je constituerai un Comité vendéen* de la *mission laïque française.* Je reviendrai sur ce point. *J'invite les instituteurs et institutrices à s'intéresser à la M.·. L.·. F.·.* ; et si quelques-uns désirent m'aider, ils peuvent dès maintenant, etc., etc. »

— *Congrès de la Libre-Pensée à Munich.* — Le grand congrès de septembre sera celui de la *Fédération internationale de Libre-Pensée* à Munich, du 31 Août au 4 Septembre. Nous en avons parlé en Mai (p. 414), en Juin (p. 514) en Août (p. 696 et 713) ; nous avons même donné la lettre d'invitation spécialement adressée au groupe français par M. Gustave Eschirn, président de la Fédération allemande. Cet appel touche plus particulièrement ceux qui composent « l'Association des Libres Penseurs de France » dont le président est l'éditeur Adolphe Schleicher, et dont l'état-major comprend les députés Beauquier, Thalamas, de Kerguézec, Colly, Jules-Louis Breton, Sembat, François Fournier et Ferdinand Buisson, l'académicien Anatole France, Gustave Hubbard, les sénateurs Petitjean et Alexandre Bérard, etc. .

A propos de cette marque de faveur teutonique, le *Cri d'Alger* du 9 Août pose les deux questions suivantes au président Adolphe Schleicher :

Depuis quand sa famille est-elle française ?

Et quels furent donc les rapports des membres de sa famille avec l'Église pour qu'il ait quelque prétexte à écrire des phrases tarabiscotées comme celle-ci :

« N'oublions pas que le parti prêtre, le parti d'Église ne se repose jamais, telle l'araignée, qui redouble de ténacité à reconstituer, après une déchirure, ses filets dans lesquels doit se prendre sa proie. Et il nous faudrait être aveugles pour ne point voir la trame nouvelle, qui déjà réenveloppe par masses compactes nos enfants et nos adolescents, en attendant que nous nous y retrouvions réemprisonnés nous-mêmes, à moins que nous ne nous décidions enfin à y prendre garde, puisqu'il en est encore temps. »

Congrès de la Ligue de l'Enseignement. — Nous n'avons pas à revenir sur le *Congrès de la Ligue de l'Enseignement* (numéro d'août, p. 723), mais ce qui fut plus grave, ce fut le *Congrès des Syndicats d'instituteurs et d'institutrices*, tenu à Chambéry durant ce mois. *La Lanterne* leur avait conseillé de se garder « des manifestations qui pourraient, une fois de plus, armer leurs adversaires acharnés de la réaction cléricale ». Malgré de si sages avis, les congressistes ouvrirent leurs travaux par le chant de *l'Internationale*; puis ils votèrent une adresse de félicitations à la C. G. T.;

enfin ils créèrent une caisse du *Sou du Soldat*, dont le but est de soutenir la propagande antimilitariste dans les casernes. Devant de tels faits, le Gouvernement a dû sévir, et une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, M. Guist'hau, donne aux instituteurs jusqu'au 10 septembre pour dissoudre leurs Syndicats, se dégager de la C. G. T. et retirer leur adhésion à l'œuvre antipatriotique du *Sou du Soldat*.

Déjà, la révolte contre la circulaire ministérielle parait certaine. « Nous irons jusqu'au bout », a déclaré M. Gren, le secrétaire général actuel du nouveau Conseil fédéral des instituteurs. Le délégué de l'Ardèche au Congrès, M. Bourret, compte sur l'appui de la C. G. T., qui peut-être déclarera la fameuse grève générale. M. Chalopin, secrétaire du Syndicat des instituteurs de la Seine, prétend « qu'aucun prétexte ne motivait la sanction ministérielle ». « Au Congrès de Chambéry, dit-il, nous avons manifesté notre sympathie à la classe ouvrière en lutte contre le patronat. Nous avons accompli un pas de plus vers l'affranchissement de la femme, nous avons demandé le relèvement de nos traitements ; enfin nous avons décidé de créer le Sou du Soldat. Ce n'est pourtant là qu'une œuvre mutualiste, destinée à venir en aide, moralement et pécuniairement, aux instituteurs syndiqués.

« Pourquoi donc parler d'antimilitarisme, d'antipatriotisme à ce propos ? Nous sommes victimes d'un abominable procès de tendance. Nous servons un peu de têtes de Turcs en l'occasion ; mais je ne suis pas inquiet sur les résultats d'une telle campagne ; le syndicalisme universitaire ne fera que croître et embellir sous les effets de mesures aussi injustes. »

D'autre part, le « *Matin* » publie une lettre d'un instituteur de Paris, demandant aux Amicales d'instituteurs d'engager une campagne ardente pour démasquer et désavouer les exaltés qui, reniant leurs origines, traitres à l'idéal que Jules Ferry et Paul Bert s'étaient fait de l'école laïque, font le jeu de la réaction.

Enfin les instituteurs syndicalistes du Morbihan se sont réunis, hier. C'était la première rencontre entre syndiqués après l'ordre de dissolution. Il était intéressant de savoir comment ils allaient l'accueillir. Eh bien ! Nous voilà édifiés. Les instituteurs ont accueilli l'ordre du gouvernement avec mépris : ils le bravent ouvertement. Ils ont tenu leur réunion à la Bourse révolutionnaire de la C. G. T. à Lorient, pour affirmer mieux leurs sentiments ; ils ont approuvé toutes les dispositions de la fédération nationale, *toutes*, et bien résolus à ne pas dissoudre leur fédération, ils ont au contraire accepté, selon la proposition du Congrès de Chambéry, d'installer le siège fédératif à Lorient.

D'ailleurs, de telles professions de foi antipatriotiques, panachées des doctrines néo-malthusiennes, soutenues par le Congrès de Chambéry, toutes doctrines maçonniques, trouvent leurs panégyristes. *Le Radical* écrit : « Les instituteurs syndicalistes ne sont nullement des révolutionnaires et des anarchistes, mais, pour la plupart, de généreux esprits, ardents et enthousiastes ». Tel n'est

pas l'avis d'Henri Rochefort, qui, dans *La Patrie* du 28 août, termine ainsi son article :

« A l'heure actuelle, avec les libertés que les corporations ont acquises, les syndicats exposent leurs théories et formulent leurs revendications sans la moindre contrainte. Si on laisse aux instituteurs, qui sont des fonctionnaires payés par le gouvernement, le droit de se proclamer publiquement francs-maçons et dreyfusards, la jeunesse deviendra dans tous les coins de la France antipatriote et abolitionniste de tout devoir envers le pays, le cerveau d'un enfant recevant des empreintes qui, parfois, ne s'effacent plus. Que l'instituteur, chargé de la plus grave mission qu'il soit peut-être donné à un homme de remplir, réclame un traitement plus en rapport avec les responsabilités qu'il assume et le travail qu'il fournit, rien de plus juste. Mais là, il me semble, doivent s'arrêter ses revendications. Il n'a pas le droit de poser devant des jeunes gens des problèmes que les plus habiles politiciens ne sont pas encore parvenus à résoudre, et ne résoudront probablement jamais.

« Ce sont les prétentions des éducateurs qui ameutent contre les écoles du gouvernement toute une classe de Français, qui ne veulent pas voir leur progéniture cracher sur la statue de Jeanne d Arc, et crier dans les rues : Vive l'Allemagne ! Or, si on n'y met ordre, c'est à ces blasphèmes que nous arriverons. »

F.·. M.·. ET ENSEIGNEMENT. — Un instituteur peu banal et qui méritera, certes, toutes les distinctions que la République maçonnique est à même d'accorder, c'est celui de Blajan, dans la Haute-Garonne.

Voici, sans commentaires, des échantillons de ses leçons aux enfants :

« Toutes les fois que le parti clérical a été au pouvoir, il n'a jamais engraissé l'ouvrier, au contraire, il n'a jamais établi que des paies de famines pour l'ouvrier. »

Ou bien :

« Les cafards vous faisaient croire et vous soutenaient qu'ils n'avaient fait venir les moines que pour faire une mission, que pour vous faire prier Dieu, que pour vous apporter beaucoup d'indulgences et de bénédictions, que pour vous faire gagner le ciel... Maintenant, vous pouvez voir si j'avais raison quand je vous disais que toutes ces prédications et simagrées sous cape de religion ne faisaient que cacher bel et bien une campagne électorale contre la République et l'indépendance nationale...

« Parbleu, la religion n'est autre chose que de la politique en faveur d'une catégorie ou d'une caste d'individus régnant surtout à Rome ».

Ou bien encore :

« Triste personnage que celui des successeurs de ces moines qui firent brûler des millions de nos ancêtres au temps de l'Inquisition! Jamais un vrai Français de cœur, de race et d'esprit, jamais un Français de liberté et d'indépendance nationale n'osera se réclamer de ces gens-là ni suivre leurs conseils..., ni voter pour leurs amis, sortes de correspondants ou espions romains bien connus dans chaque commune... »

Et, pour terminer, ce refrain, chant de triomphe des écoliers définitivement émancipés :

« Je suis Français, voilà ma vraie gloire,
Mon espérance est de voir un jour
La France bien nettoyée
De tout reste de domination cléricale. »

Notre excellent collaborateur, Albert MONNIOT, signalait dans la *Libre Parole* du 22 Août, un autre instituteur de marque, Vernochet. Voici ce qu'il en dit :

Vous n'avez pas oublié l'histoire de ce quidam qui, il y a trois mois, se signalait par une intervention tapageuse dans un débat entre agent et charretier.

Celui-ci, après avoir copieusement injurié l'agent, lui avait arraché son étui-revolver, et, comme le représentant de l'autorité tentait de rentrer en possession de son arme, un monsieur était intervenu pour admonester vertement l'agent, lui reprocher de justifier les Bonnot et les Garnier, et ameuter la foule contre lui en l'accusant faussement d'avoir tenté de se servir de son revolver.

Renseignements pris, cet ennemi de la police n'était autre que le sieur Vernochet, inspecteur primaire à Loches, en quête d'appuis à Paris pour la création d'une Loge maçonnique dans la sous-préfecture où il était comme inspecteur.

Si vous croyez que ce scandale entraîna une mise à pied de ce fonctionnaire exagérément cavalier, ou simplement un blâme du malencontreux censeur, c'est que vous ignorez tout des mœurs actuelles de l'enseignement.

En mémoire de cet exploit, qui classait Vernochet entre Chopinet et Bouffandeau le F.·. fut désigné pour présider la distribution des prix de l'école de Beaulieu.

C'était un deuxième scandale : Vernochet compléta le triangle par son discours tenant cette paradoxale gageure de bafouer et ridiculiser les mères de famille venues pour l'écouter.

Savourez ces quelques morceaux choisis :

L'amour maternel est despotique par essence. Qu'il veuille ou non, il tend à retirer à l'enfant la raison, le droit d'être par lui-même. Nos filles sont plus particulièrement élevées par leur mère. Aussi elles en portent la marque profonde, l'empreinte presque indélébile... Ce sont de bien « jolies automates ». Mais hélas ! leur banalité est écœurante : sous l'action tyrannique de cette pseudo-éducation, tous les caractères s'égalisent, tous les esprits se nivellent, tout s'efface, tout s'affadit.

Et voici encore un portrait de la mère :

...Chauve-souris de la vie moderne, qui préfère la nuit troublante et mystique des chapelles emplies de cierges, de fleurs, d'encens et de cantiques aux larges embruns salés et amers qui balayent les plages et dilatent les poitrines. N'est-ce pas une abdication à laquelle nul homme ne peut ni ne doit consentir ?

En une circonstance pareille, le F.·. Hubbard avait déjà donné cet unique conseil aux jeunes filles : « Faites-vous des cuisses ! » La Maçonnerie n'en était pas encore à préconiser ouvertement la désertion et le dégoût du foyer, l'affranchissement de la tendresse tutélaire des mères.

Je ne crois pas que Bonnot et Garnier, qu'évoquait Vernochet dans les rues de Paris, soient jamais descendus à ce degré d'amoralité et d'anarchie.

Et l'individu qui propage chez les enfants, devant leurs mères, ces enseignements qu'il semble avoir ramassés dans la fange de bouges, cet individu est inspecteur de l'enseignement !

— Notons encore la distribution des prix des écoles laïques à Saint-Germain-en-Laye. Le président, le F.·. Lévêque, libraire, crut de son devoir de parler en termes méprisants des écoles libres. Puis il ajouta : « Ce sont nos pères, républicains de la Bibliothèque populaire et de la Loge maçonnique, qui provoquèrent la création d'une première école laïque pour les jeunes filles ».

Les républicains des Loges ont des fils et des filles dignes d'eux ; le Congrès de Chambéry en est la preuve. Aussi ne saurions-nous trop féliciter la presse qui publie dans le Finistère, dans l'Ille-et-Vilaine et dans la Manche les noms des instituteurs franc-maçons. Cet exemple devrait être suivi dans toute la France.

— Un ancien inspecteur primaire, nommé Hannedouche, a détourné 400.000 francs et compte parmi ses victimes 180 instituteurs publics. Le Parquet le qualifiait « d'ancien instituteur libre ». M. Javary, de *La Libre Parole* (29 août) fit une enquête dont voici le résultat :

D'abord, nous avons constaté que Hannedouche figure, à l'*Annuaire de l'Instruction publique*, année 1908, page 372, et à l'*Annuaire de l'Enseignement primaire*, même année, page 175, avec le titre d'*inspecteur de l'instruction primaire*, au Quesnoy (Nord). Il est, en outre, *officier de l'Instruction publique* et *chevalier du Mérite agricole*. Nous ignorons si, *parmi ses victimes*, il y a quelques prêtres et quelques officiers ; mais, en revanche, nous savons parfaitement qu'il y a *cent quatre-vingts instituteurs publics !*

Boy-Scouts. — M. Copin-Albancelli continue, dans *la Bastille*, son étude sur : *Les Boy-Scouts ou Eclaireurs de France*. Voir les numéros du mois de juillet et du mois d'août, et principalement le n° du 10 août.

D'autre part, *l'Eclair* (27 août) fait l'éloge de ces « Robinsons français » sous la signature de Marius Alix. C'est une nouvelle raison de nous en méfier.

D'ailleurs ces organisations, neutres en apparence, veulent se répandre dans tous les pays. En Allemagne, des sociétés similaires aux *Boy-Scouts* sont les *Scouts Girls*. Aux Etats-Unis, ces mêmes sociétés ont revêtu dès leur fondation un caractère maçonnisant, si bien qu'on a dû fonder aussitôt des *Boy-Scouts catholiques*. En France, on a déjà fait remarquer que cette Fédération catholique est celle des gymnastes du Dr Michaux, contre laquelle, au reste, il semble bien que le Gouvernement et l'*Eclair* favorisent les Boy-Scouts que nous combattons.

Sociétés Secrètes. — M. A.-G. de la Rive obtient le plus légitime succès avec les intéressantes études qu'il publie dans la *France antimaçonnique* sur la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes des divers pays. Nous avons signalé celles qui sont contenues dans les numéros de juin et de juillet. On trouvera encore, dans les numéros du mois d'août, de précieuses et solides informations sur les sociétés secrètes du Canada (Société des Chasseurs) et sur le Druidisme (notes complémentaires.) Ces études, suivant un avis de l'auteur, inséré dans la *France antimaçonnique* du 1er août, sont gracieusement mises à la disposition de toutes les personnes qui en font la demande aux bureaux du journal, 3, rue Saint-Benoît, Paris VIe.

Lourdes et la F.·. M.·. — Les journaux se sont plaints avec raison d'attaques organisées à Lourdes par la Franc-Maçonnerie. C'est possible. Nous savons par G. Bois, *Les Francs-Maçons et Lourdes*, que la loge *Le Vœu national* fut fondée le 20 octobre 1887, et que cette loge de Lourdes demanda avec celle de Tarbes la tenue à Lourdes du congrès maçonnique international de 1889 ; ce qui n'eut

pas lieu. Le but était d'organiser une protestation contre le fanatisme et la superstition au pays des miracles. La Maçonnerie tient à la loge de Lourdes, car c'est peut-être la seule qui continue à vivre *de la solidarité*, c'est-à-dire des secours des autres loges.

Ces attaques de maçons et d'apaches sont peu redoutables, à condition toutefois que certaines ligues ou associations se confondent à Lourdes avec les simples pèlerins et ne tiennent pas de congrès, ou ne fassent pas de manifestations politiques extérieures. Il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre que ce n'est pas le lieu.

LE PETIT CONVENT. — *La Franc-Maçonnerie démasquée* (25 août 1912) contient un aperçu des travaux du *Petit Convent* qui s'est tenu cette année du 1er au 3 avril. Voici les vœux qui ont été discutés :

1° Vœu relatif à la visite des Ateliers par les Grands Inspecteurs Généraux.

2° Vœu relatif aux pensions de demi-solde des gens de mer.

3° Impôt sur le Revenu.

4° Vœu en faveur du monopole de l'Enseignement par l'État.

5° Vœu relatif à l'Enseignement laïque et à l'application des lois sociales dans le colonies.

6° La Réforme judiciaire.

7° Vœu concernant l'abrogation des lois dites « scélérates ».

8° Vœu relatif à l'Enseignement post-scolaire des adolescents.

9° Vœu concernant la publication, par un trop grand nombre de journaux républicains, de « feuilletons » à tendances cléricales.

10° Vœu réclamant la laïcisation de certaines organisations hospitalières.

EFFORTS ANTIMAÇ∴. — Mgr VILLARD, évêque d'Autun, vient de publier une lettre pastorale ayant pour sujet : *Le droit de l'Eglise sur les intelligences ;* le prélat réduit à néant tous les sophismes du laïcisme et de la Maçonnerie *(La Croix*, 19 août).

Mgr HUMBRECHT, évêque de Poitiers, adresse une lettre à ses curés, dans laquelle il fait un devoir de combattre la Maçonnerie :

« Regardez donc et voyez ce que font nos ennemis ; comptez toutes les œuvres laïques, toutes les Sociétés de Libre Pensée, les journaux menteurs, corrupteurs, dont le flot, chaque matin, inonde nos campagnes avec toute son écume d'outrages et de calomnies contre les prêtres et contre la religion, contre la Patrie.

« En face de tous ces efforts et de tout ce débordement du mal, resterons-nous les bras croisés ?

« Dans la plupart des paroisses, il y a encore un curé, dans beaucoup un vicaire et des hommes indépendants qui ont gardé des sentiments chrétiens et sont des catholiques pratiquants. Les prêtres n'essayeront-ils pas d'en faire leurs collaborateurs et les soutiens de leurs œuvres ?

« Presque toujours, nous réussirons, si nous essayons de former *une association qui sera le point d'appui d'une action chrétienne.*

« Ne disons plus : « Il n'y a rien à faire. » Alors même qu'elle ne signifierait pas : « Il y a tout à faire », cette parole serait indigne d'un cœur sacerdotal. Elle accuse bien plus ceux dont elle dénote le manque de courage que ceux dont elle flétrit les résistances.

« Encore une fois, a-t-on toujours tenté de jeter la bonne semence ? Parfois, peut-être, on se décourage mutuellement, même entre prêtres, alors que partout on pourrait essayer quelque chose. Ceux qui se sont occupés des œuvres chrétiennes et sociales affirment que jamais les concours populaires ne leur ont fait défaut.

« Pourquoi donc le clergé et les catholiques se dérobent-ils trop souvent à la tâche ? La question est délicate. A chacun d'y réfléchir. Nous traversons des circonstances critiques. L'œuvre de déchristianisation et de corruption se poursuit avec une habileté vraiment satanique. La Franc-Maçonnerie règne en souveraine. Elle dispose de toutes les faveurs et fait partout sentir son action néfaste. L'école publique s'inspire de son esprit, de ses doctrines, et s'acharne à la destruction de toute idée religieuse dans l'âme de l'enfance ; elle réussit à tuer tout idéal et à lui donner une mentalité qui épouvante. De là une augmentation effrayante de la criminalité dans la jeunesse. Qui pourrait le nier ?....

« Ne l'oublions pas, nous commençons une œuvre de longue haleine... Gardons-nous de deux choses : *vouloir de trop prompts résultats, et nous lasser dans la continuité de l'effort...* »

JUIFS. LE CRIME RITUEL. — *L'Ami du Clergé* (29 août 1912) consacre une étude aux articles de M. Vacandard sur le meurtre rituel chez les Juifs, publiés, comme nous l'avons dit (numéro de mai, p. 420), dans la *Revue du Clergé français*. L'auteur anonyme distingue entre le crime rituel, relevant d'une liturgie juive, qu'il n'admet pas, et le crime magique, qui provient de l'usage superstitieux du sang humain, dont il n'innocente pas les Juifs. Cet article s'ajoute au dossier documentaire sur la question, sans la résoudre encore.

LE F∴ SÉBASTIEN FAURE, EX-JÉSUITE. — Nous avons trop souvent parlé de ce conférencier redondant de la Maçonnerie pour passer sous silence la circulaire du 1er mars 1894 envoyée par le F∴ Thulié, président du Conseil de l'Ordre du G∴ O∴ à toutes les Loges de France et des colonies. Cette circulaire a été publiée par notre collaborateur, M. Bidegain, dans la *Liberté du Sud-Ouest*, du 4 août :

T∴ C∴ Vén∴,

C'est, on s'en souvient, à Sébastien Faure que Léauthier écrit, la veille de son crime, pour confesser ses intentions ; c'est à Sébastien Faure que Vaillant confie sa fille comme à son ami le plus sûr. Enfin il a été, à la maison centrale de Clairvaux, le compagnon et l'ami de Fortuné Henry, frère d'Emile, encore détenu.

Quel est donc ce personnage qui se profile derrière tous ces criminels de l'anarchie et d'où vient-il ?

Sébastien Faure est un ancien membre de la Compagnie de Jésus. Il a passé plusieurs années au noviciat de Clermont. C'est donc un ex-jésuite que les anarchistes ont aujourd'hui pour confident.

Et sa profession, quelle est-elle ? Remisier à la Bourse...

Sébastien Faure est né à Saint-Étienne en 1858. Il appartient à une famille excellente de négociants, très connue dans cette ville pour ses sentiments religieux et ses opinions monarchiques. Placé par elle au collège des Jésuites, dit collège Saint-Michel, il fit de brillantes études. D'une piété vive, d'une imagination presque mystique, il fut remarqué par ses maîtres, qui lui ouvrirent les portes de la Compagnie de Jésus et le firent entrer au noviciat de Clermont-Ferrand. Là encore, son exaltation religieuse, sa ferveur, allant jusqu'à la macération, le signalèrent. Une remarquable facilité de parole, un langage châtié, nuancé, une grande souplesse

mêlée de grâce dans l'argumentation — qualités qu'il n'a point perdues — le firent destiner à la prédication. Il avait l'étoffe d'un missionnaire et d'un convertisseur, disait-on de lui au noviciat des Pères.

Que se passa-t-il ? Quel incident se produisit ? Nous ne saurions le préciser. Sébastien Faure quitta la Compagnie de Jésus et devint agent d'assurances à Bordeaux, puis remisier à la Bourse de Paris. En même temps, il se lançait dans le parti révolutionnaire, et, comme le socialisme avait ses chefs de file, il se plaça à l'avant-garde, c'est-à-dire au peloton des anarchistes, qui sont la tête de la colonne et la mènent.

Il promena son éloquence, aussi habile que passionnée, dans tout le Midi : à Toulouse, à Saint-Étienne, à Roanne, à Marseille. Partout il sema ces doctrines dévastatrices dont nous voyons aujourd'hui les effets. Partout aussi il laissa des auditeurs séduits par sa parole élégante, et, à Saint-Étienne, il donna des conférences sur l'amour libre, où se rendaient des personnes appartenant aux classes élevées. Mais ses succès publics ne l'empêchaient point de se livrer à un travail de prosélytisme obscur, jetant ainsi le trouble dans les têtes des ouvriers.

Sébastien Faure a été condamné plusieurs fois, notamment à Bordeaux et à Toulouse, et, en dernier lieu, à Lyon. La cour d'assises du Rhône, par arrêt du 23 avril 1892, l'a frappé de dix-huit mois d'emprisonnement pour provocation directe au meurtre, au pillage et à la guerre civile. Il a subi cette peine à la maison centrale de Clairvaux, d'où il est sorti au mois de novembre dernier.

N'oubliez pas, en étudiant cette inexplicable histoire de l'ex-jésuite, qu'il a appartenu à un Ordre où règne ce principe : « La fin justifie les moyens » ; n'oubliez pas que la fin, pour ces fanatiques, est la domination universelle, pour la plus grande gloire de Dieu ; n'oubliez pas que c'est en raison de l'application de ce principe que cet Ordre fut successivement chassé de France en 1594 et en 1762 ; de Portugal, en 1759 ; d'Espagne, en 1767 ; de Russie, en 1717 et en 1817 ; qu'il fut supprimé en 1773 par le pape Clément XIV, qui en mourut ; qu'enfin le dévot Charles X fut obligé de fermer, en 1828, les établissements des Jésuites, et de remettre en vigueur la loi qui les expulsait de France ; ne perdez pas de vue que, dans la formidable organisation de cette communauté, l'individu disparaît, et que l'homme exproprié de lui-même appartient tout entier à l'Ordre, et pour toujours ; rappelez-vous enfin que, dans la Compagnie de Jésus, tout commandement est obéi jusqu'au sacrifice de la vie, jusqu'au sacrifice de l'honneur, car l'honneur vrai, pour les Pères, est l'obéissance absolue à la volonté souveraine du général, Dieu se chargeant de glorifier dans le ciel ceux qui se sont sacrifiés pour sa cause.

L'histoire de l'ex-jésuite Sébastien Faure, de ce prédicateur éloquent et irrésistible, de l'entraîneur et confident des Léauthier, des Vaillant, des Emile Henry, jette un jour étrange sur le plan de destruction de la République. Les noms de Jacques Clément et de Ravaillac se dressent dans l'esprit, quand on lit la biographie de l'élève distingué de la Compagnie de Jésus, et lorsqu'on analyse l'évolution de l'existence de ce mystique héréditaire qui, après s'être livré à la macération sur lui-même, inspire des anarchistes et ensanglante la société pour la rendre heureuse. Un homme de son intelligence ne peut croire servir les malheureux par ces moyens. Ne cherche-t-il pas, plutôt, à étouffer la République ennemie sous l'affolement de la nation, prise entre les hypocrisies des ralliés et les assassinats des anarchistes ?

Les douceurs des journaux dévots pour les lanceurs de bombes, les pseudo-justifications qu'ils donnent de ces massacres idiots, laissent penser, bien qu'ils ne soient pas complices de ces crimes, qu'ils sont toutefois satisfaits des dangers que font courir à nos institutions ces malheurs publics.

Le cléricalisme est bien toujours l'ennemi, et, sous quelque déguisement qu'il se masque, c'est toujours lui qui est sur la brèche. Mais, son plan découvert, il est plus facile à combattre, et on aura presque victoire gagnée, rien qu'en le dénonçant.

Rassurez donc les faibles, T.·. C.·. Vén.·., et déchaînez les forts ! Multipliez les Tenues blanches, répandez les conférences, que chaque F.·. fasse de la propagande personnelle au milieu des profanes ; partout et sans cesse, dénoncez le complot.

Vous serez démentis comme au temps du boulangisme, mais la fin vous donnera

raison, et de même que le cléricalisme a succombé en menant tour à tour à la bataille les soutiens de la monarchie et les partisans de Boulanger, de même il sera écrasé dans cette double et dernière incarnation.

Agréez, T.·. C.·. Vén.·., etc...

Docteur H. THULIÉ.

Haïti

LA PAIX CELTIQUE. — Presque chaque jour amène la constatation d'une nouvelle organisation sectaire. Ainsi nous venons d'apprendre ce qui suit. C'est en 1915 que tombe le 14e centenaire de saint-Colomban, le grand moine celtique qui fonda tant de monastères en France et en Italie, depuis Luxeuil jusqu'à Bobbio. A cette occasion, le « *Siège ésotérique et trinitaire d'Ouessant et Mona* », la « *Paix celtique* » adresse une « circulaire magistrale » aux Lords-Primats, Lords-Archidruides et Grands Druides, Métropolitains, Lords-Moderators, Evêques, Corps ésotériques, Clergés protestant et catholique, Moines, Ligues gaëliques, Gorsèdds de Bardes et collèges de Druidesses ; à la Presse ; aux érudits ; aux Artistes des « Sols » celtiques ; aux Exilés. AIR. 10 Août, 1912.

Italie

CRISPI ET LA F.·. M.·. — Le *Corriere d'Italia* (29 et 31 juillet) a publié deux articles sur Crispi, qui font allusion à la Franc-Maçonnerie.

Les Nationalistes italiens cherchent actuellement un patron et on est assez d'accord pour prendre Crispi. Or le neveu de celui-ci vient de publier des lettres de son oncle : l'auteur des articles le regrette et dit que cette publication ne peut que rabaisser Crispi aux yeux des nationalistes et, en passant, il signale une lettre de félicitations adressée par le G.·. M.·. Adrien Lemmi au nom du Suprême Conseil, où Crispi est remercié pour « l'énergie et la sagesse avec lesquelles, comme chef de l'Etat, il fait passer les principes maçonniques de liberté et de justice dans les mouvements pour la réorganisation du mariage civil, et pour avoir rendu plus humains (c'est-à-dire facilité) les règlements de la prostitution ». L'auteur dit que le fait, pour Crispi qui se targuait d'être un « non athée » et un fauteur de la liberté de conscience, le fait d'avoir accepté cette lettre avec le grand diplôme du mérite maçonnique est un signe de la profonde misère morale de l'homme asservi à la secte. Le neveu réplique en faisant observer que Crispi, dans sa réponse, dit qu'il aurait agi de même alors qu'il n'aurait pas eu l'approbation de la Maçonnerie ; — mais l'auteur des articles, M. Jules Seganti répond qu'un point de vue n'exclut pas l'autre, maintient ses dires et termine en invitant les nationalistes à attendre encore 50 ans pour se choisir un patron.

BIBLIOGRAPHIE MAÇ.·. — Une bibliographie des sociétés secrètes en Italie est en préparation.

Loges et G.·. O.·. — La loge *Le Devoir* de Livourne, qui s'était déclarée indépendante du Grand Orient d'Italie, a résolu, après un referendum adressé à ses membres, de faire retour audit Grand-Orient. Une autre loge de Livourne la loge *Giuseppe Mazzini* a suivi cet exemple

Election maç.·. — Le député Giovanni Ciraolo a été élu président de la Grande Loge symbolique d'Italie.

Numismatique maç.·. — La *Rivista Abruzzese*, de Teramo, consacre dans son numéro d'août un article fort intéressant aux sceaux secrets des Carbonari des Abruzzes. Quatre sceaux sont décrits et reproduits : 1° celui de la loge *La Parfaite Union* de Chieti ; 2° celui de la loge *Mucius Scevola* de Torre dei Passeri (Teramo) ; 3° celui de la loge des *Suivants* d'*Achille* de Vacri ; et celui de la loge *Poppedio Silone* d'Ortona de Marsi (Aquila)

Socialisme et F.·. M.·. — Referendum. — A la suite de divers incidents qui se sont produits lors de récents congrès socialistes, notamment à celui de Reggio Emilia, au sujet des rapports entre la franc-maçonnerie et les groupements socialistes, le comité directeur du parti socialiste italien, dans sa réunion du 3 août, à Milan, a décidé d'avoir recours à un *referendum*. Les deux questions suivantes seront donc adressées aux membres du parti :

1° Pensez-vous qu'il y ait incompatibilité à faire partie simultanément du groupe socialiste et de la franc-maçonnerie ?

2° Dans l'affirmative, pensez-vous qu'il y ait lieu d'expulser du parti socialiste ceux qui, contrairement aux délibérations de ce parti persisteraient à demeurer dans la franc-maçonnerie, ou s'y *feraient* inscrire ?

On connait d'ailleurs par nos précédentes chroniques les difficultés, au moins apparentes, survenues entre le parti socialiste italien et la maçonnerie ; nous avons signalé à son heure la démission bruyante du citoyen Lerda, démission retirée peu après.

Les discussions ont commencé en 1900. Le Congrès d'Imola, en 1902, avait dans son programme la question de « l'incompatibilité entre la Maçonnerie et le Socialisme » : elle fut renvoyée au Congrès suivant.

Ce ne fut qu'en 1905, sur les instances réitérées de certains groupes, que le comité directeur du P. S. I. ; ouvrit un referendum dans les termes suivants :

« En considérant l'association maçonnique comme elle se manifeste pratiquement aujourd'hui en Italie, faut-il décider qu'appartenir à la maçonnerie constitue pour un socialiste une compromission d'ordre social, politique et moral, un de ces cas d'indignité morale et politique qui, suivant l'article 4 des statuts, entraînent l'expulsion du parti ? »

Sur 1095 sections, 474 seulement prirent part au vote, représentant

11.767 votants sur 37.920 inscrits au P. S. J.; 10.075 avaient répondu affirmativement.

Le comité directeur du P. S. J. déclara le vote non avenu, parce que les suffrages ne représentaient pas la majorité absolue. Ceci se passait en octobre dernier.

On sait le reste : Reggio et Milan.

Le *Corriere d'Italia* du 5 août, qui annonce la nouvelle, pense que tout cela n'est que comédie de la part des gros chefs du parti socialiste. Il n'en reste pas moins que l'ardeur des petits compagnons contre la maçonnerie est réelle et que, bon gré mal gré, il faudra en tenir compte.

Italie et Turquie. — A son tour, la presse italienne utilise et résume le remarquable article du *Correspondant* (10 juin) sur *La Franc-Maçonnerie et les affaires de Turquie*, que nous avons précédemment signalé; c'est ainsi que le *Corriere d'Italia* du 8 août rappelle les complaisances de la maçonnerie italienne pour le parti hébréo-maçonnique des jeunes-turcs et comment, en définitive, l'Italie, avec le ministre juif et maçon Luzzatti, a été jouée dans une affaire où les intérêts juifs et maçons des pays allemands l'ont finalement emporté.

Juifs. — Les juifs habitant les provinces nouvellement conquises par l'Italie sur la Turquie ont, par l'intermédiaire du général Ameglio et du grand rabbin de Rhodes, réclamé à leur nouveau gouvernement la pleine liberté de leur culte et l'accès aux fonctions publiques, au même titre que les adeptes des autres confessions. Ils ont choisi, pour être leur interprète auprès du pouvoir central, le rabbin F. Servi, directeur du *Vessillo israelitico*. Celui-ci a reçu du Président du Conseil, Giolitti, une lettre par laquelle pleine et entière satisfaction est donnée aux désirs des juifs.

Luxembourg

La Lumière Maçonnique donne un compte rendu de la Ve *Manifestation maç.·. internationale* tenue à l'O.·. de Luxembourg les 25, 26 et 27 mai derniers. Nous en avons déjà parlé en juin (p. 512) et en juillet (p. 627).

Ce compte-rendu d'ailleurs n'a rien d'intéressant, car on ne nous promet les discours que pour plus tard, mais on y trouve toujours les attaques obligées contre l'Eglise catholique, et les Maçons de Luxembourg de la R.·. L.·. centrale *Les Enfants de la Concorde fortifiée*, aussi bien que les Maitres allemands ou suisses, sont aussi sectaires que les Français. Le signataire « Hiram.·. » avertit même le journal des cléricaux, la *Luxemburger Wort für Wahrheit u. Recht* que le péril n'est pas dans la réunion internationale, mais dans la loi scolaire « élaborée, avec l'aide du gouvernement luxembourgeois, pour arracher l'enseignement et la jeunesse au monopole clérical » Le candide « Hiram.·. » oublie de nous dire la participation des Loges à ce projet de loi scolaire, mais nous la

connaissons par ce qui se passe en France et par ce qui s'est passé jadis en Belgique. La *Chronique de la Presse* (29 août 1912) reproduit précisément un article de M. J. Chavanon sur la persécution scolaire au Luxembourg, dans lequel nous lisons :

« Ainsi, c'est tout à fait comme en France, sinon pire.

« Eh bien, catholiques du Luxembourg, la même cause produira les mêmes effets. Si vous ne vous ressaisissez pas au plus vite et ne secouez la tyrannie du bloc maçonnique qui commence à vous opprimer, si vous n'obéissez pas à la voix de votre évêque, qui vous a si crânement conseillé de désobéir à cette loi inique, et ordonné à ses prêtres, au risque d'être punis, de la flétrir en chaire, vous ne tarderez pas à souffrir les conséquences de l'enseignement athée donné désormais à vos enfants. Une génération nouvelle aura à peine páru que vous verrez, comme chez nous, les mœurs fléchir, les caractères s'avachir et la criminalité grandir.

« Vos voisins de Belgique ont redouté ces malheurs, et leurs dernières élections ont fourni la preuve de la résistance qu'ils veulent opposer au pire fléau, celui de la dégradation morale qui résulte de l'irréligion.

« Un Français doit vous dire, si pénible qu'il trouve ce conseil : « Imitez les Belges, et non les Français ».

« Et si vous voulez, bons Luxembourgeois, une preuve certaine que votre loi scolaire est une catastrophe nationale, lisez les journaux anticléricaux de France. Ils vous louent de la posséder, donc vous êtes à plaindre ».

A la fin de l'article, le F∴Hiram décoche le trait du Parthe : « Ce n'est pas l'Eglise qui trouvera des remèdes à la misère et à l'alcoolisme ! Ce sont de trop précieux auxiliaires ». Est-ce ignorance crasse, est-ce parti-pris sectaire ? C'est sans doute l'un et l'autre, et les lecteurs de nos feuilles maçonniques françaises doivent être vraiment d'un niveau intellectuel plus que rabaissé pour souffrir une telle littérature et une si piètre critique.

Maroc

F∴ M∴ ET GOUVERNEMENT FRANÇAIS. — Un journaliste franc-maçon envoie de Madrid au *Giornalo d'Italia* du 24 courant, des nouvelles caractéristiques sur la fameuse question de l'organisation ecclésiastique au Maroc. Selon le correspondant, M. Poincarré était enclin (?) à traiter avec le Vatican ; mais le « parti libéral, à la suite de la concentration sûre et forte de toute la franc-maçonnerie française, imposa le dilemme assez connu à M. le Président des Ministres : ou cesser toute démarche avec le Saint-Siège et marcher en avant comme par le passé, ou recevoir tout de suite le coup de pied qui l'aurait précipité du pouvoir. » Ces affirmations du correspondant sont très sujettes à caution en tant, par exemple, qu'elles supposent en M. Poincarré des intentions de détente que son sectarisme personnel et son opportunisme politique ne lui permettent pas d'avoir. Ainsi la franc-maçonnerie française se fait vanter un peu trop par ses émissaires italo-espagnols, quand elle leur fait dire qu'elle a terrorisé M. Poincarré. Il reste constant cependant, non seulement qu'elle le ferait, s'il le fallait, mais qu'elle a l'effronterie de se vanter d'un acte qui dénonce une fois de plus

l'asservissement du gouvernement français, et la tyrannie de la Secte, qui met la satisfaction de sa haine antireligieuse au-dessus des intérêts les plus importants et les plus évidents de la patrie française. — AIR., 25 août, 1912.

Mexique

F.·. M.·. ET GUERRE CIVILE. — C'est le secret de tout le monde que la guerre civile au Mexique est l'ouvrage de la franc-maçonnerie. Dernièrement, le grand Commandeur du Rite Ecossais, du Mexique M. José Castillot, qui est membre du Congrès américain, a eu une entrevue avec M. Richardson, chef de la juridiction méridionale du même Rite Ecossais, pour se concerter sur la situation politique de la République du Mexique et sur les moyens d'y rétablir la paix. Comme on le voit, les francs-maçons ne songent même pas à dissimuler aux yeux du public le rôle qu'ils jouent dans cette affaire. — AIR. 13 août, 1912.

Pays-Bas

PACIFISME ET F.·. M.·. — Sur l'initiative du Grand-Orient néerlandais, une circulaire a été envoyée à toutes les Grandes Loges en vue d'une souscription qui permettra d'offrir au Palais de la Paix, à la Haye, un candélabre de prix, comme hommage du monde maçonnique.

PRESSE MAÇ.·. — Un nouvel organe maçonnique vient d'être créé aux Indes néerlandaises. Il s'appelle *Lux Orientis* et paraîtra tous les deux mois. Il est spécialement consacré aux intérêts de la maçonnerie féminine.

Pologne

MARIAVITES. — Les femmes mariavites de Lodz se sont rendues à Plotzk en pélerinage pour vénérer leur « Sainte petite Mère » Kozlowska et les prêtres mariavites. Leurs procédés à Plotzk furent tellement extravagants, bruyants et peu décents, que le gouverneur de Plotzk s'est vu obligé de donner ordre à la police d'arrêter ce pélerinage *sui generis* et de renvoyer les pèlerins par étapes à Lodz. Quelque chose, paraît-il, craque chez les mariavites. Ils trouvaient toujours de l'appui chez le gouvernement russe ; et maintenant c'est le gouvernement qui les morigène. — AIR. 18 août, 1912.

— C'est un fait désormais établi, que le mouvement mariavite a perdu tout prestige auprès des Polonais et même est tombé en défaveur auprès du gouvernement russe. Celui-ci tout d'abord comptait s'en servir pour diviser les sentiments de la population et les affaiblir. Les mariavites s'enfoncent chaque jour davantage

dans leurs inconcevables erreurs et deviennent la risée de tous les gens sensés. Récemment, quand leur « prêtre » Golembiowski sortait de l'église mariavite à Lodz, les femmes, fanatisées par une certaine Masztalerz, ont entouré Golembiowski en l'implorant et insistant pour qu'il permette qu'on le crucifie. Le pauvre diable tâchait de s'en tirer de son mieux. Persuasions, protestations n'aidant pas, il a pu à peine échapper aux mains des cruelles dévotes qui le menaçaient pour tout de bon. Le dernier acte de cette tragicomédie se déroula chez le commissaire de la police locale, qui, sans pouvoir apaiser la soif de sang de ces étranges « ouailles » les traduisit toutes au tribunal. — AIR 27 août, 1912.

Juifs. — La société des « Faucins » juifs (société des gymnastes) a célébré une fête à Tomaszow Rawski, en Pologne. Ses membres portaient tous des costumes nationaux avec des écharpes bleues et blanches. AIR. 10 août, 1912.

— La confection des listes des électeurs au 1er degré en Lithuanie présente un fait très inquiétant. Les chiffres démontrent que la majorité de ces électeurs sont juifs. Dans la première curie ou section, il y a 1.138 juifs et seulement 738 catholiques. Dans la curie russe, il n'y a aussi que 3.066 électeurs orthodoxes. Ainsi la capitale de la Lithuanie est menacée d'avoir pour la quatrième douma un député juif. — AIR., 21 août, 1912.

Portugal

Crémation. — La Chambre des députés de Lisbonne, continuant l'œuvre antichrétienne dont l'exécution lui a été confiée par les Loges, étudie en ce moment un projet de loi qui rendrait la crémation des corps obligatoire. On remarquera à ce propos que la franc-maçonnerie, en Portugal, comme en France, et comme partout, non contente de persécuter les vivants, s'acharne jusque sur les morts. Il suffit que l'Eglise prescrive un rite à suivre, ou promulgue une loi, quelque juste ou raisonnable qu'elle soit, pour que la secte s'y oppose de toutes ses forces. Ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelée l'Eglise du diable. — AIR., 14 août, 1912.

Persécution maç∴. — Les archevêques de Baltimore, de New-York, de Boston, ont envoyé un message au patriarche de Lisbonne au nom des catholiques des Etats-Unis, dans lequel ils lui expriment leur indignation de la persécution du catholicisme en son pays et les souhaits que la paix et la liberté se rétablissent un jour au Portugal. AIR., 22 août, 1912.

— Les sectaires portugais, dignes disciples de leur chef Vasconcellos, ont arrêté à la Figueira da Foz une jeune demoiselle de 19 ans, coupable d'un crime inconnu même au code pénal, celui d'être la sœur d'un prêtre émigré. Et non seulement la jeune fille a été

jetée en prison, mais encore on a refusé à sa mère d'aller la voir. Les criminels ont peur de leur propre ombre, c'est naturel ; le trouble de leur conscience s'ajoute à la crainte du gendarme. Mais qu'un gouvernement victorieux ait peur d'une jeune fille, qu'on veuille la punir d'avoir un prêtre pour frère, c'est ce qui ne s'était plus vu depuis Pombal, ou depuis les tristes commissaires de la Convention française. AIR., 22 août, 1912.

Russie

FÊTE MAÇ∴ — Mgr Dimitrii, évêque orthodoxe de Riazan, vient de publier une circulaire par laquelle il défend aux élèves des écoles paroissiales de prendre part à la vente et aux fêtes de « *la Fleur blanche* », vu que c'est une fête toute maçonnique sous le pavillon de la Croix, et que l'emblème lui-même est un signe adopté par la secte. On ne peut que féliciter Mgr Dimitrii de son courage apostolique. Sa défense vient très à propos, car on importe de plus en plus en Russie les usages et les rites maçonniques pratiqués dans les pays d'Occident. Mgr Dimitrii a donc agi en bon patriote et en pasteur vigilant. — AIR. 14 août, 1912.

DISPUTES DE SECTES RELIGIEUSES. — Non loin de Iaroslav, il y a un modeste village appelé Vasiljevo, qui n'est remarquable que parce que c'est la patrie d'un sectaire nommé Cherubinoff. Ces jours derniers, il s'est rendu dans son village natal, et tandis qu'il était paisiblement à la fenêtre de la chaumière de ses pères, il a vu avec étonnement s'approcher une procession solennelle avec des bannières, la croix, des cierges, etc. A la tête de la procession s'avançait un moine orthodoxe du cloître de Iaroslav, et le curé orthodoxe du lieu. Le moine, un certain Père Cornele, jouit de la renommée d'un brillant orateur. La procession s'est arrêtée juste devant la fenêtre du sectaire, et les prêtres ont exhorté tous les fidèles à prier Dieu de libérer la contrée du fléau qui s'est abattu en la personne de Chérubinoff. « Ce n'est pas de la grêle ou de la chaleur, du feu ou de la peste, que nous demandons d'être libérés, ô Seigneur, mais de l'hérétique qui porte ici sa doctrine funeste ». A la fin de cette cérémonie, à laquelle assistait Chérubinoff effrayé de l'attitude peu tranquillisante de la foule, le moine prononça un discours dans lequel il enseignait au peuple comment il faut procéder vis-à-vis des hérétiques. Ensuite tout le monde entra à l'église orthodoxe, où l'on traîna aussi Chérubinoff, et alors commença une discussion. Le moine cherchait ses meilleurs arguments, et Chérubinoff, plus mort que vif, tâchait de lui répondre et de lui tenir tête. Quand Chérubinoff se mit à citer les textes des Saintes Ecritures qui donnaient selon lui valeur à ses assertions, le Père Cornele, ne trouvant plus de réplique, s'est écrié : « Ne le croyez pas, il parle par cœur, ce sont ses paroles à lui, non les paroles des Ecritures ». Et après ces mots, il quitta l'église, invitant les fidèles à suivre son exemple. Chérubinoff, satisfait cependant de l'impression générale de cette dispute, qui lui a été assez favorable, espère en profiter pour faire des prosélytes. C'est là une preuve de la sagesse de

l'Eglise catholique, qui ne permet ces sortes de débats qu'avec les plus sages précautions sur la science et l'intelligence de ceux qui les veulent entreprendre. — AIR. 18 août, 1912.

JUIFS. — Le « Jewish Year Book » donne des chiffres très intéressants sur le nombre des Juifs et sur leurs conditions dans différents pays. Le nombre des Juifs sur le globe entier s'élève à 11.081.000; ils sont répartis de la manière suivante : 8.748.000 habitent l'Europe ; 1.556.000 l'Amérique ; 354.000 l'Afrique ; en Asie, il n'y en a que 242.000, et finalement en Australie seulement 17.000. — En Europe, les Juifs sont plus nombreux en Russie, (5.100.000) ils se sont établis de préférence dans les pays occidentaux. Le royaume de Pologne en compte 2.000.000, et la Lithuanie et la Ruthénie 3.000.000 ; le nombre insignifiant qui reste est dispersé dans la Russie proprement dite.— La position des Juifs en Russie, en ces derniers temps, devient de plus en plus difficile. On les expulse des gouvernements de la Russie Centrale, et avec la population des confins occidentaux, leur lutte économique devient chaque jour plus aiguë. Les bureaux de la société juive Ica démontrent qu'en 1901, 38.600 juifs ont émigré se dirigeant vers les Etats-Unis et vers l'Argentine ; en 1902, 57.600 ; en 1903, 63.500 ; en 1904, 104.800; en 1905, 88.500 ; en 1906, 156.900 ; en 1907, 106.900, en 1908, 45,000 ; en 1909, 61.000. Ces chiffres sont instructifs : l'année 1904 amène la guerre russo-japonaise ; l'émigration juive monte à 104.800 ; les « bons » citoyens quittent en masse le pays qui les a nourris, afin d'éviter le service militaire dans un temps où le pays est exposé à de grands dangers et aurait le plus besoin du secours de tous ses sujets. En 1907, les Juifs émigrent aussi en masse à la suite de la Révolution qui a sévi après la guerre. Qui cependant avait semé dans les populations dont est formé l'empire russe les idées révolutionnaires et les avait poussées aux derniers excès, sinon les Juifs eux-mêmes? La baisse sensible de l'émigration en 1908 et en 1909 s'explique par la crise économique que les Etats-Unis ont subie alors. — AIR. 28 août, 1912.

Suisse

SOCIALISME ET F.·.-M.·. — Le parti socialiste de la Suisse française, réuni en congrès à Auvenier, à la fin de juillet dernier, s'est refusé à proclamer l'incompatibilité entre le socialisme, d'une part et la maçonnerie et les sociétés secrètes en général, d'autre part. Il a motivé sa décision sur le fait que les statuts de la fédération ne permettent aucune infraction et aucune atteinte à la liberté individuelle. Il observera donc à l'égard de la maçonnerie la même conduite qu'à l'égard de n'importe quelle secte religieuse.

Turquie

F.·.-M.·. ET JEUNES TURCS. — Les tristes événements qui se suc-

cèdent dans ce pays, où les tremblements de terre font écho à l'anarchie des hommes, provoquent dans la presse de l'univers entier des articles émus. A quelque opinion qu'ils appartiennent, les journaux sont unanimes à reconnaître l'origine du mal ainsi que les causes de son aggravation et ses néfastes effets dans la franc-maçonnerie, dont la Turquie est devenue la proie. C'est le comité jeune-turc dit « *Union et Progrès* » qui est le fauteur des désordres, qui provoque les troubles, fait appel à la résistance contre tout essai d'ordre et déchaîne la guerre civile. Cependant la majorité des esprits n'est pas encore acquise au fameux comité, tant s'en faut. Et il y a là, peut-être, le germe d'un renouveau pour la Turquie, quand, enfin éclairée, elle rejettera les francs-maçons et se refusera à leurs menées.

Cf. Le numéro d'août de la revue intitulée : *Mécheroutiette*, qui décrit toute la crise actuelle ; *La Correspondance de Rome* du 17 août, consacrée à l'article d'Albert Fua dans la Revue *Mécheroutiette* : *Le Comité Union et Progrès et le Panislamisme.* Il s'agit du projet des Jeunes-Turcs de grouper trois cent millions de musulmans sous l'autorité du Khalife de Constantinople et de reprendre la revanche des Croisades en détruisant le monde chrétien. Idée maçonnique gigantesque !

En attendant, la politique jeune-turque est la faillite de la Maçonnerie, et il est piquant de rapprocher de la situation actuelle de la Turquie l'ordre du jour du Convent du G.˙.O.˙. de France en 1908, compte-rendu du Convent de 1908, p. 34-35) :

LE F.˙. DESMONS, *président.* — Voici une proposition déposée sur le Bureau par les FF.˙. Dupouy et Sératzky :

Le Convent, devant l'admirable mouvement révolutionnaire des Jeunes Turcs, dont l'énergie patiente, le travail incessant, l'héroïsme merveilleux ont su vaincre toutes les forces de réaction et de barbarie.

Adresse son salut fraternel et l'expression cordiale de sa sympathie aux Loges sœurs de Turquie.

Les félicite de leur œuvre grandiose d'affranchissement et fait des vœux pour la réalisation complète, en Turquie, de l'idéal maçonnique de justice, de liberté et de fraternité.

LE F.˙. DUPOUY. — Mes FF.˙., c'est en ma qualité de représentant de la L.˙. *Veritas*, O.˙. de Salonique, que je vous propose de voter cet ordre du jour de fraternelle sympathie.

Tous, jeunes ou vieux Maçons, nous nous sommes faits, depuis notre entrée dans les temples, à cette idée que c'est à la Franc-Maçonnerie que nous devons la Révolution française, c'est-à-dire l'émancipation du cerveau en France. Vous savez dans quelle situation malheureuse était cette pauvre Turquie, si aujourd'hui elle peut saluer l'aurore de la liberté, c'est à la jeunesse, aux Jeunes Turcs qu'elle le doit, nous ne devons pas oublier, nous, que ces Jeunes Turcs en majorité sont FF.˙. Maç.˙. ;

c'est dans nos temples qu'ils sont venus puiser les enseignements et cet esprit maçonnique et cet esprit révolutionnaire qui leur ont permis d'accomplir leur œuvre si féconde en résultats.

Je vous demande, mes FF.·., d'adopter d'enthousiasme le vœu que nous vous proposons et d'envoyer aux Jeunes Turcs votre salut le plus fraternel et le plus chaleureux. Ce sera un encouragement à la Révolution qui est commencée et à l'émancipation de la Turquie tout entière. (*Applaudissements*).

Le F.·. Richardin. — Au nom de la L.·. *Le Phénix*, O.·. de Corfou, je tiens à m'associer aux paroles qui viennent d'être dites.

Le F.·. Dupouy. — Vous pouvez ajouter votre nom au nôtre sur le vœu.

Le F.·. Richardin. — Parfaitement.

Sur conclusions favorables du F.·. Orateur, ce vœu est adopté à l'unanimité.

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, Avenue de la Gare. — Nevers

églises de son duché. Son ouvrage le plus célèbre est intitulé : *Wahres Christenthum*, Le vrai Christianisme. HOEFER (III, col. 298) en cite plusieurs autres.

Il fut le chef des théologiens mystiques protestants de son époque. Il avait étudié les mystiques catholiques et les Pères. FELLER (I, 377) dit avec raison : « Il eût fallu commencer par embrasser la vraie foi, que ces écrivains professaient, et ne chercher qu'ensuite à recueillir chez eux les lumières mystiques ». Voici l'appréciation sur Jean Arnd dans GOSCHLER (II, 27) : « Contrairement à l'orthodoxie littérale des Luthériens et à la polémique de l'époque, Arnd, sans renoncer à la croyance de son Eglise, insista sur l'importance de la vie pratique, sur la nécessité de prouver la foi par l'amour, de faire pénitence, de mortifier le vieil homme ; il étudia surtout les livres des anciens mystiques catholiques, saint Bernard, Tauler, Thomas à Kempis, etc., et devint par conséquent suspect aux zélateurs luthériens, aux faux scolastiques et fut notamment accusé d'être un hérétique et un visionnaire par Luc Osiander de Tubingue. D'autres théologiens considérés parmi les Luthériens prirent vigoureusement la défense du vieux pasteur, surtout J. Gerhard, Valentin Andreæ, Hunnius, Quenstädt. Ses quatre livres *Du vrai Christianisme* ainsi que son livre de prières intitulé : *Petit Jardin du Paradis* (*Paradiesgärtlein*), ont eu d'innombrables éditions, ont été traduits en bohême, en suédois, danois, hongrois, hollandais, anglais, français et latin, et sont devenus la lecture favorite des protestants piétistes du monde entier. On a même fait des éditions catholiques des quatre livres *Du vrai Christianisme*. Les sermons imprimés d'Arnd ont un peu moins de réputation. La direction indiquée par Arnd fut suivie plus strictement encore par Spéner, fondateur de la secte des piétistes, et Arnd a toujours eu d'éloquents défenseurs parmi ces derniers, par exemple, Jean-Albert Bengel, qui vit dans Arnd l'ange dont parle l'Apocalypse de Saint-Jean au ch. 14, v. 6 ».

LENGLET DU FRESNOY relève la seconde édition sans doute du même ouvrage au nº 688 du t. III (p. 285) : *Josephi* STELLATI, *Pegasus firmamenti, sive introductio in veterum sapientiam, quæ hodie a Fraternitate Roseæ-Crucis, magia et Pansophia recte vocatur*, in-8º, 1619.

SÉDIR (*lib. cit.* p. 74) écrit : « Joseph STELLATUS, l'auteur du *Pegasus Firmamenti*, serait d'après Arnold (Kirchen und Ketzer Historie, II. p. 903), Christoph HIRSCH, prédicateur à Roha et à Eisleben.

Arndt dit que c'était un ami d'Andreas, à qui ce dernier avait découvert tous ses secrets, et par les soins duquel trente théosophes anonymes s'étaient réunis dans le Wurtemberg pour y écrire le *Famam Fraternitatis*, afin de rassembler tous les amis inconnus de la sagesse ; celui qui sait lire entre les lignes peut voir cela dans le *Turris Babel* et l'*Invitation* d'Andreas ».

412. P. Joh. ROBERTI, Soc. Jesu. Goclenius Heautontimorumenos. — (S. l.), 1618.

[P. Jean ROBERT, de la Société de Jésus. Goclenius, bourreau de soi-même.]

KLOSS, nº 2534.

Jean ROBERTI (1569-1651) de Saint-Hubert, dans les Ardennes, se fit jésuite en 1592. Il fut professeur de Théologie et d'Ecriture Sainte dans les Universités de Douai, de Trèves, de Wurtzbourg, de Mayence ; puis il séjourna assez longtemps à Liège et enfin à Namur.

Le P. Roberti composa des livres d'exégèse sur Ezéchiel ; d'hagiographie, sur saint Barthélemy, saint Hubert, saint Lambert et plusieurs autres saints ; de controverse, sur le Culte des Images, sur la Messe ; d'apologétique, sur le Mépris du monde et sur les considérations qui doivent porter les habitants de Liège à garder la foi.

Sa polémique contre Goclenius qui prétendait guérir toutes les maladies avec l'aimant lui fit composer un premier ouvrage suivi de cinq dissertations. GOCLENIUS (1572-1621), médecin allemand et disciple de Paracelse, professa la physique et les mathématiques à Marpurg. Ce fut son *Tractatus de magnetica vulneris curatione*, 1613, in-12 qui engagea entre le P. Roberti et lui la discussion dans laquelle le livre catalogué par Peeters est la seconde réponse du jésuite. Van HELMONT (1577-1644), gentilhomme de Bruxelles, vint assez malheureusement au secours de Goclenius, car son livre *De magnetica vulnerum curatione* fut condamné par l'Université de Louvain et Van Helmont fut même enfermé dans les prisons de l'archevêque de Malines, jusqu'à sa rétractation. Goclenius et Van Helmont furent, avec Paracelse, les précurseurs de Mesmer (FELLER V, 489 ; VI, 232 ; XI, 30 ; HOEFER XLII, col. 389 ; MICHAUD XXXVI, 142).

Voici, d'après DE BAKER (I, 635), tous les ouvrages du P. Roberti contre Goclenius :

« Anatome magici libelli Rodolphi Goclenii de curatione magnetica per unguentum Armarium. Treviris, 1615, in-12.

—Tractatus novi de Magnetica vulnerum curatione, authore D. Rodolpho Goclenio, Med. D. et Professore Marpurg. ordinario, brevis anatome, exhibita arte et manu Joh. Roberti... Lovanii, Christ. Flavius, 1616, in-8°, pp. 54. — Et dans le Theatrum sympatheticum auctum. Norimbergæ, Joh. Andr. Endterus, etc., 1662, in-4°, de même que le suivant.

Voici le titre de l'ouvrage de Goclenius : Tractatus de Magnetica curatione vulneris, citra ullam et superstitionem et dolorem, et remedii applicationem, orationis forma conscriptus, a priori tum ob rerum et causarum, tum exemplorum etiam augmentum longe diversus ; accesserunt enim antiquissimorum sophorum, Rhagaëlis, Thetelis, Chaëlis, Salomonis et Hermetis Periapta (*ligatures*) et Signaturæ, quibus quousque et quantum sit habenda fides, simul indicatur. Marpurgi, Rudolphus Hutivalckerus, 1608, in-12. — Francofurti, Joh. Saurius, 1613, in-16. — Et dans le Theatrum Sympatheticum auctum. — Et dans : Longini Cæsaris Trinum Magicum, sive secretorum Magicorum opus. Francofurti, 1673, in-12.

Goclenius répondit à l'écrit du P. Roberti par : Synarthrôsis (*liaison*) Magnetica, appositæ infaustæ anatomiæ Joh. Roberti Jesuitæ ; pro defensione Tractatus de Magnetica vulnerum curatione. Marpurgi, Johan. Saurius, 1617, in-12. — Et dans le Theatrum Sympatheticum auctum. Le P. Roberti répliqua par l'ouvrage suivant.

— Goclenius Heautontimorumenos, id est, curationis Magneticæ, et Unguenti Armarii ruina, ipso Rodolpho Goclenio juniore, nuper parente et patrono : nunc cum sigillis et characteribus magicis ultro proruente et præcipitante. Johannes Roberti Soc. Jesu Sacerdos, S. Th. Doctor memorandi et miserandi casûs spectator, cum fide descripsit, et Goclenii magneticam synarthrosin meram Ανάρθρωσιν esse ostendit. Luxemburgi, Hubertus Reulandt, 1618, in-12, pp. 356, sans les lim. Et dans le Theatrum Sympatheticum auctum.

Goclenius fit paraître depuis : « Mirabilium Naturæ liber, concordantias et repugnantias rerum in Plantis, Animalibus Animaliumque morbis et partibus manifestans. Adjecta est in fine brevis et nova Defensio Magneticæ curationis vulnerum, ex solidis principiis. Francof., 1625, in-12. It. apud Joh. Davidem Zunnerum, 1643, in-12.

— Metamorphosis Magnetica Calvino-Gocleniana, quâ Calvino-Dogmatistæ, et imprimis D. Rodolphus Goclenius stupendo magnetismo in Giezitas migrant, et alia mysteria mirificissima vi, et nova, miraque arte ipsius D. Goclenii descripta a R. P. Joh. Roberti... ex occasione intexuntur considerationes aliquot ad Marcum Antonium de Dominis, quondam Archiepiscopum Spalatensem, nunc in Angliam profu-

gium, super Consilio ab ipso exposito profectionis, sive fugæ suæ. Leodii, Joan. Ouwerx, 1618, in-16, pp. 140.

— Goclenius Magus, serio delirans. Epistola Adversus libellum ejus quem Morosophiam inscripsit. Duaci, Arn. Wion, 1619, in-12. Contre le livre de Goclenius, intitulé : Morosophia.

— Curationis Magneticæ, et Unguenti Armarii magica impostura clara demonstrata. A Johanne Roberti Societ. Jesu Sacerdote, S. Theol. Doctore. Modesta Responsio ad perniciosam Disputationem Joannis Baptistæ ab Helmont Bruxellensis, Medici Pyrotechnici, contra eundem Roberti acerbe conscriptam. Luxemburgi, excudebat Hubertus Reulandt, 1621, in-12, pp. 100 sans l'épit. dédic. et la préf. — Coloniæ Joan. Kinckius, 1622, in-12.

J. B. Van Helmont, admirateur de la Doctrine de Goclenius, ne laissa pas sans réponse les écrits du P. Roberti. Il publia donc son Traité de : « Magnetica vulnerum curatione » qui lui attira les censures de la plupart des Facultés de Théologie et de Médecine de l'Europe et qui fut la cause du procès que lui intenta le Promoteur de a Cour Archiépiscopale de Malines.

Son ouvrage est intitulé : Jo. Bapt. Helmontii de Magnetica vulnerum curatione disputatio contra D. Joa. Roberti Presb. S. J. Parisiis, Vict. Le Roy, 1621, in-8°. Cet écrit est encore dans les éditions suivantes : Joan. Bapt. Van Helmont Opera omnia. Francofurti, 1682, in-fol. — Opera omnia, cum indice rerum et verborum. Una cum introductione atque clavi Mich. Bernardi Valentini. Francofurti, Hier. Chr. Paulli, 1707, in-4° ».

413. Cento Virgilianus de fratribus R.C., authore F. G. Menapio. — Cento Ovidianus de fratribus R. C., auctore F. Gentdorp, cognomento Gometz Menapius. — (S. l.), 1618 ; in-12.

[Centon d'après Virgile sur les Frères R. C., par F. G. Menapius. — Centon d'après Ovide sur les Frères R. C., par F. Gentdorp, surnommé Gometz Menapius.]

Kloss, n° 2539.

Deux libelles du fameux Menapius contre les Rose-Croix. Nous trouvons ici quelques-uns des pseudonymes employés par ce « calomniateur » de la Confrérie des Rose-Croix. Voir ci-dessus, n° 379, où nous avons relevé le même ouvrage dans Lenglet du Fresnoy.

Dans l'*Instruction à la France sur la vérité de l'histoire des Frères de la Roze-Croix* (Paris, Julliot, 1623), l'auteur, G. Naudé, a inséré dans ses pages préliminaires non chiffrées, une pièce de vers latins sous ce titre : F. G. Menapius *in Epigrammat. F. R. C. Strenæ loco transmissis*. Voici les deux derniers vers :

« O stolidos homines de se qui talia jactant
Et qui vera putat stultior esse potest ».

414. Epistola Fr. Rogerii Baconis de secretis operibus artis et naturæ, et de nullitate Magiæ ; opera Joh. Dee Londini e pluribus exemplaribus castigata, etc. — Hamburgi, 1618 ; in-12, 80 pages.

[Lettre de Fr.-Roger Bacon sur les actions secrètes de l'art et de la nature, et sur la vanité de la Magie ; corrigée d'après plusieurs exemplaires par les soins de J. Dee de Londres.]

Kloss, n° 2540, sous le format in-8°. Cette lettre, selon Kloss, est dédiée aux Rose-Croix.

Pour le médecin John Dee, voir ci-dessus, n° 83.

On sait que John Dee fut un célèbre alchimiste et un prétendu visionnaire. Méric Casaubon, fils de l'érudit, a publié un in-folio sous ce titre : *Relation fidèle et véritable de ce qui s'est passé durant de longues années entre John Dee et quelques esprits*. Il est donc naturel que John Dee ait collationné l'ouvrage de Roger Bacon. Cette *Epistola Fr. Rogerii Baconis* fut traduite en français par Jacques Girard de Tournus, sous le titre : *Admirable Pouvoir et Puissance de l'Art, de Nature et nullité de la Magie*, Lyon, 1557, in-8°, Paris, 1629, in-8°.

Il ne faut pas confondre Roger Bacon (1214-1294), moine anglais surnommé le *Docteur admirable*, avec François Bacon dont nous avons parlé au n° 356. Les franciscains eurent peur de ses idées avancées pour son époque et lorsque son protecteur, Clément IV, mourut en 1628, il fut condamné par ses supérieurs et enfermé dans les prisons du couvent. L'avènement du Pape Nicolas IV lui valut la liberté. L'*Opus majus* est l'œuvre capitale de Roger Bacon, et contient en substance toute la science que développera plus tard le chancelier d'Angleterre, François Bacon. L'apologie de la raison, la prépondérance des sciences mathématiques et expérimentales, la recension des Livres Saints, la critique des arguments d'autorité, telles étaient les idées nouvelles au service d'un esprit cultivé et supérieur, mais évidemment troublantes et à bon droit, pour ses contemporains.

Cf. Frank, *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, I, 270 ; Hoefer, IV, col. 82 ; Michaud, II, 575. Pour John Dee, voir : Hoefer, XIII, col. 347 ; Feller, IV, 233, qui donne la devise favorite de ce médecin alchimiste : « *qui non intelligit, aut discat aut taceat* » ; Brunet, II, col. 561 ; Michaud, X, 267.

415. Michælis Maieri, Atalanta fugiens, h. e. Emblemata nova de secretis naturæ chymica, accomodata partim oculis et intellectui, figuris (52) cupri incisis, adjectisque sententiis, etc. — Oppenheim, Hier, Galler, sumptibus Joh. Theod, de Bry, 1618 ; in-4°, 214 pages.

[Michel Maier. Atalante fugitive, c'est-à-dire Nouveaux Emblèmes chimiques des secrets de la nature, adaptés aux yeux comme à l'intelligence au moyen de (52) figures sur cuivre et par l'addition d'aphorismes.]

Kloss, n° 2543, signale également cette édition in-4° et la dit appréciée et recherchée à cause des cuivres gravés par de Bry.

Voir ci-dessus, n°s 211, 360, 361, 388 et 410.

Voici ce que Waite écrit sur l'*Atalanta fugiens* (p. 269) : « Le plus curieux de tous ses ouvrages est « *Atalanta fugiens* », qui abonde en gravures sur cuivre bizarres et mystiques, révélant emblématiquement les plus inscrutables secrets de la Nature. Cette œuvre, avec le *Tripus Aureus* ou trois traités de Basile Valentin, Thomas Norton, et Cremer, l'Abbé de Westminster, qui furent déterrés par l'activité de Maïer, semble avoir paru avant qu'il ne se soit plongé dans l'insoluble mystère rosicrucien ».

416. Sylloge an Hostia sit verus Cibarius, et synonymos dictus Panis, a Fratre R. C. donata Joh. Conr. Rhumelio et Martino Piello, per Theophilum de Pega, cum tract. Arnoldi de Villanova. — Hanoviæ, typis Wechel, 1618 ; in-12.

[Dissertation (au sujet de savoir) si l'hostie est un aliment véritable, et est appelée pain par synonymie, proposée par un Frère R. C. à Jean-Conrard Rhumelius et à Martin Piellus. Par Théophile DE PEGA, avec un traité d'ARNAULD DE VILLENEUVE.]

KLOSS, nº 2549, sous le format in-8º.

Le nom Théophile de Pega est supposé. D'après la note de KLOSS, l'auteur de cet ouvrage serait BECMANN, le père, de Francfort-sur-l'Oder.

LENGLET DU FRESNOY (III, 284, nº 686) catalogue comme il suit le même ouvrage : *Sylloge, an Hostia sit Verus Panis, a Fratribus Roseæ-Crucis donata Rhumelio et Puello per Theophilum de* PEGA, in-8º, Hanoviæ, 1618.

417. Pia et vtilissima admonitio de fratribus R.C. Nimirum an sint? quales sint? vnde nomen sibi asciverint? et quo fine eiusmodi Famam scripserint? Conscripta a Henrico NEUHUSIO, Dantiscano Med. et Phil. Mag. Prostat apud chro. Vetter, 1618 ; in-12, 63 pages.

[Pieux et très utile avertissement au sujet des Frères R. C. Existent-ils vraiment ? Que sont-ils ? D'où ont-ils pris leur nom ? Dans quel but ont-ils écrit la *Fama* ? Par Henri NEUHAUS, de Dantzig, Maître en Médecine et en Philosophie.]

KLOSS, nº 2550, sous le format in-8º.

Sur cet ouvrage et son auteur, voir la notice du nº 229, à propos de la prétendue édition de 1610.

418. Petri BUNGII, Bergom. Numerum (*sic ; lire :* numerorum) mysteria ex additis (*sic : lire :* abditis) plurimarum disciplinarum fontibus hausta. — Lutetiæ Parisior., 1618 ; in-4º.

[Pierre BUNGIUS, de Bergame. Les mystères des nombres, puisés aux sources cachées de la plupart des sciences.]

KLOSS, nº 3884.

Pierre BONGO, mort en 1601, était chanoine et chantre de la cathédrale de Bergame, où il était né. Il possédait toutes les sciences connues au XVIe siècle. Il fit paraître en deux parties son traité intitulé : *De mystica numerorum Significatione*, Bergame, 1583, 1584. La 3e édition porte le titre catalogué, fort défectueusement d'ailleurs, par Peeters, elle est de Venise 1585, in-4º. La même année parut une édition in-folio à Bergame, une autre in-4º en 1599, avec un appendice. L'édition de Paris, en 1618, est la plus parfaite. Nous lisons dans MICHAUD (V, 2) l'appréciation suivante de cet ouvrage : « Les opinions des critiques sont partagées. Quelques-uns regardent ce livre comme un recueil précieux de tout ce que les Anciens ont pensé sur les nombres et leurs propriétés ; d'autres, comme une compilation faite sans goût et sans jugement d'une multitude d'historiettes plus amusantes qu'utiles ».

Cf. FELLER, II, 406 ; HOEFER, VI, col. 570.

419. Invitationis ad fraternitatem Christi pars altera, paraeneutica (J. Val. ANDREÆ). — Argentor., haered. Laz. Zetzneri, 1618 ; in-12, 67 pages.

[Invitation à la Fraternité du Christ ; Seconde partie : exhortative (par J.-Val. ANDREA.]

Très vraisemblablement le même ouvrage que celui noté au nº 401. Cette fois le titre et les indications bibliographiques répondent à celles de Kloss, nº 2518.

420. Descriptio fraternitatis R. C.— Mur., 1618 ; in-4º, 47 pages.

[Description de la Fraternité R. C.]

Kloss, nº 2536, d'après lequel cet ouvrage est attribué à Schweighard. Sur ce pseudonyme, voir ci-dessus, nº 349.

Voir aussi, à propos de cet ouvrage, la notice du nº 353.

421. F. R. C. Fama e Scanzia redux. Buccina Jubeli (*sic ; lire :* Jubilei) ultimi. Eoæ Hyperbolcæ prænuncia montium Europæ cacumina suo clangore feriens, inter colla et convalles Araba resonans. — (S. l.), 1618 ; in-12.

[F (raternité des) R (ose-) C (roix). La *Fama* de retour de Campanie. Trompette du dernier jubilé. Prédiction d'Aurore hyperbolique, frappant de son bruit éclatant les sommets des montagnes d'Europe, (et) résonnant parmi les collines et les vallées d'Arabie.]

Kloss, nº 2537, format in-8º.

Cf. Lenglet du Fresnoy, III, 287, nº 702. Titre de l'ouvrage sans lieu, ni date, ni format.

422. Speculum Constantiæ, d. i. Eine nothwendige Vermahnung an die jenige, so ihre Namen bereits bey der heiligen, gebenedeiten Frat. dess R. C. angegeben, dass sie sich durch etliche böse verkehrte Schrifften nicht jrr machen lassen, sondern vest halten, und getrost stehen bleiben sollen, etc. — (S. l.), 1618 ; in-12.

[Miroir de la Constance, ou Exhortation nécessaire adressée à ceux dont les noms sont déjà donnés à la sainte et bénie Fraternité du R. C., qu'ils ne doivent pas se laisser induire en erreur par certains écrits méchants et pervers, mais doivent se tenir fermes et demeurer confiants.]

Kloss, nº 2526, indique l'ouvrage du format in-8º, et complète le titre de la façon suivante : *Mehrertheils auff den Tractat dessen Titel* : *Speck auff der Fall*, *so wider diese Frat. aussgangen gerichtet*, durch Irenaeum Agnostum. (5. *August*). 1618. « Principalement dirigé contre le traité intitulé : *De la graisse pour la chute*, qui a été publié contre cette Fraternité, par Ireneus Agnostus. »

Sur le pseudonyme Ireneus Agnostus, voir les nºs 320 et 379. Cette fois, l'auteur qui se cache sous ce nom apparaît comme un apologiste des Rose-Croix, alors que jusqu'ici on n'a eu que des libelles de lui à citer contre lesdits Rose-Croix.

L'ouvrage *Speck auff der Fall* sera catalogué un peu plus loin, nº 426. Voir encore, à propos de cette polémique, le nº 453.

Lenglet du Fresnoy (III, 284, nº 685) inscrit le même ouvrage avec le titre et les indications suivantes : *Speculum Constantiæ*, das ist, *Nothwendige Vermanung an die Rosen-Creutzis, Bruder*, in-8º ; Nurnberg, 1618.

423. Themis Aurea, d. i. Von den Gesetzen und Ordnungen der

löbl. Frat. R. C. Ein aussführlicher Tractat und Bericht, darinnen gründlichen erwiesen wird, dass dieselbige Gesetz, nicht allei: inWahrheit beständig, sondern auch an sich selbst, dem Gemeinen, und Privat Nutzen nothwendig, nützlich und erspriesslich seynd. Beschrieben durch Mich. MAIERUM. Jetz und im Teutsch übersetzt durch R. M. F. — Frankfurt, 1618 ; in-8°.

[Thémis d'or, ou des Lois et Ordonnances de l'illustre Frat. R. C. traité explicite et rapport où il est démontré d'une manière approfondie que ladite Loi est non seulement constante quant à la vérité, mais encore nécessaire à l'utilité générale et privée car elle est utile et profitable. Composé par Michel MAIER, et traduit ensuite en allemand par R. M. F.]

KLOSS, n° 2547. Il s'agit de la traduction allemande de l'original latin de Michel Maier, lequel fera l'objet du n° 430. Voir plus haut, n° 415.

424. Ara fœderis Teraphici F. R. C. der Assertion Fraternitatis R. C., consecrirt anno 1617 von einem Bruder dieser Societet, erst in Lateyn beschrieben, nachmals verdeutscht von J. S. N. P. et Poet. Coronat. — Neuenstadt, Joh. Kauber, 1618 ; in-4°.

[Autel de l'alliance de Terapis de la Fraternité R. C. (c'est-à-dire) de l'Affirmation de la Fraternité R. C., consacré en l'an 1617 par un Frère de cette Société ; d'abord composé en latin, puis traduit en allemand par J. S. N. P, poète couronné.]

KLOSS, n° 2527, d'après l'opinion duquel il s'agirait de la traduction allemande de l'*Assertio fraternitatis*, le poème latin de Raphal Eglinus ; voir ci-dessus, n°s 264, 283, et 334. A ce dernier numéro, les initiales du traducteur sont B. M. J ; il s'agit donc ici d'un autre poète.

425. Anticrisis ad responsum FLORENTINI DE VALENTIA, d. i. Kurtze Duplic unnd Defension auff die Widerantwort, Replic, oder Confutation der Missivens, von F. G. MENAPIO, unlengst an die R. C. abgangen (d. d. Coloniæ 29 Nov. 1617). — 1618 ; in-12.

[Réplique à la réponse de FLORENTIN DE VALENTIA, autrement dit Brève Duplique et Défense contre la Réponse, Réplique ou Réfutation des Missives adressées récemment aux R. C. par F. G. MENAPIUS (Cologne, 29 novembre 1617).]

KLOSS, n° 2524, sous le format in-8°. Sur Florentin de Valentia et Menapius, voir, la note du n° 379.

Il faut restituer de la façon suivante la polémique dont on trouve ici un nouvel écho : F. G. Menapius, sous l'un ou l'autre de ces pseudonymes, écrivit des libelles contre les Rose-Croix (Cf. n°s 320 et 413). Florentin de Valentia répondit à ces libelles, principalement dans sa *Rosa Florescens* (n° 379). A son tour Menapius répliqua à Florentin de Valentia, précisément dans cette Duplique dont il s'agit ici.

426. Speck auff der Fall : d.i. List und Betrug der newentstandenen Brüderschafft oder Frat. derer vom R. C. durch MUNDUM Christophori fil. — (S. l.), 1618 ; in-4°.

[De la graisse pour la chute, c'est-à-dire Astuce et Fourberie de la Fraternité nouvellement constituée ou Fraternité du R. C., par MUNDUS, fils de Christophore.]

KLOSS, n° 2525.

Voir plus haut, n° 422.

LENGLET DU FRESNOY (III, 280, n° 663) : *Speck auff der fall, i. e. List und Betrug der Bruderchafft vom Rosen-Creutz*, in-4°. Ingolstad, 1615.

ROSENTHAL (p. 54, n° 745) donne un titre bien plus complet : ROSÆE CRUCIS *Frater Thrasonico-Mendax. Das ist : Verlogener Rhumbsichtiger Rosencreuizbruder. Oder-Verantwortung auff die Scartecken Speculi Constantiæ, so neulich wider den Catholischen Tractat : Speck auff der Fallen, von einem vermainten Rosencreutzer aussgesprengt worden..... Beschriben durch S. Mundum Christophori F. Theosophiæ ac Pansophiæ amantem*. O. O. 1619. 5 Bll. u. 134 SS. 4. Br. Kloss, Nro 2554.

427. Speculum sophicum Rhodo-Stauroticum, d. i. Weitläuffige Entdeckung dess Collegii, und axiomatum von der sondern erleuchten Frat. Christ. Rosen-Creutz ; allen der wahren Weisheit begirigen Expectanten zu fernerer Nachrichtung, den unverstendigen Zoilis aber zur unausloschlichen Schandt und Spott. [Durch Theophil. SCHWEIGHART] Constantiensem. — (S. l.), 1618 ; 3 tomes in-4°, fig.

[Miroir sophistique Rhodo-Staurique, ou Ample découverte du Collège et des Axiomes de la Fraternité spécialement illuminée de Christian Rose-Croix ; (dédié) à tous ceux qui, avides de la vraie sagesse, attendent de plus complètes informations ainsi qu'aux imbéciles Zoiles, mais pour leur ineffaçable honte et risée. (Par Théophile SCHWEIGHART), de Constance.]

KLOSS, n° 2535, à qui le nom de l'auteur est emprunté. Peeters remplace ce nom par un *etc*. Sur Th. SCHWEIGHART, voir le n° 349. Cf. Frank FREUDENBERG, p. 24.

428. Sphynx Rosacea, d. i. Der Entdeckung der Brüderschaff dess löbl. Ordens dess R. C. und deren Famæ und Bekendtnusst ohngefährliche Muthmassung, etc. — Frankfurt, Simon Schaumberger (FLORENT. VALENTIA), 1618 ; in-12.

[Le Sphinx de la Rose, ou Hypothèse inoffensive sur la découverte de la Fraternité de l'illustre Ordre du R. C., ainsi que sur la *Fama* et la *Confession*.]

KLOSS, n° 2564, enregistre ce livre sous le format in-8° et donne le nom de l'auteur « Durch Chro. NIGRINUM, Philomusum et Theolo. » Ce Chro. Nigrinus, ami des Muses et théologien tout à la fois, serait un autre pseudonyme de Florentin de Valentia ; Cf. ci-dessus, n° 379.

Voici le titre donné par LENGLET DU FRESNOY (III, 285, n° 682) : « *Christ*. NIGRINI, *Sphinx Rosacea,darinnen des Rosen-Creutzes Ordens Anfangen und Aurores, Glaubens Bekantnis, Mysteria und Caracteres entdecket werden*, in-8°. Francfurt. 1619.

429. Ohne die Reformation, Zeile auf Zeile Bringer's Ausgabe folgend. — Dantzig, Andress Hünefeldt, 1618 ; in-12, 134 pages.

[.... Sans la *Reformation* (et) suivant ligne par ligne l'édition de Bringer.]

Il s'agit d'une nouvelle édition de la *Fama*, accompagnée de la *Confession*, mais

sans la *Réformation*. Comme déjà ci-dessus au n° 391, Peeters ne reproduit que la fin du titre.

Cette nouvelle édition est le fac-similé de celle donnée en 1617 par Bringer ; Cf. n° 373. Kloss la signale sous le n° 2431, mais de format in-8°, et contenant 129 pages chiffrées et 15 non chiffrées.

430. Themis Aurea, h. e. De Legibus Fraternitatis R.C. Tractatus, quo eorum cum rei veritate convenientia, vtilitas publica et privata, nec non causa necessaria, evoluuntur et demonstrantur. Authore Mich. Maiero. — Francofurti, typis Nic. Hoffmann, sumpt. Luca Jennis, 1618 ; in-12, 192 pages.

[Thémis d'or, ou Traité des Lois de la Fraternité R. C., où il est développé et démontré que ces Lois sont conformes à la vérité de leur objet et contribuent, suivant une cause nécessaire, à l'utilité publique et privée. Par Michel Maier.]

Kloss, n° 2546, format in-8°. Une traduction allemande de cet ouvrage a déjà été notée ci-dessus, n° 423. Voir aussi les références du n° 415.

Voici ce que dit Waite (p. 271) : « Ni l'un ni l'autre de ces ouvrages » (il s'agit des *Symbola Aureæ Mensæ*, et du *Silentium Post Clamores*) « ne représentent l'auteur comme étant personnellement en rapport avec les Rose-Croix, pas plus qu'ils ne donnent aucun renseignement sur eux. On en peut dire autant de « *Themis Aurea* », c'est-à-dire *De Legibus Fraternitatis R. C. Tractatus* », que Maier publia à Francfort en 1618. Il y est affirmé que les lois en question sont bonnes et l'auteur s'étend sur la supériorité prééminente de l'art de guérir, il déclare que tous les vices sont intolérables chez les médecins et que les Rose-Croix en sont totalement exempts. Le point le plus curieux et le plus important de toute l' « *Apologia* » est que Maier déclare que la « *Réformation Universelle* » n'a aucun rapport avec les manifestes de la Société, mais que c'est un traité traduit de l'italien que l'on a tout simplement relié avec la « *Fama* ». De plus, il insiste très fortement pour délivrer l'Ordre de l'accusation de vouloir réformer le monde. « *Reformatio omnium heræsum potius ad Deum, quam ad hominem spectat, nec a Fratribus affectatur* ». Mais que la *Communis et Generalis Reformatio* ait ou non quelque rapport avec les R. C. ; il ressort des documents qu'on ne peut mettre en doute ou discuter, et en particulier de la « *Fama Fraternitatis* », qu'ils croyaient qu'une révolution générale était proche et qu'ils y seraient mêlés ».

431. De Lapide Philosophico. Durch Joh. Bernh. Hildebrandt. — Hall in Sachsen, 1618 ; in-8°, gravures sur bois.

[De la pierre philosophale. Par J.-B. Hildebrandt.]

432. Theologiæ Weigelii, d. i. Oeffentliche Glaubens-bekenntniss, dess weyland Ehrw. durch die dritte mentalische oder intellectualische Pfingstschule erleuchteten Mannes M. Valentini Weigelii. — Neustadt, 1618 ; in-4°.

[Théologie de Weigel, ou Profession de foi publique du digne homme M. Valentin Weigel, jadis illuminé par la troisième école de la Pentecôte, laquelle est mentale ou intellectuelle.]

Sur Valentin Weigel, voir ci-dessus, n°s 287 et 325.

433. Geistlicher Discurs und Betrachtung Was für eine Gottseligkeit und Art der Liebe erfordert wird, d. i. Wie dieselbe eigentlich beschaffen seyn will, wenn man die in aller Welt verachte, aber von Gott werth und thewer gehaltene Gemeinschafft, Wissenschaft, Weissheit und Fraternitet der rechten R. C. Brüder auf besteste Theil zu erreichen begehret, etc. — Oppenheim, Hier, Galler, 1618 ; in-8°.

[Discours spirituel et Considération sur quelle piété et quelle sorte d'amour est requise, autrement dit comment cet amour sera proprement créé, si on désire parvenir, pour la meilleure part, à la communauté, science, sagesse et Fraternité des vrais Frères R. C., que méprise l'univers entier, mais que Dieu tient en estime et en amitié.]

Kloss, n° 2538, qui, au lieu du vague *etc.* à la fin du titre, ajoute la mention suivante : *Von newen aus Taglicht gedrückt durch Doct.* Gratianum de Stellis. *C. et E. Archipol. ex prædio Domus Dei* « De nouveau mis en lumière par le Dr Gratien des Etoiles. »

434. Eine kurtze Beschreibung, der Newen Arabischen vnnd Morischen Fraternitet, laut ihren eigenen, Anno 1614 zu Cassel, vnnd Anno 1615 zu Marpurg edirten vnd publicirten Famæ und Confessionis, etc. — Gedruckt zu Liechtenberg [durch Fulgentium Nabelstürmer]. (Rostock), 1618 ; in-12.

[Brève Description de la nouvelle Fraternité arabe et maure, suivant sa propre *Fama* et *Confession*, éditées et publiées à Cassel en 1614 et à Marbourg en 1615.]

Kloss, n° 2542, qui indique l'ouvrage de format in-8, à qui le nom (ou le pseudonyme) de l'éditeur est emprunté, et qui désigne l'auteur de la façon suivante : *Durch Eusebium Christianum* Crucigerum, *von der Fraternitet des Holtzen Creutzes Jesu Christi* « Par Eusèbe-Chrétien Crucigère, de la Fraternité de la Croix de bois de Jésus-Christ ».

Sur l'édition de la *Fama*, Cassel, 1614, voir le n° 267 ; et sur l'édition de la *Confession* (avec la *Fama*), Marbourg, 1615, voir le n° 277.

La bibliothèque de la *Revue internationale des Sociétés secrètes* possède l'édition de la Fama de 1614 à Cassel; d'après une note manuscrite de l'éditeur anglais Gardner ce serait la seconde édition, la première, également de 1614 à Cassel, ne portant aucune indication de lieu ni de date.

435. Helias tertius Artista, d.i. Urtheil oder Meinung von dem Hochl. Orden der Brüderschaft des R. C. zur Antwort vff deroselben zwo unterschiedene Schrifften, deren die Erste Fama, die andere Confessio intituliret worden, etc. — (S. l.), 1618 ; in-12, 102 pages.

[Hélie troisième artiste, c'est-à-dire Jugement ou Opinion sur l'Ordre hautement illustre de la Fraternité du R. C., en réponse à deux écrits différents de cette Fraternité, dont l'un est intitulé *Fama* et l'autre *Confessio*.]

Nouvelle édition du n° 328 ci-dessus. Kloss la signale également, n° 2472, mais sous le format in-8°, et en remarquant que cette fois le nom de l'auteur n'a pas été indiqué.

Gabriel Naudé, dans son *Instruction à la France sur la Vérité de l'histoire des Frères*

de la Rose-Croix, traite longuement de l'*Helias Artista* prédit par Paracelse dans le chapitre V, intitulé : *Réponse à la principale raison de l'instauration promise, laquelle est le principal fondement de cette Compagnie.* (P. 40-52 ; Paris, Julliot, 1623).

436. Clypeum veritatis, d. i. kurtze, jedoch gründliche Antwort respective, vnd verthädigung, auff alle [vnd jede Schrifften vnd Missiven, welche an] vnd wider die hochlöbl. seelige Frat. dess R. C. bishero in offendlichen Truck gegeben vnd aussgesprengt worden. (IRENAEUS AGNOSTUS C. W. 21 Febr. 1618).— (S. l.), 1618 ; in-12.

[Le bouclier de la vérité, ou Brève, et cependant fondamentale réponse, qui est en même temps une défense, à l'ensemble et à chacun des écrits et missives qui ont été publiés et répandus jusqu'ici pour et contre la hautement illustre et bienheureuse Fraternité du R. C. (Par IRENAEUS AGNOSTUS, C. W., 21 février 1618).]

KLOSS, n° 2523, sous le format in-8°, et à qui sont empruntés les mots placés entre crochets dans le titre, oubliés par Peeters.

Au sujet d'Irenaeus Agnostus, se reporter aux nos 320 et 379 ci-dessus.

437. Gründlicher Bericht von dem Vorhaben, Gelegenheit vnd Inhalt der löbl. Brüderschaft des R.C. gestellt durch einen vnbenannten aber doch Furnemen derselbigen Brüderschaft Mitgenossen (E. D. F. O. C. R. Sen.). — Frankfurt, 1618 ; in-12.

[Relation fondamentale sur les desseins, les circonstances et l'objet de l'illustre Fraternité du R. C., faite par un compagnon, non désigné mais cependant notable, de cette Fraternité (E. D. F. O. C. R. l'aîné).]

Nouvelle édition du n° 390. Elle est également signalée par KLOSS, n° 2507, mais sous le format in-8°, comme la première.

438. Zwey Sendschreiben an die glorwürdige Brüderschaft des R. C. — Frankfurt, 1618 ; in-12.

[Deux Missives à la glorieuse Fraternité du R. C.]

Nouvelle édition du n° 331. Voir KLOSS, n° 2470, sous le format in-8°.

439. Fortalicium scientiae, d... die unfelhbare, vollkommenliche unerschätzliche Kunst aller Künsten und Magnalien, welche allen würdigen, tugendhaften Pansophiæ studiosis die glorwürdige, hocherleuchte Brüderschaft des R. C. zu eröffnen, gesandt u. s. w. — (S. l.), 1618 ; in-12.

[La Forteresse de la Science, ou l'Art impeccable, parfait et inappréciable de tous les Arts et Merveilles, envoyé par la glorieuse et très illuminée Fraternité du R. C. à toutes les dignes et vertueuses personnes qui étudient la totale sagesse, pour le leur faire connaître.]

Nouvelle édition du n° 381. Elle est également notée par KLOSS, n° 2497, mais de format in-8°.

Voici la référence de LENGLET DU FRESNOY (III, 284, n° 688) : *Fortalitium Scientiæ, Welch allen Pansophiæ studiosis die Bruderschafft des Rosen-Creutzes, zu eroffnen, Gesandt*, in-8°. Nuremberg. 1618.

440. Astronomia supracelestis. — (S. l.), 1618 ; in-12.

[Astronomie supracéleste.]

KLOSS, n° 2530. D'après KLOSS, note au n° 2529, *in fine*, l'auteur de cette *Astronomie* serait Maître Chro. HIRSCH, à qui le *Pegasus Firmamenti* (ci-dessus, n° 411) est déjà attribué.

SÉDIR (*Histoire des Rose-Croix*, p. ‹) donne à ce second ouvrage de Joseph STELLATUS (pseudonyme de Christop. *Hirsch*) le titre suivant : *Auroram astronomiæ cœlestis in Germaniam magicam*.

441. Gemma Mag'a (*sic* ; *lire* : Magica). — (S. l.), 168 ; in-12.

[La Gemme magique.]

KLOSS, n° 2531. Encore un ouvrage de Maître Chro. HIRSCH, selon KLOSS, n° 2529, note *in fine* ; et cf. le n° précédent et le n° 411.

442. Rauchmark der Rosenkreuzer, etc. — (S. l), 1618 ; in-8°.

[Fumée des Rose-Croix.]

KLOSS, n° 2532.

443. Strena Melchioris RUDOLPHII. — (S. l.), 1618 ; in-12.

[Présage de Melchior RODOLPHE.]

KLOSS, n° 2533.

444. Sendbrief an die Herren des Decemvirats der Frat. des R.C. vom geheimen Schlüssel des fast uneröffentlichen Schlosses. — (S. l.), 1618 ; in-8°, 37 pages.

[Missive aux Messieurs du Décemvirat de la Fraternité du R. C., de la part de la clef secrète du château presque inouvrable.]

KLOSS, n° 2548.

445. Atalanta fugiens, h. e. Emblemata nova de secretis naturæ chymica...., authore M. MAJERO. — Oppenheimii, Th. de Bry, 1618 ; in-4°, fig., ex-typogr. Galleri.

[Atalante fugitive, c'est-à-dire Nouveaux Emblèmes chimiques des secrets de la nature...., par M. MAIER.]

Nouvelle édition de l'ouvrage déjà catalogué aux n°s 211, 360 et 415. Cf. KLOSS, n° 2543.

446. Philosophia de Limbo, æterno perpetuoque homine novo secundæ creationis ex Jesu Christo, Dei filio, Des Edlen, Hochthe-

wren Philosophi ter maximi vnnd beyder Liechter, naturæ et gratiæ, getrewen Doctoris, Aurelij Philippi Theophrasti PARACELSI ab Hohenhaim, utriusque Medicinæ facile Principis. Allen studiosis Luminum Gratiæ et Naturæ zu nutz und gutem publicirt durch Joa. STARICIUM, etc. — Magdeburg, 1618 ; in-4°.

[Philosophie du Bandeau, de l'homme nouveau, éternel et continuel, de la seconde création depuis Jésus-Christ, fils de Dieu. Par le noble et très précieux Philosophe trois fois très grand, et fidèle Docteur des deux lumières de la nature et de la grâce, Aurèle-Philippe-Théophraste PARACELSE de Hohenhaim, sans contredit le prince de l'une et l'autre Médecine. Publié pour l'utilité et le bien de tous ceux qui étudient les lumières de la grâce et de la nature, par Jean STARICIUS.]

A remarquer les titres pompeux qui accompagnent le nom de Paracelse. Voir au n° 257 l'édition de 1613, sans nom d'auteur dans Peeters.

Voir aussi le n° 344, où nous avons relevé dans ROSENTHAL deux autres ouvrages de Staricius.

GRÄSSE cte (page 49) le CLAVIS, et (p. 122) le *Naturkündliches Bedenken.*

447. Secrets merveilleux de la Magie naturelle et cabalistique, etc. — Lyon, 1618 ; in-12.

448. Turris Babel, sive, Judiciorum de Fraternitat Roseæ (*sic ; lire :* Rosaceæ) Crucis Chaos (auctore Joann. Valent. ANDREA). — Argentorat., hæred. Laz. Zetzner, 1619 ; in-18 ; 72 pages.

[La Tour de Babel, ou Chaos des jugements portés sur la Fraternité de la Rose-Croix (par Jean-Valentin ANDREA.]

KLOSS, n° 2572. Un des écrits polémiques les plus importants relatifs aux Rose-Croix, et attribué en toute vraisemblance à J.V. ANDREA ; cf. ci-dessus, n°s 163, 345, 399, 403 et 419.

LENGLET DU FRESNOY (III, 285, n° 687) note la même édition, mais in-8°.

WAITE (*lib. cit.* p. 224) écrit à propos de la *Turris Babel* : « Trois des ouvrages de Valentin ANDREAS : *Reipublicæ Christianopolitanæ Descriptio ; Turris Babel, sive Judiciorum de Fraternitate Rosaceæ Crucis Chaos ; Christianæ Societatis Idea*, tous les trois publiés à Strasbourg en 1619 et 1620, indiquent de la façon la plus claire son projet de former une Société secrète. Il est impossible de ne pas s'apercevoir qu'il vise toujours à quelque chose de la sorte ».

Le même auteur (p. 241 et 265) tire la preuve de la *Turris Babel* que Valentin Andréas n'était pas Rose-Croix. Nous avons déjà vu que la plupart des critiques sont d'un avis contraire ; et nous avons opposé particulièrement à WAITE (n° 399, p. 106) un passage de NICOLAÏ, lequel emprunte aussi ses arguments aux écrits d'Andréas.

449. Joh. MEURSII Eleusinia, sive de Cereris Eleusinæ sacro ac festo, liber singularis. — Lugd. Batav., ex-officina Elzevirianna, 1619 ; in-4°.

[J. MEURSIUS. (Mystères) d'Eleusis, ou du temple et de la fête de la Cérès d'Eleusis, en un seul livre.]

KLOSS, n° 3775.

Meursius (Jean Ier, 1579-1639) de Loosduinen, près la Haye, professeur d'histoire à l'Académie de Leyde, puis de langue grecque, historiographe des Etats-Généraux de Hollande, accepta en 1625 du roi de Danemark, Christiern IV, la chaire d'histoire à l'Université de Sora et la place d'historiographe royal. Ce fut un philologue des plus remarquables. Nicéron, qui ne relève pas tous ses ouvrages, en cite cependant 67 (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, XII); Hoefer (XXXV, col. 253) a fait un choix de 31 qu'il regarde comme les plus importants. A propos des *Eleusiniana*, il dit : « Des nombreuses monographies de Meursius consacrées aux antiquités athéniennes, celle-ci est la plus connue, et quoique dépourvue de critique, elle est restée jusqu'au grand travail de Lobeck la principale source d'information pour les mystères d'Eleusis ». Moreri (V, 275) divise les ouvrages de Meursius en trois classes : 1° Divers traités de plusieurs auteurs grecs qu'il a le premier publiés, corrigés et enrichis de notes ; 2° les auteurs grecs et latins qu'il a donnés avec des commentaires de sa façon ; 3° les pièces qu'il a lui-même composées.

Cf. Goigoux, XIX, 35 ; Feller, VIII, 360 ; Michaud, XXVIII, 155.

450. Judicia clarissimorum aliquot ac doctissimorum virorum, locorum intervallis dissitorum, gravissima de statu et religione fraternitatis celebratissimæ de Rosea Crucis (*sic ; lire :* Cruce). — Argentorati, 1619 ; in-18.

[Jugements très importants de quelques hommes très illustres et très savants, séparés par la distance des lieux, sur l'état et la religion de la très célèbre Fraternité de la Rose-Croix.]

Nouvelle édition du n° 312 ; cf. Kloss, n° 2467.

Nous avons oublié de dire au n° 312 que l'édition de Francfort 1616, in8°, est cataloguée dans Lenglet du Fresnoy (III, 281, n° 655).

451. Verum Inventum, h. e. Munera Germaniæ ab ipsa primitus reperta (non ex vino, ut calumniator quidam sceptice invehit, sed vi animi et corporis) et reliquo orbi communicata, quæ tanta sunt ut plaeraque eorum mutationem mundo singularem attulerint, universa lege utilissima existerint. Tractatu peculiari evoluta et tradita. Authore Mich. Mayero. — Francofurti, 1619 ; in-8°.

[Le Vrai trouvé, autrement dit les Présents de la Germanie découverts tout d'abord par elle (et non dans le vin, comme certain calomniateur l'insinue d'une façon sceptique, mais par la vigueur de l'esprit et du corps), et communiqués au reste de l'univers : d'une telle importance que la plupart d'entre eux entraîneraient une transformation unique du monde et existeraient à titre de loi universelle très utile. Exposés et développés dans ce traité particulier, par M. Maier.]

Kloss, n° 2568, qui ne donne du titre ni le passage entre parenthèses ni la fin, à partir de *quae tanta sunt*. Par contre il indique la date exacte de la composition de l'ouvrage : Septembre 1618. D'après lui, l'un de ces *Présents* n'est autre que la découverte de l'imprimerie.

Voir ci-dessus n°s 211, 360, 361, 388, 410, 415, 423, 430, 445.

Lenglet du Fresnoy (III, 230) cite la même édition, Francfort 1619.

452. Verum inventum, d. i. Von den hochnützlichen, herrlichen Erfindungen und Künsten, welche von der löblichen Teutschen

Nation aus sonderbarem hohen Verstendt und Scharpsinnigkeit erstlich erfunden und der welt communiciert worden, durch welche auch nicht allein verermässliche Nutzbarkeiten, deren zugefügt, sondern auch von vielmehr grosse, merkliche von fast universal Verenderungen verursachet worden. Alles in einem sondern Tractat, erstlich lateinisch beschrieben durch M. MAIERUM, etc. — Frankfurt, 1619 ; in-8°.

[Le Vrai trouvé, ou Des très utiles et magnifiques Découvertes et Arts, qui ont été d'abord trouvés par l'illustre nation allemande, grâce à son intelligence et à sa perspicacité particulièrement élevées, et communiqués au monde ; par lesquels sont produites non seulement d'incommensurables qualités productives, qui sont indiquées, mais encore un grand nombre de grandes, merveilleuses et presque universelles modifications. Le tout en un Traité particulier, d'abord composé en latin par M. MAIER.]

Traduction allemande de l'ouvrage précédent. KLOSS, n° 2569, qui ne reproduit le titre que jusqu'aux mots : *communiciert worden*, mais donne le nom du traducteur : M. Geo. BEAT.

453. Roseæ Crucis Frater Thrasonico-Mendax. d. i. Verlogner Rhumbsichtiger R. C. Bruder, oden Verantwortung auff die Skartecken Speculi constantiæ, so newlich wider den Catholischen Tractat : Speck auff der Fallen, von einem vermeinten Rosen-Creutzer ausgesprengt worden. Beschrieben durch S. MUNDUM Christophori F. — (S. l.), 1619 ; in-4°, 134 pages.

[Le Frère Rose-Croix fanfaron-menteur, ou Réponse au libelle (intitulé) : *Miroir de la Constance*, qui a été récemment mis en circulation par un soi-disant Rose-Croix contre le traité catholique (intitulé) : *De la graisse pour la chute*. Composé par S. MUNDUS, fils de Christophore.]

KLOSS, n° 2554.

Nous avons ici le troisième élément d'une polémique dont les deux premiers nous sont déjà connus : En 1618, ledit S. MUNDUS, fils de Christophore, écrivit contre les Rose-Croix le traité intitulé : *Speck auff der Fall*, qui est catalogué au n° 426. Un Rose-Croix, empruntant le pseudonyme d'un adversaire de la Fraternité, IRENEUS AGNOSTUS, répondit à ce libelle par l'ouvrage dit *Speculum Constantiae* (ci-dessus, n° 422), qui à son tour provoqua de la part de S. MUNDUS la présente réplique.

454. Wohlmeyntes Antwort-Schreiben an die Frat. von R. C. — Frankfurt, 1619 ; in-12.

[Bienveillante Réplique à la Fraternité du R. C.]

KLOSS, n° 2579.

455. Helias tertius Artista, d. i. Urtheil oder Meinung von dem Hochl. Orden der Bruderschaft des R. C. zur Antwort vff deroselben zwo unterschiedene Schriften, deren die erste Fama, die andere Confessio intitulirt worden, etc. — Frankfurt, 1619 ; in-4°.

[Le troisième Elie artiste, c'est-à-dire Jugement ou Opinion sur l'Ordre hautement

illustre de la Fraternité du R. C., en réponse à deux écrits différents de cette Fraternité, dont l'un est intitulé *Fama* et l'autre *Confession*.]

Nouvelle édition du n° 435, également notée par Kloss, n° 2472. Au n° 328 Adam Bruck est marqué comme l'auteur de cet ouvrage.

Helias artista relève, comme nom, de la prophétie de Paracelse (*De mineralibus*, II, 341-350), où on lit cette évocation : « *Helias artista !* Génie recteur des Rose-Croix, personnification symbolique de l'Ordre, ambassadeur du Saint Paraclet ! Paracelse-le-Grand prédit ta venue, ô souffle collectif des généreuses revendications, Esprit de liberté, de science et d'amour qui doit régénérer le monde » !

456. Michaelis Maieri Lusus serius, qua (*sic*) Hermes, sive Mercurius, Rex mundanorum omnium sub homine existentium, post longam disceptationem in Concilio Octovirali habitam, homine rationali arbitro, judicatus et constitutus est (mense Septembri). — Oppenhemii, Hier. Galler, Lucas Jennis, 1619 ; in-4°, 79 pages.

[Michel Maier. Jeu sérieux dans lequel Hermès, c'est-à-dire Mercure, fut jugé et institué Roi de toutes les choses de l'univers qui existent sous l'homme, après une longue discussion qui eut lieu dans le Concile des Octovirs, et l'homme étant l'arbitre rationel (au mois de septembre).]

Kloss, n° 2479. Suivant la notice de Kloss, la date de cet ouvrage aurait été primitivement indiquée comme 1616, puis corrigée en 1619.

Voir ci-dessus n°s 451, 452.

Lenglet du Fresnoy (III, 226) catalogue le même ouvrage ; mais il note auparavant une édition de 1617, in-4°, Francof. apud Luc. Jennis.

Sédir (*lib. cit.* p. 150) ajoute à la biographie d'Hoefer les renseignements suivants : « C'est à Maier que l'on devrait, d'après Bühle, le passage des Rose-Croix en Angleterre. Il mourut à Magdebourg en 1622, après avoir fait de longs voyages spécialement en Angleterre, où il fit la connaissance de Fludd. Bühle lui prête l'intention d'avoir voulu fonder une association pareille à celle des Rose-Croix ; mais nous n'avons découvert rien de semblable dans ses écrits. On peut croire cependant qu'il fut initié chez les brahmes, quant à la partie accessible de la Science occulte, et qu'il reçut le reste des frères de la Rose-Croix.

In *Scrutinium chymicum*, Francf. 1687, in-4, *Emblema* XVII, p. 75, et *passim*. il se réclame du *Rosaire* d'Arnaud, comme aïeul de ses écrits rosicruciens ».

☞ **457**. Novus tract. chymicus, de Vera Materia, veroque processu Lapidis philosophici, cui accessit sub Calcem, ut verum ita sincerum de Frat. R. C. judicium dictæ Frat. devotæ dicata a Mich. Potier, cive Dortmund, Westphalo. — Francofurti, 1619 ; in-12.

[Nouveau traité chimique de la vraie substance et de la vraie manière de produire la pierre philosophale, à la fin duquel est ajouté un jugement aussi véridique que sincère sur la Fraternité R. C., l'un et l'autre dédiés dévotement à ladite Fraternité par Mich. Potier, de la ville de Dortmund en Westphalie.]

Nouvelle édition du n° 348 ci-dessus, exactement conforme au titre reproduit par Kloss, n° 2500, qui note également cette seconde édition.